Traité complet de l'élève du cheval en Bretagne, statistique hippique de la circonscription du dépôt d'étalons de [...]



TRAITÉ COMPLET

DE

L'ÉLÈVE DU CHEVAL

EN BRETAGNE,

TRAITÉ COMPLET

DE

L'ÉLÈVE DU CHEVAL

En Bretagne,

STATISTIQUE HIPPIQUE

De la Circonscription du Dépôt d'Etalons de Langonnet;

Par Ephrem Houël,

Officier des Haras.





Avranches,

E. TOSTAIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DES FOSSÉS.

M DCCC XLII.

Avranches. — Impr. de E. Tostain.



AVANT-PROPOS.

Plusieurs auteurs, entr'autres Huzard, ont avancé que la Bretagne était, après la Normandie, le pays de France le plus propre à l'élève du cheval, et celui dont les races pouvaient être le plus facilement améliorées. Quoiqu'il en soit d'une suprématie fort peu importante en elle-même, il est vrai de dire que la Bretagne, par la nature de son sol, l'égalité de sa température, la bonté de ses pâturages,

le bas prix de ses produits agricoles, et le goût prononcé de ses habitans pour tout ce qui tient aux chevaux et aux habitudes équestres, doit être comptée parmi les contrées les plus favorables à la production et à l'éducation du cheval : malheureusement, des préjugés, des habitudes routinières, des connaissances imparfaites, et le peu d'aisance des personnes qui se livrent particulièrement au commerce des chevaux en Bretagne, font avorter trop souvent, à cet égard, la bonne volonté de l'homme et celle de la nature. C'est dans le but de remédier à cet état de choses que je me suis décidé à publier ce travail : j'ai cru qu'en soulevant toutes les questions chevalines, en les étudiant à fond et les dégageant des préventions qui s'y attachent trop souvent, je rendrais service aux éleveurs et amateurs Bretons.

Il s'opère en ce moment une révolution hippique dans toute la France ; les bons chevaux se vendent partout plus cher que jamais ; chaque contrée chevaline s'occupe activement

d'améliorer ses races : on en voit même qui, jusqu'à présent, avaient eu peu de réputation en ce genre, et qui maintenant produisent du très-bon : pourquoi la Bretagne ne les imiterait-elle pas? Elle a sa vieille réputation à soutenir, et un gain certain à faire : deux motifs pour encourager les efforts des amis de leur pays.

Tout concourt en Bretagne pour favoriser l'amélioration des races chevalines. Le gouvernement y possède un dépôt d'étalons, et deux dépôts de remontes ; il donne des prix de courses, et des primes aux plus belles poulinières ; les départemens votent, chaque année, les encouragemens qu'ils croient être avantageux au pays ; plusieurs propriétaires ont fondé des établissemens hippiques importans ; des sociétés d'encouragement ou Jokey's club, se sont formées sur divers points, et d'autres s'organisent en ce moment. Voilà un ensemble d'élémens bien suffisans pour amener prochainement de bons résultats ; mais il s'agit de faire concorder toutes ces combinaisons, de les

faire converger simultanément dans une action franche et unique, et c'est ce qui me semble, sinon facile, au moins très-faisable. Là où il y a tiédeur, on ne peut rien faire; mais là où il y a action, même divergente, il y a espoir de succès. La vérité se fait jour tôt ou tard, et, selon le vieil adage, la lumière sort du choc des opinions.

J'ai divisé mon travail en chapitres, afin de faciliter la lecture et l'examen des diverses propositions qu'il renferme ; il a dû résulter de ce mode beaucoup de redites et répétitions, car il est impossible que, dans des sujets aussi intimement liés, les mêmes idées ne se reproduisent pas nécessairement : ce serait un inconvénient dans un ouvrage littéraire, mais il est moindre ici, puisque le but est de fixer l'attention sur les principes qui forment comme le thème de l'ouvrage entier.

Je dois avertir que mon dessein étant principalement de donner des conseils à la généralité des éleveurs, fermiers et propriétaires qui se livrent à l'élève du cheval de commerce, la

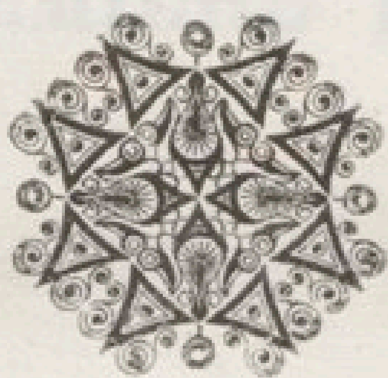
plupart des chapitres peuvent être compris par tout le monde, et les questions y sont ramenées à leur plus simple énonciation; dans quelques autres, les questions sont traitées à un point de vue plus élevé : il a dû en être ainsi dans un ouvrage consacré à la complète régénération du cheval ; j'ai cru qu'il devait contenir le *comment* et le *pourquoi*.

Je crains, du reste, que les opinions émises dans cet ouvrage ne trouvent généralement que peu d'approbateurs : elles ne contenteront ni les partisans exclusifs des anciennes coutumes, ni les partisans exclusifs des méthodes nouvelles ; mais, c'est qu'une longue expérience m'a convaincu qu'il était impossible de poser des règles fixes dans les mystères de la nature. Malheureusement, en France, on se fait trop facilement des principes absolus sur les choses qui en admettent le moins, et les secrets de la nature en sont là. Elle est inépuisable dans ses combinaisons ; on ne peut que l'étudier, la suivre, et non la régler. Les uns, séduits par les qualités des anciennes

races indigènes, dégoûtés par les défauts de quelques mauvais chevaux produits par les méthodes nouvelles, voudraient reconstruire les anciennes races, ou continuer indéfiniment, et sans modification, celles qui existent; comme si les chevaux qui conviennent à une époque convenaient à une autre ! comme si une race pouvait se continuer indéfiniment sans dégénérer!.... C'est le système rétrograde dans toute son absurdité.

Les autres, imitateurs passionnés des méthodes anglaises, qu'ils n'ont pas judicieusement étudiées, préconisent l'emploi exclusif de l'étalon de pur sang, et voudraient le voir comme seul reproducteur pour tous les pays, toutes les races, tous les services; comme si cela avait lieu en Angleterre même ! et, dans ce cas encore, comme si la France n'était pas, par sa température, par ses besoins, par la disposition de ses fortunes, par son système de voirie, qui n'est pas encore suffisamment amélioré, dans une position différente de l'Angleterre ! Egalement éloigné de ces deux

extrêmes, éloigné des théories vaines, des novateurs et des routiniers, cet ouvrage sera basé sur les préceptes des auteurs anglais, allemands et français, les plus justement renommés, et sur une expérience de quinze années dans la science de l'élève du cheval.



PREMIÈRE PARTIE.





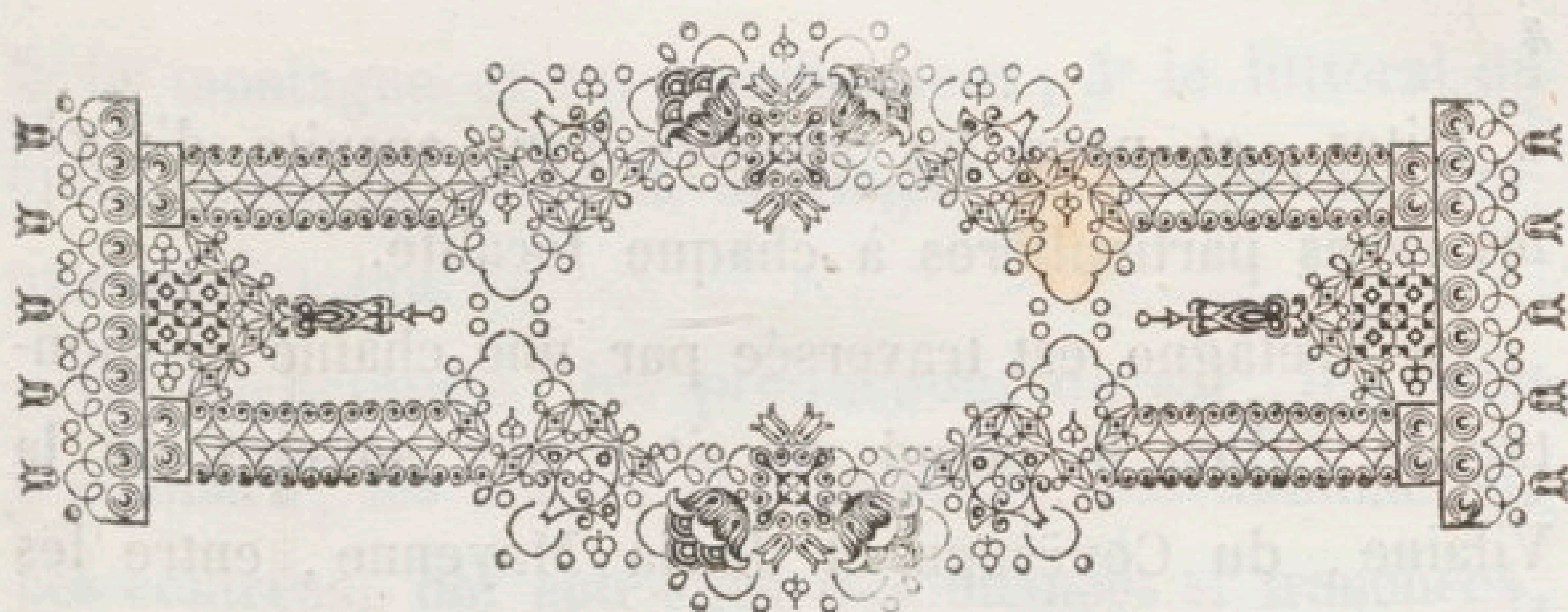
STATISTIQUE ÉQUESTRE

des quatre Départemens composant la circonscription du Dépôt d'Etalons de Langonnet.

Départemens.	Jumens.	Chevaux d'age.	Nombre de poulains qui naissent chaque année.	Nombre et espèces des Élèves que chaque département possède communément de chacun des ages de						Totaux par Département.	Observations.
				Espèces.	1 An.	2 Ans.	3 Ans.	4 Ans.	TOTAUX par espèces.		
Finistère. . . .	28,952	9,641	16,648	de selle. .	4,760	3,520	2,240	1,550	12,070	32,415	La distinction à faire entre les espèces de chevaux tend chaque jour à s'affaiblir, et souvent la ligne de démarcation devient très-difficile à établir entre elles. C'est pourquoi j'ai divisé les espèces bretonnes en deux classes seulement ; l'espèce légère, ou de selle, qui comprend tous les chevaux des montagnes et les chevaux de cavalerie légère ; et l'espèce forte, ou de tirage, qui comprend les carrossiers, les chevaux de grosse cavalerie, et les chevaux de trait proprement dit.
				de tirage.	7,255	6,150	3,870	3,070	20,345		
Côtes-du-Nord.	27,600	10,230	14,500	de selle. .	2,500	2,120	1,800	1,475	7,895	32,130	
				de tirage.	8,580	6,515	5,610	3,530	24,235		
Morbihan. . . .	17,400	12,650	6,500	de selle. .	4,550	2,545	1,540	1,110	9,745	12,620	
				de tirage.	1,260	895	440	280	2,875		
Ille-et-Vilaine.	14,500	20,580	4,900	de selle. .	2,440	2,180	1,475	1,210	7,305	18,615	
				de tirage.	5,420	3,155	1,645	1,090	11,310		
TOTAUX. . .	88,452	53,101	42,548							95,780	

RÉCAPITULATION.

Jumens.	88,452
Chevaux d'âge.	53,101
Nombre de poulains qui naissent chaque année.	42,548
Élèves des âges d'un, deux, trois et quatre ans.	95,780
TOTAL *de la population flottante.*	279,881
A déduire pour ventes annuelles à l'extérieur. . . .	29,200
RESTE *pour la population permanente.* . .	250,681



CHAPITRE 1er.

Statistique du pays.

La péninsule de Bretagne, entourée au nord, à l'ouest et au sud par l'Océan, est confinée à l'est par les départemens de la Manche, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, et de la Loire-Inférieure. Elle est située entre le 47e et le 49e degré de latitude, et entre le 3e et le 8e degré de longitude ouest. La division politique de la Bretagne ne pouvant être d'aucune utilité pour l'objet qui nous occupe, nous prendrons pour base les divisions géologiques que la nature y

a faites, et nous les subdiviserons ensuite d'après les races particulières à chaque localité.

La Bretagne est traversée par une chaîne de montagnes, dont le nœud est situé aux sources de la Vilaine, du Couësnon et de la Mayenne, entre les villes de Vitré, Fougères et Mayenne. Elle traverse le département d'Ille-et-Vilaine au sud de Fougères, passe près de Hédé et de Montfort, entre dans le département des Côtes-du-Nord au sud de Broon, touche à Moncontour et à Corlay, et se partage en deux vers Callac, avant d'entrer dans le département du Finistère. Là, une branche forme les montagnes d'Arré, qui se dirigent vers Landivisiau et Landerneau, jusques vers Brest où elles viennent mourir ; l'autre branche forme les montagnes Noires. Celles-ci descendent dans le département du Morbihan, vers la Trinité, Gourin et Roudouallec, tandis que la crète principale forme un instant la limite entre le département du Finistère et celui du Morbihan : enfin, elles se confondent à la plaine vers Locronan et Châteaulin.

D'après cette donnée, nous diviserons la péninsule en trois parties principales : 1° le littoral du nord, compris entre la montagne et la mer de la Manche ;

2° la montagne et ses ramifications ; 3° le littoral du midi, compris entre la montagne et la côte méridionale de l'Océan.

La température, les productions du sol, les races d'animaux, les mœurs et l'industrie des habitans de ces contrées, ont entr'elles des nuances si tranchées, qu'il est impossible, sous quelque rapport qu'on envisage la Bretagne, de ne pas les rendre chacune l'objet d'un examen particulier ; tandis que chaque partie, au contraire, a entr'elle les plus grands rapports et la plus grande conformité. *Le littoral du nord* comprend : dans le département du Finistère, le nord des arrondissemens de Brest et de Morlaix. Ces contrées sont connues sous le nom de pays de Léon et de Bas-Léon ou Conquet. Dans le département des Côtes-du-Nord : l'arrondissement de Lannion, une partie de celui de Guingamp, et la partie nord de ceux de Saint-Brieuc et de Dinan ; enfin, dans le département d'Ille-et-Vilaine, les arrondissemens de Dol et de Fougères.

La montagne comprend : le centre du département du Finistère, formé presqu'entièrement par l'arrondissement de Châteaulin, et la partie nord de ceux de Morlaix et Brest ; la partie sud du département

des Côtes-du-Nord, comprenant presque tout l'arrondissement de Guingamp, tout celui de Loudéac, et une faible partie de ceux de Saint-Brieuc et de Dinan ; et, dans le département d'Ille-et-Vilaine, une grande partie de l'arrondissement de Montfort, le côté nord de celui de Rennes, ainsi que de celui de Vitré.

Le littoral du sud comprend : dans le département du Finistère, les arrondissemens de Quimperlé et de Quimper ; tout le département du Morbihan ; et, dans celui d'Ille-et-Vilaine, l'arrondissement de Redon et la partie sud de ceux de Montfort, Rennes et Vitré.

C'est dans la première de ces divisions, pays riche et fécond, où l'agriculture est bien entendue, où la terre produit au-delà des besoins d'une population industrieuse et active, que se trouve le berceau de cette forte race bretonne, propre principalement au tirage, et renommée surtout depuis un siècle, en France, par les services qu'elle rend à l'agriculture, au commerce, au service des postes et des diligences, et à l'armée, pour les différens services de l'artillerie. Cette race, qui s'élève depuis les marais de Dol jusqu'à Brest, a ses foyers principaux, avec diverses

modifications, à Saint-Pôl, où elle est connue sous le nom de race du Léon ; dans les environs de Lannion et de Tréguier, où cette espèce, connue sous le nom de race de Tréguier, avait autrefois une grande réputation ; enfin, daus les environs de Saint-Brieuc et de Lamballe, où, depuis quelques années, les chevaux de l'ex-dépôt de Lamballe, du haras de Langonnet, et les étalons de trait achetés par le département des Côtes-du-Nord, ont donné naissance à une belle race de jumens.

Le climat du littoral du nord est humide et pluvieux, le ciel y est presque constamment brumeux, l'air y est néanmoins vif et pur, en raison du voisinage de la mer ; il y tombe rarement de la neige. L'été n'y a pas de chaleurs excessives, ni l'hiver de froids rigoureux ; le printemps y est froid et l'automne généralement beau. Les vents dominans sont ceux du nord-ouest, de l'est et du sud-ouest. La température y est douce et si favorable à la végétation, surtout vers la partie du littoral situé dans le Finistère, que plusieurs communes sont de véritables jardins, où croissent toutes les plantes les plus délicates de l'Europe.

La seconde de ces divisions offre un pays de

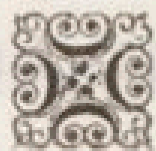
montagnes, de bois, de landes, de rochers et de bruyères, où la végétation est peu abondante, la culture négligée : les prairies naturelles y sont rares, peu herbeuses et de médiocre qualité ; les prairies artificielles y sont presque inconnues. Le bétail n'a pour nourriture que des herbages couverts de mousse, des landes presque nues, et de maigres jachères ; les foins sont d'une qualité médiocre, mal récoltés, et peu nourrissans. La population de ces contrées est, en général, pauvre et arriérée. La montagne est coupée d'une infinité de ruisseaux, semée de vastes étangs dans les vallées, et couronnée de brouillards qui y entretiennent une humidité perpétuelle. Des lichens d'une dimension énorme croissent sur les arbres et les rochers. Le sol est granitique. L'humus est peu abondant, si ce n'est dans les vallées, où l'on pourrait faire de superbes prairies. Les chevaux ont conservé le caractère identique des races montagnardes de tous les pays ; ils sont petits, nerveux, durs à la fatigue, d'un tempérament sobre et peu délicat ; leur tête est carrée, leurs formes *cornues* ; leur allure ordinaire est l'amble : le berceau principal de cette race se trouve dans les environs de Châteauneuf, et est appelée race de Briec. Les environs

de Corlay ont aussi une bonne race de jumens qui pourra, par la suite, donner des résultats importans.

Le climat du littoral du midi offre beaucoup d'analogie avec les précédens ; l'humidité en forme la base. Cette division comprend un pays varié à l'infini : ici sont de belles et fécondes prairies, à côté des landes stériles ; plus loin, grâce aux efforts d'agriculteurs éclairés, la terre produit tout ce qu'elle peut produire, et les prairies artificielles viennent remplacer ou seconder celles qu'accorde la nature ; tandis que non loin de là, les terres les plus fertiles sont abandonnées à l'insouciance et à la routine. La race chevaline, thermomètre de la prospérité agricole d'un pays, se ressent de cet état de choses. Il serait difficile de donner une idée précise des caractères généraux qui distinguent les chevaux de cette division ; on peut dire qu'ils participent en général de la conformation de leurs voisins, et qu'ils subissent, comme partout, les influences de leurs localités respectives. Ainsi on retrouve à Pont-Croix, et dans tout le cap Sizun, la forte race bretonne, avec peut-être un peu moins de taille, tandis que dans les environs de Quimper, Scaër, Guémené, Pontivy, Josselin, Montfort, Rennes et Vitré, se retrouve la race des mon-

tagnes, avec plus ou moins de modifications. Le reste du pays est occupé par une race mixte, qui tient de la race de trait et de la race des montagnes. Ce mélange produit des chevaux trapus, vigoureux, d'une bonne constitution, et employés à une infinité de services. Aussi, quoique n'étant propres, en général, ni aux services de luxe, ni à ceux de la guerre, ces chevaux se maintiennent-ils toujours à un bon prix. Toutefois, nous devons dire que généralement on s'occupe beaucoup moins de chevaux dans cette division que dans les deux premières. Les deux pays de production de la Bretagne sont : le littoral du nord pour le cheval de trait, et la montagne pour le cheval de selle ou *bidet*.

Nous reviendrons sur ces trois divisions dans les chapitres suivans.



CHAPITRE II.

Des diverses Races de Chevaux bretons.

CHEVAUX DE TRAIT.

La race de trait particulière à la Bretagne, possède, comme nous l'avons déjà dit, des qualités qui la font rechercher par toute la France et à l'étranger, pour les services du roulage, des diligences, des postes, et du train d'artillerie. Sa taille varie de un mètre 45 centimètres, à 1 mètre 58 centimètres. Ses caractères extérieurs sont : la tête carrée et forte, l'encolure courte et épaisse, la poitrine large, l'épaule droite et le garrot épais, la croupe large et souvent avalée, les jarrets forts sans être larges, l'avant-bras large, les canons grêles, poils aux jambes, pieds grands et souvent plats. Le cheval breton a beaucoup de rapport avec le cheval percheron : il est

plus léger que le boulonnais, plus vigoureux et mieux conformé que le franc-comtois. Cette race se subdivise, comme nous l'avons dit, en plusieurs variétés, dont voici les principales :

RACE DE LÉON.

Cette variété, que l'on trouve dans les environs de Saint-Pôl et de Morlaix, peut être regardée comme le type de la forte race bretonne. Le climat, la position, le sol de cette contrée, conviennent merveilleusement à l'élève du cheval ; aussi les habitans en font-ils leur commerce principal. Chaque ferme, dont le prix varie de 5 à 800 fr., possède six à sept jumens. La nourriture y est abondante, les éleveurs zélés, et si le pays pouvait une fois entrer dans une bonne voie d'amélioration, il deviendrait bientôt un des plus importans et des plus remarquables centres de production de toute la France. Le Léonnais est le Cotentin de la Bretagne : même douceur dans la température, même fertilité dans le sol ; il ne manque à ce pays qu'une bonne direction, des encouragemens et des débouchés, pour produire du bon et du beau. Malheureusement, des préjugés, l'esprit de routine, les mauvais conseils de gens

peu éclairés, et, plus que tout, les difficultés qui naissent toujours dans les commencemens de toute industrie nouvelle, ont fait avorter jusqu'ici tous les soins que l'on a pris pour l'amélioration de cette contrée.

Les étalons employés dans le Léon sont : 1° ceux fournis par l'administration des haras ; 2° ceux appartenant à des particuliers. Les étalons fournis avant la révolution, par les états de Bretagne, n'étaient pas des chevaux de trait ; cependant il y a près de deux siècles que le goût de ces chevaux commença à s'introduire dans la Bretagne. A l'organisation du haras de Langonnet, des chevaux de gros trait bretons, percherons et boulonnais furent envoyés dans le Léon. Ce sont ces chevaux qui ont maintenu la race de jumens qu'on y trouve maintenant. Il n'est pas un seul bon cheval de Léon qui n'en vienne directement ou indirectement. Mais, depuis que l'administration a cessé de s'occuper exclusivement de la race de gros trait, les éleveurs n'ont pas compris tout l'avantage qu'il y avait à croiser leurs fortes jumens avec le cheval plus énergique et mieux conformé ; ils ont conçu la pensée que l'on voulait changer la race de trait en une race de selle, leur faire élever des chevaux *fins*, tandis qu'on ne voulait et qu'on

ne veut que donner plus d'énergie, de mouvement d'allure et de brillant à leur race, qui manque essentiellement de toutes ces qualités. Des hommes ignorans ou malintentionnés ont répandu ces erreurs chez les cultivateurs ; il en est résulté que beaucoup d'entre eux ont cessé de suivre la voie du perfectionnement pour suivre celle qui les mènera à l'entier abâtardissement de leur race. Quant aux étalons particuliers, ce ne sont, pour la plupart, que de mauvais chevaux, de l'espèce la plus commune et la plus abâtardie, que l'on fait saillir, dès l'âge de 18 mois, jusqu'à sept et huit fois par jour. A peine y a-t-il deux ou trois bons étalons particuliers dans tout l'arrondissement de Morlaix. Le conseil général du département du Finistère a fait des fonds pour acheter des étalons de trait qui sont déposés chez des propriétaires ; malheureusement, jusqu'à présent, ceux qui ont été achetés ont peu de mérite, et sont employés à la monte avec aussi peu de discernement que ceux du pays.

RACE DU CONQUET.

Il se trouve dans les environs de St-Renan, Trébabu et le Conquet, une race de jumens, connue

dans le commerce sous le nom de race du Conquet. Cette race a les caractères extérieurs de la belle race cotentine, mais avec moins de taille, plus de longueur de corps, et moins de régularité dans les extrémités ; du reste, même élégance, même douceur, et même poil qui, généralement, chez l'une et chez l'autre, est un beau bai. Cette race provient des restes des haras entretenus dans cette contrée par de riches propriétaires, ainsi que des étalons qu'y plaçaient les états de Bretagne. Depuis l'établissement du haras de Langonnet, le soin qu'on a eu d'y envoyer des chevaux appropriés, a continué cette race qui, tout en se ressentant des causes générales qui nuisent en Bretagne à l'amélioration des chevaux, est cependant en voie de progrès. Les produits, à 4 ans, valent habituellement des prix élevés ; mais il serait à désirer que les éleveurs pussent en trouver le débouché dès l'âge de 6 et 18 mois : en général, les pays qui font naître ont peu d'avantage à élever. Pour cette race, il n'y a pas d'autres étalons que ceux de l'administration.

RACE DE TRÉGUIER.

La race de Tréguier peut se diviser en deux va-

riétés ; l'une , plus forte et plus commune que la race de Saint-Pôl , existe principalement dans les environs de Lannion ; l'autre , beaucoup moins grande , mais bien établie et d'une assez bonne conformation , se trouve dans les environs de Pontrieux. Ainsi que dans le Léon, le commerce principal de ces localités consiste en chevaux ; les poulains sont vendus à 18 mois et 2 ans , et les mères font le travail des fermes. C'est encore un pays d'immense production, et où l'amélioration pourrait , avec des soins , faire de rapides progrès. Les environs de Lannion sont pourvus d'un assez bon nombre de chevaux de gros trait, soit appartenant à des propriétaires zélés , soit achetés par le département , et concédés moyennant une prime. D'un autre côté , les éleveurs de ce pays ont su profiter avec intelligence des chevaux mis à leur disposition par l'administration des haras. Depuis qu'on a cessé d'y envoyer des chevaux de trait , les forts carrossiers , les chevaux de demi-sang , et même les chevaux de pur sang qui y font la monte y sont bien employés ; aussi ce pays possède-t-il un nombre considérable de bonnes jumens. Nous reviendrons sur ces localités en parlant du dépôt des remontes de Guingamp.

RACES DE ST-BRIEUC ET LAMBALLE.

Les chevaux de trait du haras de Langonnet et ceux qui composèrent principalement le dépôt de Lamballe, pendant son existence, ont laissé dans tout ce pays une excellente race de belles jumens de trait. La plupart sont fort distinguées et rappellent la jument anglaise du *Yorshire*. Leur croupe n'est point avalée, la poitrine a plus de profondeur, les jarrets sont plus larges, les membres plus forts et plus beaux que ceux de la race bretonne en général. Aussi, les plus grands soins sont-ils apportés à l'élève du cheval dans cette partie de la Bretagne ; et si l'on en peut discuter quelques détails, on doit rendre la plus éclatante justice aux sacrifices faits dans ce pays, sinon pour l'amélioration, du moins pour la production du cheval. Depuis que l'administration des haras ne fournit plus de chevaux de trait dans les stations, le département fait acheter chaque année des chevaux percherons ou d'espèces analogues, d'une belle conformation et d'un bon choix. D'un autre côté, les chevaux de l'administration des haras n'ont cessé d'y être employés avec avantage ; et quoique les éleveurs n'en soient pas encore arrivés à comprendre qu'un

cheval de race donné à de fortes jumens fait tout aussi fort et plus fort que la mère , et donne en outre toutes les qualités qui manquent ordinairement à la pesante race de gros trait, il y a cependant à espérer que ces idées ne tarderont pas à se faire jour, grâces aux lumières et au zèle des administrateurs de ce pays. Déjà, cette année, un cheval de demi-sang, fils d'Eastham, vient d'être acheté par le département pour le compte d'un particulier, et fait la monte dans les environs de Lamballe. Les trois étalons que l'administration de la guerre entretient au dépôt des remontes de Guingamp , sont aussi des chevaux de demi-sang, ou fils de chevaux de demi-sang. Nous aurons occasion d'en parler dans un autre chapitre.

CHEVAUX DES MONTAGNES.

Dans tous les pays du monde , depuis l'Arabie jusqu'au Spitzberg, les chevaux des montagnes se sont distingués des chevaux de la plaine, par une taille peu élevée, des formes anguleuses ; une tête carrée , des yeux vifs , des membres secs et nerveux, un sabot bien conformé et une corne dure. Ces chevaux sont en général sobres, peu maladifs,

légers à la course, et infatigables. Les chevaux des montagnes, par leur conformation et leurs qualités, rappellent plus qu'aucune autre la race orientale, type primitif de toute l'espèce. Tels sont les chevaux de toutes les montagnes d'Asie, d'Afrique et d'Europe ; tels sont en France ceux des Alpes et des Pyrénées, ceux des Cévennes, ceux de la Hague dans la Normandie, et ceux dont nous nous occupons ici. L'analogie de ces races avec le type oriental a fait croire généralement qu'elles étaient le produit direct de chevaux arabes, importés soit à l'époque des croisades, soit à une époque antérieure ou postérieure. C'est une erreur. Ce cheval doit sa forme et sa constitution au sol et au climat qui le font naître. Le cheval des marais, le cheval des plaines, le cheval des montagnes aura partout un type particulier qui le fera reconnaître à l'œil exercé. Je ne dis pas que des croisemens n'aient pu avoir lieu partiellement entre des étalons arabes et quelques jumens des montagnes de Bretagne ; mais ce n'est pas cela qui a donné à la race ce cachet primitif, qu'elle doit à l'air raréfié des montagnes, à une nourriture tonique, à la limpidité des eaux du rocher, et aux collines de granit sur lesquelles se durcissent les pieds des jeunes pou-

lains. Parmi les variétés que l'on peut remarquer dans cette race, nous distinguerons les suivantes :

RACE DE BRIEC.

Dans les environs de Quimper et de Châteauneuf, centre de l'ancienne Cornouaille, on trouve une race de chevaux, appelée race de Briec, dont voici les principaux caractères : Taille de 1 mètre 40, à 1 mètre 50 ; tête carrée, encolure courte, œil beau et vif, beaucoup d'ensemble et de carrure, épaule droite, garrot peu élevé, poitrine peu profonde mais large, très-beaux membres, genoux larges et tendons détachés, sabots bien faits ; ces chevaux sont presque toujours alezan poil de vache ; leur allure est l'amble, qu'ils marchent de naissance. Il est difficile de les faire trotter quand ils sont de vraie race ; mais les jumens données à des chevaux trotteurs, font des poulains qui trottent bien, et ont quelquefois de très-belles allures. Cette race est très-ancienne en Bretagne ; elle date du moyen-âge. Ce pays était habité par une population guerrière pour laquelle le cheval était une nécessité, un des premiers besoins de l'existence. Le cheval d'*amble*, *d'allure*, de *pas relevé*, dont le mouvement était plus doux que celui

des chevaux de trot, servait aux voyages, sous le nom de Roussin. Les chevaux d'allure de Normandie ont la même origine. Ces chevaux, très-estimés au moyen-âge, étaient élevés dans toute la Bretagne, mais principalement dans la Cornouaille. Tant que le cheval de route fut d'un usage indispensable, les bidets de Briec furent recherchés de toutes parts; on les payait de hauts prix, et par conséquent les éleveurs employaient tous les moyens pour les perfectionner. Les grands propriétaires de cette époque, que l'amour propre et le besoin rendaient amateurs de chevaux, ne négligeaient aucun moyen pour y parvenir; on cite encore le nom de ceux qui, à une époque peu éloignée de nous, firent venir d'Angleterre des chevaux destinés à croiser et à régénérer cette race précieuse. Malheureusement son temps est passé; elle pourra encore durer quelques années, mais son but est nul maintenant. Le cheval de route n'existe plus en France. La Bretagne est peut-être maintenant le seul pays où l'usage des grandes routes et des voitures n'ait pas remplacé les anciens usages du chemin de traverse et du cheval de voyage. Mais dans dix ans d'ici, la Bretagne sera aussi avancée, sous ce rapport, que le reste de la France. A cette

époque, le cheval de Briec aura disparu, car il ne trouvera plus d'acheteurs.

Je me suis étendu longuement sur ce sujet, parce que j'ai entendu souvent regretter que l'administration ne s'occupât pas de relever la race de Briec. Or, la raison en est dans son peu d'avenir : l'administration doit voir les choses de haut et de loin, et ne peut pas consacrer ses soins à une race qui n'a que quelques années d'existence.

RACE DE CORLAY.

J'ai dit que les environs de Corlay formaient un centre de production remarquable. C'est toujours le cheval des montagnes, mais amélioré par de fréquens croisemens avec les chevaux de l'administration des haras, grandi par une nourriture plus abondante et des soins mieux entendus. Le cheval de Corlay peut faire de charmans chevaux de promenade, des chevaux de femme, des chevaux de tilbury, et des chevaux de cavalerie légère : en fait de choses agricoles et commerciales, on ne doit chercher à faire que ce qui se vend, et surtout ce qui se vendra. Les éleveurs de ce pays ont le goût, le zèle et l'intelligence : avec des débouchés, cette localité se montrera un jour avec avantage.

Dans le département du Morbihan et dans celui d'Ille-et-Vilaine, les races offrent un cachet beaucoup moins prononcé que dans les autres ; il n'y a d'étalons proprement dits dans ces départemens que ceux des haras ; les étalons particuliers ne sont, pour la plupart, que de mauvais et chétifs étalons coureurs. Or, les chevaux des haras étant en nombre très-minime, et les produits étant tous vendus dès qu'ils ont un peu de taille et de mérite. Il résulte de cet état de choses que les races indigènes y sont généralement abâtardies et sans valeur; presque tous les bons chevaux qu'on y voit, surtout s'ils ont de la taille et de la force, ont été achetés poulains dans d'autres contrées. — Toutefois, il est facile d'obtenir prochainement de grands résultats dans ce pays ; mais pour cela il faut trois choses : 1° de bons et forts étalons particuliers ; 2° garder les meilleures pouliches ; 3° nourrir fortement, ce qui ne peut avoir lieu que par un bon système d'agriculture, et l'extension des prairies artificielles.

Nous expliquerons, dans un chapitre particulier, quels sont les étalons qui conviennent à ces diverses localités.

CHAPITRE III.

Du Cheval breton proprement dit.

Quelles que soient les diverses races d'un pays, on a l'habitude, au loin surtout, de les confondre en une seule. C'est ainsi qu'en France, le mot cheval breton s'applique spécialement à la race de trait qui, comme nous l'avons dit, sert aux postes, aux diligences, et à une grande partie des roulages de France. Comme c'est aussi celle qui a le plus d'importance, en raison de l'immense commerce qu'elle forme, c'est celle dont nous nous occuperons principalement dans nos vues générales sur l'amélioration du cheval en Bretagne ; et, d'abord, posons en principe que l'espèce de chevaux d'un pays est l'expression des besoins de ce pays, ou une exigence commerciale. Ainsi,

si l'on fait des chevaux de trait, c'est qu'on trouve à les vendre : point d'acheteur, point d'éleveur.

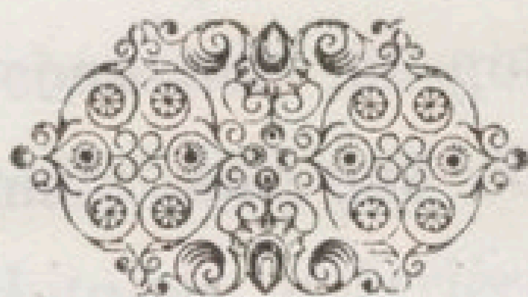
Le cheval de trait, de diligence et de poste, a un débouché assuré et avantageux ; il est donc très-rationnel que les éleveurs se livrent à l'élève de cette espèce. *Mais en a-t-il toujours été de même ? en sera-t-il toujours de même ?* Graves questions qui nous amèneront peut-être à la solution de bien des difficultés. En a-t-il toujours été de même, ou, en d'autres termes, le cheval breton a-t-il toujours été un cheval de trait ? A cela je répondrai non, et la chose est facile à concevoir. Il ne pouvait y avoir de chevaux de trait dans un temps où il n'y avait ni diligences, ni roulages, ni artillerie ; où tous les transports se faisaient à dos de cheval, et où le très-petit nombre de charrettes ou de chars servant soit aux exploitations agricoles, soit aux gros transports dans les villes, soit au service des voyageurs, n'étaient traînés que par des bœufs. C'est dans un char à bœufs que la reine *Anne* parcourut, au XVe siècle, son duché de Bretagne. La race de trait, proprement dite, n'est donc pas une race ancienne.

A mesure que les voitures augmentèrent en nombre, et que les routes, sans être encore

ce que le système de Mac-Adam les a faites, devinrent cependant de plus en plus praticables, on eut besoin de chevaux de plus en plus forts, que l'on obtint facilement par les croisemens avec les chevaux du Nord, par une nourriture molle et délayante qui pousse aux formes empâtées et à la prédominance du système lymphatique : tel est le cheval auquel nous sommes arrivés. Maintenant, *en sera-t-il toujours de même*? ou, en d'autres termes, le cheval breton sera-t-il toujours le cheval de trait tel que nous le voyons à présent? A cela nous répondrons encore non. A mesure que les routes de France deviendront de plus en plus belles, les voitures deviendront de plus en plus légères, et l'on voudra aller plus vite : les postes ne seront plus assujéties à l'absurde réglement de deux lieues à l'heure ; les diligences, ainsi que cela se pratique déjà sur un grand nombre de routes, voyageront aux vitesses anglaises ; les rouliers, au lieu d'avoir des chevaux qui, allant le petit pas, ne peuvent faire que cinq ou six lieues par jour, en auront qui en feront dix et douze. Leur gain sera double ; enfin, la lourde, pesante et lymphatique race de gros trait ne sera plus qu'un objet de parade et de luxe,

comme en Angleterre, où on ne la trouve plus qu'aux attelages des brasseurs de bière. Mais, dit-on, les chevaux bretons, tels qu'ils sont, se vendent cependant pour tous les services publics et se plient fort bien aux exigences des vitesses actuelles. Cela est vrai. Le cheval breton, surtout quand il a passé quelque temps soit dans le Perche, soit en Normandie, soit dans le Maine ; quand il a été bien nourri à l'avoine et aux substances toniques, est un très-vigoureux et très-bon cheval ; mais sa construction ne se prête pas à la vitesse ; il est forcé d'outre-passer son allure ; il se fatigue plus vite et se ruine là où un cheval moins fort et moins vigoureux n'éprouverait aucune fatigue. En effet, prenons pour exemple une vitesse de quatre lieues, seize kilomètres, à l'heure, qui n'a rien d'extraordinaire ; c'est un trot fort moyen pour un cheval qui a les articulations longues, une épaule couchée et de bonnes hanches : eh bien ! le cheval breton de trait sera obligé de galopper pour y arriver. Aussi, tandis qu'un cheval mieux conformé durera dix ans à un service public, lui ne durera que deux ou trois ans. Mais, dit-on, qu'est-ce que cela fait, il ne coûte pas cher, et on en achète d'autres. C'est une triste raison. Quand on fait

tant que d'élever un cheval, ne vaudrait-il pas mieux l'élever bon une fois, et le vendre moitié plus cher; tout le monde y gagne, éleveurs et consommateurs; il n'y a que l'écorcheur qui y perd : mais ce n'est pas probablement cette industrie que les amateurs des doctrines routinières entendent favoriser.



CHAPITRE IV.

De l'Élève actuelle du Cheval en Bretagne.

Nous avons dit que les chevaux étaient un des commerces les plus importans de la Bretagne : soit que cette cause contribue au goût que les Bretons ont pour cet animal, soit que ce peuple le doive à ses anciennes habitudes guerrières, toujours est-il que les Bretons ont, comme les Anglais, l'amour inné du cheval. Mais depuis que la classe riche s'est éloignée des travaux champêtres, depuis que l'élève du cheval, comme la culture des terres et le soin du bétail, est devenue le partage exclusif des gens pauvres et peu éclairés, ce goût, cet amour sont dégénérés en préjugés ou en habitudes routinières. Ici c'est un pélerinage à Saint-Eloi, patron des maré-

chaux ; là, une course, à certain jour de l'année, autour d'une fontaine bénie pour préserver les chevaux de tout accident. Plus loin, si un cheval est atteint de coliques, il faudra l'aller promener sur le territoire de la paroisse voisine. Du reste, ignorance profonde des principes d'amélioration et des soins hygiéniques : sous ce rapport, la Bretagne n'est pas plus avancée qu'il y a deux siècles, et les reproches que les hippiatres lui faisaient à cette époque, nous les lui faisons encore aujourd'hui. Le sieur de Solleysel écrivait, en 1664 : « Il sort de la Basse-Bretagne, » tous les ans, huit à dix mille chevaux assez com- » muns ; mais les meilleurs viennent des trois évêchés : » Tréguier, Léon et Cornouaille ; surtout Tréguier est » la pépinière, car on tient pour assuré qu'il y a » plus de vingt mille cavales dans ce seul évêché : » jugez de cela que si on avait eu *de bons étalons*, » *au lieu des chevaux qui servent pour des chasses-* » *marées et pour des fourgons*, on y éleverait des » chevaux propres pour servir à la guerre, à la » chasse, et aux équipages des grands seigneurs ; » desquels le particulier et le public tirerait un no- » table avantage, et au triple de celui qu'il a eu » jusqu'à présent. »

Le sieur Querbrat Calloet, conseiller de Sa Majesté, ci-devant avocat-général en la chambre des Comptes de Bretagne, reprochait, en 1666, *aux nourriciers de chevaux de la province, de nourrir leurs chevaux de légumes, plantes, naveaux, au lieu d'avoine et de bon foin; de faire saillir leurs jumens, à l'âge de deux ans, par des étalons trop jeunes, au lieu d'attendre que les jumens aient au moins trois ans, et les chevaux quatre ou cinq*. Enfin, il conseille le croisement de la jument bretonne avec les étalons *d'Allemagne et d'Angleterre.*

Le Boucher du Crosco, membre de l'Académie royale d'agriculture de Bretagne, homme de talent et doué de connaissances profondes, commence, dans un ouvrage publié en 1770, par jeter un coup-d'œil sur l'administration des haras de Bretagne; il en démontre les vices et les abus, et propose un plan pour assurer à la province un commerce qui n'y était que précaire. Parmi les moyens indiqués par lui, on remarque l'établissement *des courses à l'instar de celles d'Angleterre*. On voit que du Crosco avait devancé son siècle; les administrateurs de son temps ne lui firent pas l'honneur de le comprendre.........

Les particuliers qui ont des étalons sont, la plupart, des cultivateurs aisés qui font de cela un commerce. Leur but unique est de gagner de l'argent ; ils ne sont guidés par aucun esprit d'amélioration. Dans ce but, ils se procurent, soit parmi leurs élèves, soit par achat, de jeunes poulains, les plus gros, les plus massifs et les plus communs qu'ils puissent trouver. On les fait saillir dès l'âge de dix-huit mois, et cela huit ou dix fois par jour : ordinairement il y en a quatre ou cinq ensemble, et ils saillissent tour-à-tour chaque jument qui se présente soit en recoupe, soit en première saillie. De sorte que ce n'est presque jamais le même qui saillit la jument les secondes et troisièmes fois ; on ne peut jamais connaître le père du poulain. Ensuite les jumens sont ramenées tous les trois à quatre jours jusqu'à ce qu'elles soient pleines, ou jusqu'à la fin de la saison de la monte : de sorte que, si les chevaux saillissent huit et dix fois par jour, les jumens sont saillies souvent vingt et trente fois. Les chevaux s'épuisent et ne font rien de bon ; les jumens finissent par s'échauffer et ne produisent pas,

surtout celles qui ont un peu de race et de sang; de sorte que les meilleures, réputées infécondes, sont vendues pour le commerce. La monte se fait encore par des étalons coureurs, qui vont de foire en foire avec des rubans à la tête, et saillissent toutes les jumens qu'on leur présente ; quelquefois, dans une matinée, le cheval saillit huit à dix fois, en un mot, tant qu'il peut : comment veut-on que les chevaux fassent de bons poulains, et ne se ruinent pas eux-mêmes en très-peu de temps? Mais si la monte est faite peu judicieusement par les étalons, elle est malheureusement encore plus mal faite du côté des jumens. Or, la jument est la base de l'élève chevaline. La plupart du temps, les poulinières sont le rebut des acheteurs. Quand une jument n'a pu être vendue, soit à cause de sa mauvaise conformation, soit à cause de tares ou de vices souvent héréditaires, on la destine à la reproduction : si on obtient une bonne pouliche, au lieu de la garder pour en tirer race, on la vendra sur-le-champ pour garder la mauvaise mère ; et si la mère meurt, on la remplacera par une mère aussi mauvaise. Cet état de choses existe moins pour les jumens de trait que pour les autres. En général, dans le littoral du nord, les poulinières

sont bonnes ; mais on ne peut se faire l'idée de la chétiveté et du peu de mérite des jumens des autres espèces livrées à la reproduction en Bretagne. Or, sans une bonne mère, il n'y a rien à faire, quand l'étalon serait le plus beau de la terre ; et même plus il sera beau, moins il fera bien si la jument ne vaut rien. Nous en dirons les raisons ailleurs.

L'effroyable dégénération qui se remarque dans la taille et la force des jumens en France, depuis cinquante ans, a sa cause dans les guerres de la république et de l'empire, dans ces réquisitions forcées qui ont enlevé toutes les jumens capables de porter un soldat : le cultivateur en était venu au point de ne plus vouloir se servir que de jumens petites et défectueuses ; au moins celles-là, il était assuré de les garder. C'est à cette cause que l'on doit principalement la pénurie de belles jumens qui se remarque partout, et qui se fera sentir long-temps encore. La chétiveté des poulinières est une plaie tellement destructive de toute amélioration, que Henri VIII, roi d'Angleterre, ne pouvant vaincre l'obstination des cultivateurs à cet égard, prit un parti qui allait bien à un despote comme lui, mais qui trouverait, sans doute, peu de faveur aujour-

d'hui. Il fit tuer toutes les jumens qui n'arrivaient pas à une certaine taille : aussi est-ce de son règne que date la grande supériorité des chevaux anglais sur tous ceux de l'Europe.

En Bretagne, on n'a généralement aucune idée des croisemens. La monte se fait par un système d'appareillement mal compris, qui consiste à donner la jument de trait au cheval de trait, la jument de carrosse au cheval de carrosse, la jument de selle ou de *race*, comme on dit, au cheval de sang ; tandis que c'est à peu près le contraire qu'il faut faire. Ce qu'on appelle jument de *race* est presque toujours une bête provenant de croisemens bizarres et sans méthodes, grèle de membres, sans poitrine, avec des tares de toute nature. Eh bien, c'est presque la seule poulinière qui ait été présentée en Bretagne, depuis trente ans, au cheval de sang ! il n'est pas étonnant que l'on n'ait rien obtenu de bon, et qu'on se plaigne des produits des chevaux de sang. Une jument semblable ne doit être donnée à aucun cheval, mais moins à un cheval de sang qu'à tout autre. Si l'on veut à toute force la faire produire, il faut lui donner un fort cheval bien doublé, afin d'avoir un produit qui ait au moins un peu de force et d'ensemble.

DE LA NOURRITURE ET DU LOGEMENT DES CHEVAUX.

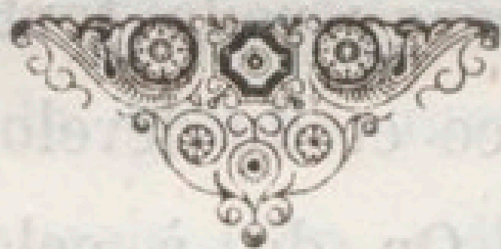
Dans la première division que nous avons établie, c'est-à-dire le littoral du nord, la nourriture est abondante et succulente ; on désirerait qu'elle fût plus substantielle : cependant, on peut dire qu'en général les chevaux sont convenablement et fortement nourris. Quant aux logemens, ils sont aussi mauvais que possible ; les chevaux sont entassés dans des écuries fétides, pleines de fumier, obscures, et ils n'ont même pas toujours l'espace nécessaire pour se coucher. Il en résulte les plus grands inconvéniens. On peut citer parmi les principaux, les peignes, eaux aux jambes, et affections analogues dont beaucoup de chevaux sont atteints ; mais surtout la fluxion périodique qui fait de grands ravages dans certains cantons. On ne saurait trop s'élever contre de si funestes négligences, et il serait à désirer que MM. les vétérinaires qui reçoivent des traitemens sur les fonds départementaux s'occupassent de faire cesser cet état de choses si contraire aux intérêts des éleveurs. On devrait aussi donner des primes à chaque

ferme ou exploitation qui offrirait des locaux commodes et sains; cela serait beaucoup plus avantageux à l'amélioration que la plupart des primes données dans ce but dans les concours publics.

Dans la montagne, les chevaux ne sont pas, à beaucoup près, aussi bien nourris que dans le Léon; excepté quelques cultivateurs aisés, le reste ne donne ni nourriture, ni soins; le cheval est à l'état de simple nature; il mange ce qu'il peut, couche où il veut, et voilà.

Dans le littoral du sud, et dans presque tout le département d'Ille-et-Vilaine, les chevaux sont, en général, mieux logés que dans les autres divisions; mais, à peu d'exceptions près, leur nourriture n'est ni convenable, ni assez abondante dans le jeune âge; c'est jusqu'à trois ans qu'on doit nourrir un cheval, après il faut qu'il *vive;* voilà tout; mais c'est dans l'âge de la croissance et du développement qu'il faut *pousser* un cheval. On dit à cela : je n'ai pas le moyen de les bien nourrir; et si j'ai de l'avoine, je la mangerai, et ne la donnerai pas à mes chevaux : c'est fort bien dit; mais alors n'élevez pas de chevaux, et, si vous le faites, ne vous plaignez pas d'avoir des rosses.

M. Huzard, *Traité des Haras domestiques*, dit à ce sujet : « L'amélioration des races de chevaux,
» dans un pays comme la France, ne sera possible
» qu'autant qu'elle sera en rapport avec les systèmes
» d'agriculture ; qu'elle ne pourra s'effectuer chez
» les petits cultivateurs malaisés qui laisseront tou-
» jours les animaux dans un état de misère ; et que,
» par conséquent, les tentatives du gouvernement
» pour améliorer ces races en masse devront toujours
» être infructueuses, parce qu'il lui est impossible
» aussi de faire changer la position du cultivateur. »



CHAPITRE V.

Du Commerce des Chevaux en Bretagne.

Le commerce des chevaux en Bretagne se divise en deux branches principales :

1° Commerce à l'extérieur, — exportation ;

2° Commerce à l'intérieur, — consommation.

Le commerce à l'extérieur, ou exportation, se subdivise lui-même en exportation par les marchands, et en exportation par les remontes militaires. La première de ces exportations est très-considérable ; il n'est pas même de province en France qui en approche. Il sort, chaque année, de la Bretagne près de 30,000 poulains, depuis l'âge de six mois jusqu'à quatre et cinq ans. Environ 15,000 de ces poulains sont achetés, dès six et dix-huit mois, pour la Nor-

mandie, le Poitou, le Perche, l'Auvergne, le Maine; ils sont élevés dans ces pays et revendus ensuite pour tous les services : de là vient que la plupart des chevaux percherons ne sont autre chose que des poulains bretons. Les autres sont achetés par des marchands de la Bretagne, même pour les localités où l'on ne fait qu'élever; car en Bretagne, comme dans toutes les contrées chevalines, il est des localités qui font naître, d'autres qui ne font qu'élever. Nous connaissons déjà celles qui font naître; quant à celles où l'on élève principalement, elles sont très-répandues et très-diverses en Bretagne. Voici les principales : dans le Finistère, Pont-Croix, tout le cap Sizun, Pont-l'Abbé, et plusieurs communes de la côte méridionale; dans les Côtes-du-Nord, les environs de Dinan, Plancoët, Jugon, etc.; dans le Morbihan, Crack, Belle-Ile-en-Mer, et une grande quantité de localités; enfin, dans le département d'Ille-et-Vilaine, les environs de Dol, Fougères, St-Malo, et presque tout le département. Là, ces jeunes animaux sont élevés dans les fermes, où ils rendent des services pour le prix de leur nourriture; puis, à trois, quatre et cinq ans, ils sont revendus aux marchands pour le service de l'extérieur, les postes, les

diligences, les voitures publiques. Ce commerce est très-facile à faire, très-assuré, et sans aucunes chances ; aussi, qu'il me soit permis de le dire ici franchement, c'est peut-être à sa facilité que l'on doit le *statu quo* de l'amélioration. Qu'a-t-on besoin de changer ce dont on se trouve satisfait ? le mieux n'est-il pas l'ennemi du bien ? On a une grosse jument, on lui donne le plus gros cheval que l'on peut trouver ; il en vient le plus gros poulain possible ; on le vend à six mois ; voilà toute la malice : il n'y a pas plus de calcul là-dedans que dans la façon d'un sac de blé ou la composition d'une barrique de cidre. Il ne s'agit pas ici d'amélioration, au contraire : c'est à tort que l'on s'obstine à la prêcher en pareil cas ; c'est abuser du prosélitisme que de l'employer à convaincre des gens contre leurs intérêts.

L'exportation par les remontes militaires a lieu par le dépôt des remontes de Guingamp, et la succursale de Morlaix ; on y achète des chevaux pour le train d'artillerie et pour les différentes armes de la cavalerie. Ce débouché, quoique peu considérable, est avantageux pour le pays. Les dépôts de remonte, tels qu'ils sont constitués maintenant, doivent être rangés parmi les établissemens les plus utiles de

France ; ceux-ci feraient plus de bien encore, s'ils étaient placés dans les contrées qui élèvent et s'occupent de l'éducation du cheval, au lieu de l'être, comme ils le sont, dans celles où l'on s'occupe principalement de faire naître. Il en résulte qu'ils trouvent difficilement des chevaux mâles, et qu'ils sont obligés de se remonter presque entièrement en jumens, ce qui est toujours un mal, surtout quand le prix donné par la remonte est, comme en Bretagne, au-dessus du prix du commerce. Cet état de choses a peu d'inconvéniens pour les races de trait, à cause du nombre immense de jumens ; mais il en a beaucoup pour les autres races que l'on élève dans le reste de la Bretagne. Dès qu'une jument de la Montagne ou du littoral du midi a de la taille et des qualités, elle est presque certaine d'être enlevée par la remonte ; c'est une des causes qui fait qu'il ne reste jamais de bonnes poulinières dans le pays, et que l'amélioration ne peut faire aucun progrès. Tous les services de l'artillerie peuvent très-avantageusement se remonter dans la péninsule de Bretagne ; mais, d'ici à quelque temps, il sera difficile d'y faire des remontes de cavalerie. Voici un fait : on a besoin, dans ce moment, de quarante chevaux pour remon-

ter la gendarmerie dans le Finistère, et l'on ne peut les y trouver. Il faudra aller chercher en Normandie ou ailleurs des chevaux qui seront payés 7 et 800 fr., parce qu'on s'obstine à vouloir en faire qui ne peuvent être payés que 3 à 400 fr. : l'échange n'est pas bon. Si l'on suivait les indications de l'administration, on n'aurait pas besoin d'aller porter son argent au-dehors. Conçoit-on un département qui vend 15,000 chevaux par an, et qui ne peut remonter sa gendarmerie ?

Venons au commerce intérieur ou consommation. La consommation se subdivise en deux parties : celle provenant d'importation, et celle provenant de la production du pays : celle-ci est la plus considérable ; nous y reviendrons.

L'importation n'est presque rien en Bretagne. L'agriculture, les voitures publiques, le roulage, le service des villes se remontent en chevaux du pays. Les seuls chevaux importés sont quelques chevaux de luxe, pour la selle et la voiture, appartenant aux riches habitans ; les étalons royaux, et un petit nombre d'étalons particuliers : encore ceux-ci sont-ils presque tous du pays ; car, comme on va les acheter dans la Normandie et le Perche, les chevaux de

cette catégorie, que l'on trouve dans ces contrées, sont presque tous bretons, ainsi que nous l'avons déjà dit.

La consommation provenant de la production du pays roule presque entièrement sur les chevaux de la Montagne et ceux du littoral du midi. Ces chevaux, qui n'ont généralement pas assez de taille pour les services extérieurs, sont employés en Bretagne à tous les usages. Acclimatés au pays, accoutumés à gravir les montagnes, à descendre, sans broncher, les côtes les plus rapides, ces intrépides chevaux sont un trésor pour ces contrées, où les communications sont encore très-difficiles. On conçoit l'amour des Bretons pour leur race native, quand on les voit franchir d'énormes distances doucement portés sur ces petits chevaux dont la vitesse égale celle des plus rapides trotteurs. Il n'est pas rare de voir parcourir à des bidets de *train*, des distances de trente et quarante kilomètres, à raison de vingt-quatre kilomètres (six lieues) à l'heure. Ces races étaient autrefois exportées par toute la France. Nous avons déjà dit les causes qui faisaient qu'elles l'étaient moins aujourd'hui, et qu'elles finiront bientôt par tomber entièrement.

Relativement au prix des chevaux en Bretagne, pas plus que dans le reste de la France, il n'est en rapport avec les soins et les dépenses qu'entraînent l'élève de ces animaux, ou plutôt il est mal établi; ainsi, les mauvais chevaux y sont trop chers, et les bons trop bon marché. Je m'explique : en Angleterre, le prix des chevaux est basé sur leurs qualités; un cheval possédant toutes les qualités demandées par l'acheteur a un prix très-élevé; le cheval ordinaire est d'un prix très-moyen, et moindre qu'en France; à mérite égal, l'un compense l'autre. On conçoit l'avantage de cet état de choses : l'éleveur a intérêt à produire du bon. En France, il en est tout différemment, grâce à l'ignorance des acheteurs et des vendeurs, et à ce que l'on s'en rapporte seulement à la vue. Un bon cheval n'est pas payé 100 fr. plus cher qu'une rosse, et, souvent même, c'est la rosse qui est payée le prix le plus élevé. Il naît de là un tel bouleversement dans les idées, qu'on ne peut s'y reconnaître. Si, comme en Angleterre, nous avions des épreuves pour tous les genres de chevaux, il n'en serait pas ainsi, et l'on comprendrait de quel avantage il est d'élever un bon cheval plutôt qu'un mauvais : mais il faudrait, encore une fois, que le

cheval reconnu bon, fût payé plus cher qu'on ne le fait. Il est déplorable de voir des personnes riches, atteler à leurs voitures des chevaux de 4 et 500 fr.; ces chevaux sont censés être ce qu'il y a de mieux dans le pays. Or, si ce qu'il y a de mieux ne vaut que 500 fr., il faut promptement renoncer à l'élève du cheval, nourrir des bœufs et des moutons. Il faut bien se mettre dans l'idée que tout cheval capable de traîner proprement une voiture vaut 1,000 fr., et, s'il coûte moins, vous volez l'éleveur. Il faut que l'éleveur soit intéressé à produire du bon, comme je l'ai dit; et, s'il est forcé de donner quelques-uns de ses chevaux pour un prix moindre qu'ils ne lui ont coûté, il faut que les autres viennent le dédommager de ses pertes; sans cela, il ne fera que du mauvais, qu'il faudra encore payer fort cher : aussi est-il d'observation que les chevaux médiocres, pour le service habituel, sont plus chers en Bretagne que partout ailleurs, parce que les bons n'y sont point assez payés.

Le tableau ci-joint donnera une idée du mouvement commercial des chevaux en Bretagne, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.



COMMERCE DES CHEVAUX.

Mouvement à l'Intérieur. — **A l'Extérieur.**

Départemens.	A quel âge ?	DANS QUELLE proportion ?	Pour quelle Destination ?	A quel âge ?	DANS QUELLE proportion ?	Pour quelle Destination ?
Finistère. . . .	de 6 à 9 mois	4,500	Passent dans les Côtes-du-Nord, dans le Morbihan et dans l'Ille-et-Vilaine, où ils sont élevés.	de 2 à 5 ans	10,450	Sont vendus aux foires de Quimper, Lesneven, Landerneau, Goueznon, le Folgoët, la Martyre, Lanouarneau, Morlaix, Lamneur, etc., à des marchands normands, nantais, angevins et même auvergnats, qui viennent même les acheter dans les fermes.
Côtes-du-Nord.	de 6 à 9 mois	1,950	Passent dans le Finistère, dans le littoral du Morbihan et dans l'arrondissement de St-Malo (*Ille-et-Vilaine*), où ils sont élevés.	de 2 à 5 ans	8,950	Sont vendus aux foires de Lannion, Plaintel, Minez-Bray, St-Brieuc, Lamballe, Dinan, Plancoët, etc., à des marchands normands, manceaux, nantais, etc., qui les revendent pour tous les services auxquels ils sont propres.
Morbihan. . . .	d'un à 2 ans	1,200	Passent dans l'Ille-et-Vilaine où ils sont élevés.	de 2 à 5 ans	5,750	Sont vendus aux foires de Pontivy, Vannes, Berric, Auray, Landevan, à des marchands de la Loire-Inférieure et de la Vendée.
Ille-et-Vilaine.	»	»	*N'exporte pas pour les départemens de la circonscription.*	de 2 à 5 ans	4,050	Sont vendus aux foires de Rennes, Fougères, Monfort, Dol, St-Méen, etc., à des marchands normands, nantais, angevins, etc.
			TOTAL *des Exportations. . . .*	. . . .	29,200	



CHAPITRE VI.

Reproches faits à l'administration des Haras en Bretagne.

De toutes les administrations de France, il n'en est point qui soit plus en butte aux critiques exagérées, aux calomnies ridicules, et aux exigences déplacées, que l'administration des haras. Un homme d'un esprit profond a dit à ce sujet : « On se plaint » beaucoup aujourd'hui de la dégénération de nos » races de chevaux. Que sont devenues nos belles » races ? qui nous rendra nos belles races ? C'est un » concert de réclamations et de lamentations. Or, si » l'espèce chevaline a dégénéré, à qui la faute ? évi» demment à l'administration des haras ; car, il est » en France un axiome incontesté, c'est que les par» ticuliers ne commettent ni fautes, ni erreurs, et

» qu'en tout et pour tout, c'est toujours le pouvoir » qui a tort.

» Tel éleveur, préférant un bénéfice certain et im» médiat aux chances précaires de l'avenir, vend ses » meilleures poulinières, et ne conserve, pour la re» production, que de mauvaises jumens. Ces mauvaises » jumens font de mauvais poulains ; mais, ce n'est » pas la faute de l'éleveur, c'est la faute du gouver» nement et de l'administration des haras.

» Tel autre a gardé de bonnes poulinières ; mais, » par ignorance ou par cupidité irréfléchie, il a mal » élevé ses poulains qui, privés de soins et de nour» riture, se sont étiolés. Est-ce la faute de l'éleveur? » non, c'est la faute de l'état-major des haras, *qui* » *mange toute l'avoine* ; c'est la faute du gouverne» ment.

» Un troisième, pour éviter la peine d'envoyer ses » jumens aux étalons royaux de la station voisine, » emploie quelque mauvais étalon coureur, dépourvu » de sang et couvert de tares. Si les fils de ce mau» vais étalon sont tarés comme lui, cornards, etc., etc., » ce ne sera pas non plus la faute de l'éleveur, mais » la faute des étalons du gouvernement et de l'admi» nistration des haras. Cela ne rappelle-t-il pas invo-

» lontairement ce refrain si connu : C'est la faute de
» Voltaire, c'est la faute de Rousseau. »

Cet état de choses tient principalement à trois causes que nous allons examiner. Nous reviendrons ensuite sur les reproches faits particulièrement aux haras en Bretagne.

Première cause : La propension de l'esprit humain à blâmer tout ce qu'il ne comprend pas, et qui est hors de sa sphère. — Il m'est arrivé cent fois de trouver à redire à la route que je parcourais, et de penser que les ingénieurs étaient des ânes de l'avoir dirigée de ce côté. Cette maison eût été mieux bâtie si j'en eusse été l'architecte ! Ce procès mieux plaidé si j'en eusse été l'avocat : or, je pense que la plupart des détracteurs des haras ne sont pas plus raisonnables que moi.

Deuxième cause : Le peu d'importance numérique et d'unité de l'administration des haras. — Ainsi l'armée, la marine, les ponts-et-chaussées, les contributions directes ou indirectes, sont des administrations puissantes, viriles, qui sont partout, ont des avocats partout, se défendent par elles-mêmes, par leur propre force ; bien venu qui les attaquerait ! Quelle mine font, auprès de tout cela, une quarantaine d'officiers dissé-

minés par toute la France, missionnaires d'une science qui ne fait que naître ; en butte aux attaques journalières de la presse, de la tribune, ou des éleveurs mécontens, qui rejettent leurs fautes sur l'administration? Cette administration, ballottée par les exigences de députation, par les révolutions ministérielles, n'a pas l'importance qu'elle devrait avoir. Pour être officier des haras, il faut de vastes et profondes connaissances, des études consciencieuses et réfléchies. Il faut que les haras soient un corps savant et reconnu pour tel.

Troisième cause : L'ignorance profonde où l'on est généralement en France sur tout ce qui regarde le cheval.—Il n'y a pas une nation où l'on comprenne moins l'amélioration, où l'on s'en occupe moins sérieusement, et avec moins de suite, qu'en France. A la place de la vérité, à la place des connaissances pratiques qui devraient faire le partage de tout homme, on ne trouve partout que des préjugés, des idées vieillies ou erronées ; d'autres adoptées légèrement et sans examen : nulle part un corps de doctrine ; nulle part une opinion arrêtée. Demandez à dix éleveurs différens, de la même localité, leurs idées sur l'amélioration, ils vous établiront vingt systèmes

différens. Demandez-leur les chevaux dont ils ont besoin pour croiser leur race ; ils ne manqueront pas de vous nommer dix races de chevaux différens. En France, il n'y a point de science du cheval ; cette science est dans l'enfance, et cela tient, en partie, à ce qu'on a trop voulu séparer les connaissances qui ont le cheval pour objet. Ces connaissances sont au nombre de trois principales :

L'équitation ;

La vétérinaire ;

L'élève du cheval.

Certes, on ne monte nulle part mieux à cheval qu'en France, et nos écuyers sont fameux partout l'univers ; mais nos écuyers, nos officiers de cavalerie s'occupent-ils de la vétérinaire ? entendent-ils un mot à l'élève du cheval ? nullement. D'un autre côté, les vétérinaires, grâce à Bourgelat et aux écoles fondées par lui, sont, sous le rapport de la vétérinaire, un des corps les plus savans de l'Europe. Mais entendent-ils un mot à l'équitation ou à l'élève du cheval ? nullement. Enfin, les éleveurs, pour la plupart gens à préjugés, savent encore assez bien parfois nourrir un poulain et soigner une poulinière ; mais, pour entendre la science des croisemens

et des accouplemens, pour profiter des leçons de l'expérience, il faudrait connaître l'anatomie et toutes les parties de la science vétérinaire ; il faudrait savoir monter un cheval et le conduire à la voiture, toutes choses dont pas un éleveur ne s'occupe. Il naît de cet état de choses un désordre incroyable ; car enfin, qui est-ce qui devrait mieux s'entendre en chevaux qu'un officier de cavalerie, qu'un vétérinaire, qu'un éleveur ? Et s'ils n'ont qu'une demi-teinture de leur science ; s'ils n'y voient qu'avec leurs lunettes ; si l'un détruit ce que dit l'autre, qu'en adviendrait-il ? ce qu'il advient au sel devenu insipide, c'est qu'on ne sait avec quoi le saler.

En Angleterre, c'est différent : un *sportman* sait élever un cheval ; il sait le monter, le soigner malade ou en santé ; sa science sera moins profonde que la nôtre dans chacune de ces parties : d'accord ; mais la réunion de ces diverses branches opère des prodiges. Le *sportman* sait ce qu'il dit ; il a un système arrêté, suivi, qui est celui de ses voisins ; et il ne s'expose pas, à ce qui nous arrive chaque jour, à dire et imprimer toutes sortes de niaiseries qui font hausser les épaules aux hommes du métier. Je le répète, c'est l'ignorance qui est la principale

cause de toutes les diatribes que l'on entend chaque jour débiter contre les haras.

Passons aux reproches faits à l'administration des haras en Bretagne.

Les reproches que l'on fait à l'administration des haras en Bretagne peuvent se formuler ainsi :

1° Le peu de mérite des étalons ; la vieillesse de la plupart d'entre eux ;

2° Leur infécondité ;

3° Le peu de convenance des étalons fournis par les haras avec les jumens indigènes ;

4° Que la plupart des étalons sont des métis ;

5° Que les produits des étalons ne se vendent qu'un prix inférieur à celui des produits de la race indigène ;

6° Que les cultivateurs négligent de plus en plus les chevaux de l'administration ;

7° Que les chevaux de pur-sang amincissent les races.

1° Le peu de mérite des étalons ; la vieillesse de la plupart d'entre eux.

Pour juger du mérite des étalons d'un pays, il convient d'examiner d'abord les jumens que possède

ce pays, leurs qualités, leur mérite, leur valeur, car la jument est pour beaucoup plus que le père dans la production. Donnez-moi une bonne jument, vous aurez un cheval passable, quel que soit le père; mais donnez-moi une mauvaise jument, vous n'aurez qu'un mauvais cheval, quand le père serait le meilleur cheval de la terre. Voilà une vérité que l'on ne sait pas assez, et qui fait tomber dans d'étranges erreurs : on a généralement la prétention de vouloir que tout vienne de l'étalon, cela ne se peut pas! C'est surtout en fait de chevaux qu'il est vrai de dire : Aide-toi, le ciel t'aidera! Eussiez-vous les meilleurs chevaux d'Angleterre, d'Allemagne, d'Arabie, qu'ils ne feraient, avec de mauvaises jumens, que des rosses sans valeur. Or, sans vouloir déprécier les jumens bretonnes, on peut avancer qu'elles n'ont pas généralement le mérite des jumens normandes. Eh bien! que l'on voie la différence des étalons, et que l'on dise s'il y a entre les étalons du Pin et de St-Lo, et les jumens du pays, la différence qu'il y a entre les étalons de Langonnet et les jumens du pays : il y a tel cheval qui, dans le Cotentin, aurait quatre-vingts jumens à 25 fr., et qui n'a eu que dix ou douze jumens *gratis* en Bretagne.

De chevaux parfaits, on n'en voit nulle part ; il ne faut pas considérer un producteur d'après les défauts qu'on y remarque, mais bien d'après les qualités qui le distinguent. Tel cheval qui paraîtra, à un ignorant, lourd, grossier, difforme, pourra être un étalon très-précieux. J'ai vu à Londres, chez M. Théobald, un trotteur du Norfolk, qui ne présentait aux yeux qu'une vieille rosse, avec une grosse tête, un dos bas et ployé, des aplombs faussés, et des membres fatigués ; il saillissait cependant à 12 guinées, et avait plus de jumens que l'on ne voulait lui en donner : certes, si un pareil cheval venait au haras de Langonnet, il n'aurait pas une seule jument. Mais les Anglais ne sont pas si difficiles, eux, car ils sont plus connaisseurs. Depuis la fondation du haras de Langonnet, il y est venu, en chevaux de trait des plus beaux types, en superbes carrossiers, en chevaux Arabes, et en chevaux de pur-sang, de quoi former la plus belle contrée hippique de l'Europe ; et, s'ils n'ont pas mieux produit, ce n'est pas leur faute. Quant à leur état de vieillesse, il en est de même dans tous les établissemens ; mais un cheval de vingt-cinq ans se reproduit aussi bien à cet âge, et même mieux qu'un

jeune cheval. Le fameux Rainbow, chez M. Rieussec, a produit ses meilleurs poulains dans un âge très-avancé : Hercule à vingt-deux ans, Franck à vingt-cinq, etc. Quand il serait vrai que quelques chevaux sont venus à Langonnet après avoir séjourné dans d'autres établissemens, cela ne serait pas un grand mal : *un bon reste vaut mieux qu'une mauvaise part*; et un cheval qui a été jugé digne de faire la monte au Pin ou à Pompadour, par exemple, est un bon cheval par toute terre, et peut être pris sur l'étiquette du sac.

2º *Leur infécondité.*

Pour répondre à ceci, il ne faudra qu'un seul mot. En 1838, les étalons de Langonnet ont sailli 2,024 jumens, qui ont donné 1,161 poulains, auxquels il convient d'ajouter 300 pour les avortemens et jumens vendues pleines : nous aurons donc 1,461, ce qui donne plus des deux tiers de fécondés; or, je mets en fait que ce résultat n'est pas inférieur à celui des autres établissemens, soit publics, soit particuliers, surtout si l'on veut bien considérer que l'on met au nombre des jumens qui n'ont pas retenu, celles dont on n'a pas de renseignemens,

et qu'il y en a, sur le nombre, une bonne partie qui est fécondée : on peut hardiment, sur ce chiffre, en porter la moitié qui sont ignorées, ce qui porterait la fécondation à plus des trois-quarts. Il faut aussi considérer l'état des jumens conduites aux étalons ; la plupart sont mal soignées, mal nourries, et accablées de travail. Est-il étonnant que quelques-unes ne retiennent pas, quand les jumens les mieux soignées sont souvent infécondes ?

3o *Le peu de convenance des étalons à l'égard des jumens du pays.*

A ceci, je répondrai que l'on a généralement une fausse idée de la mission des haras ; on les croit destinés uniquement à faire des chevaux, c'est une erreur. Les haras sont destinés à faire de l'amélioration. Si les haras étaient destinés à faire tous les chevaux qui se produisent en France, en nombre et en espèce, il leur faudrait 100,000 étalons au lieu de 1,200, et un budget de 100,000,000 fr. au lieu de 2,000,000 : il ne faut vouloir que le possible.

Les haras n'ont mission que de donner des types, que de montrer le chemin qu'il faut suivre, que d'indiquer les races qui conviennent dans un pays,

et celles qui, un jour, feront la richesse du cultivateur, s'il veut suivre l'impulsion qui lui est donnée : voilà pourquoi les haras ne s'occupent pas du cheval d'agriculture proprement dit, ni du cheval de troupe proprement dit, parce que ces deux genres de chevaux ne sont pas un but. Le but est le cheval fort, vigoureux, distingué, élégant, qui puisse se vendre, et devenir une source de richesse pour un pays, et nous affranchir du tribut que nous allons payer à l'Angleterre et à l'Allemagne. Maintenant, croit-on que l'agriculture et la guerre ne trouvent pas leur compte à cela? certainement si. Ni le cheval d'agriculture, ni le cheval de troupe ne sont des types : il faut toujours demander le plus pour avoir le moins. Si vous demandez un bon cheval de carrosse, léger, brillant, plein d'énergie et de vigueur, vous en faites facilement un cheval de cuirassier ; si vous demandez un cheval de chasse ou de promenade, rapide, énergique et gracieux, vous en faites facilement un cheval de dragons ou de chasseurs, et l'agriculture se fait tout aussi bien par un bon cheval que par un mauvais. En Normandie, en Angleterre, en Allemagne, il y a des chevaux de mille écus qui labourent la terre ; tan-

dis que si vous voulez uniquement vous attacher à faire un cheval de tel ou tel service avec des types médiocres, vous finirez par faire des rosses ; car il faut toujours, comme je l'ai dit, demander le plus pour avoir le moins.

D'un autre côté, si l'administration des haras s'était chargée de faire par elle-même, d'imposer les races de chevaux, elle aurait fait (à part l'énorme budget que cela eût exigé) une chose impolitique, et qui eût eu de grands inconvéniens. Il y a longtemps qu'il est reconnu qu'un gouvernement ne doit jamais venir s'imposer dans les choses d'industrie, de commerce et d'agriculture ; l'industrie particulière fait toujours beaucoup mieux, et à moindre prix que le gouvernement : aussi, les haras ne se mêlent-ils que d'encourager. Ils donnent des étalons de choix à ceux qui en veulent, mais ils ne forcent personne ; ils ne s'imposent nulle part. Ils disent aux éleveurs : Nos étalons valent-ils mieux que ceux que vous avez ? prenez-les ; les voilà à votre disposition, pour rien, presque pour rien : ne vous conviennent-ils pas ? laissez-les. On ne force personne ; c'est une administration toute de bienveillance et de protection, qui a l'avantage de donner gratis, ou pour

quelques francs, la saillie d'un cheval qui, en Angleterre, vaut 12, 15, et jusqu'à 25 guinées chaque. Il y a, dans ce moment-ci, un cheval au haras de Langonnet dont la saillie serait payée au moins 20 guinées, c'est-à-dire environ 500 fr. en Angleterre. Mais, dit-on, nos jumens sont des bêtes de trait ; il nous faut des chevaux de trait. L'administration nous donne des chevaux de pur-sang qui amincissent nos races !!! Voilà ce que l'on entend de toutes parts. Or, en réfléchissant un peu, on va voir que ces plaintes ne sont qu'une véritable gasconnade. En effet, la Bretagne compte près de 100,000 poulinières : à 50 jumens par étalon, terme moyen, il faut environ 2,000 étalons pour la Bretagne. Certes, si on lui donnait 2,000 chevaux de pur-sang ce serait trop : si 1,000, ce serait trop ; si 100, ce serait trop, combien donc y en a-t-il pour autoriser tant de réclamations ? Il y en a 10 seulement, c'est-à-dire autant qu'il en faut pour 500 jumens. Or, si la Bretagne ne compte pas 500 bonnes jumens sur 100,000, c'est autre chose : mais nous prétendons que si, et qu'il y en a même beaucoup plus. Les autres chevaux des haras consistent en 20 chevaux légers de demi-sang, pour donner des types

dans les contrées de petites jumens, et en 20 étalons de carrosse et de trait pour croiser les belles jumens de trait, et donner à la race l'énergie, la conformation, et même la taille et la force qui augmenteront son mérite, et lui feront acquérir un prix plus élevé. Encore une fois, on ne veut ni changer, ni diminuer les races de Bretagne ; on veut les améliorer, et cela d'après les principes consacrés par l'expérience de tous les peuples et de tous les hippiatres ; et ce n'est pas par des chevaux gros comme des éléphans qu'on y parviendra. Au reste, cet amour pour les formes massives dans l'étalon, et cette incrédulité à l'égard de l'amélioration par les races distinguées, n'est pas nouveau ni particulier à la France et à la Bretagne. Il y a deux cents ans, un directeur des haras d'Allemagne écrivait ceci, que l'on croirait être arrivé hier dans une station de campagne, n'était le style :

« Un jour, vint un paysant chez moi avec sa » cavale, par commandement du maître, pour la » soumettre à un de ses étalons, me priant de la » pourvoyer d'un qui soit fort et corpulent, et de » jambes grosses et charnues. Je pensois en moy, » il faut que je te mette à l'épreuve, s'il est ainsi,

» comme on dit, que les paysants n'aiment pas les
» chevaux élégants et bien faits, notamment quand
» ils ont la tête petite et légère. Je luy fis mener
» hors de l'écurie un beau barbe blanc, auquel
» rien n'était digne de vitupère. Le païsant, le voyant,
» commença à s'écrier : Ostez, ostez ce bidet-là ;
» cette faiblesse, cette petite tête, ce maigre col,
» cette squelette d'haquenée : donnez-moy un rous-
» sin grand, avec de grosses jambes et une forte
» tête, sinon je m'en irai plustôt avec ma jument
» que de la soumettre à un si léger cheval. Cepen-
» dant, je lui fais amener un cheval plus fort, un
» frison de couleur noire, avec une grande tête ;
» il s'en réjouit, à la réserve que la tête lui sem-
» bla encore trop petite ; car, dit-il, les chevaux
» qui ont la tête grosse, de gros poitrails, et le
» col gras, étant plantés sur de grosses jambes,
» sont bien plus propres à tirer ; il me renvoya à
» regarder un robuste bœuf de trait, et juger s'il
» ne fait pas mieux son travail qu'un autre plus
» mince. »

On voit que les cultivateurs allemands en étaient à cette époque où nous en sommes maintenant ; mais les grands propriétaires et les administrateurs,

qui savaient ce qu'il en était, tinrent bon, et il en est résulté que les chevaux du Holstein, du Mecklembourg et de toute l'Allemagne, sont devenus excellens pour le tirage, le carrosse, la guerre, et tous les services de luxe et de commerce ; que ce pays possède la plus belle cavalerie du monde ; qu'il a fourni, pendant presque tout l'Empire, les belles remontes de la garde impériale, et que nous lui payons encore annuellement 20 millions de francs pour les chevaux qu'il nous fournit. Nous livrons ces faits aux réflexions des hommes de bonne foi.

4° *De ce que la plupart des Étalons sont des métis.*

Je ne parlerais pas de ce reproche, s'il n'avait été imprimé dans un ouvrage critique contre l'administration, car il ne vaut pas la réfutation. Certes, dans les espèces bovines et ovines, l'amélioration ne peut avoir lieu par les métis, parce que les qualités recherchées n'ont rapport ni à la vitesse, ni à l'énergie : dans les unes, elles se rapportent à la facilité de prendre de l'embonpoint ; dans les autres, de plus belle laine, etc. Le pur-sang est celui qui réunit au plus haut degré la qualité recherchée. Mais,

dans l'espèce chevaline, il y a plusieurs qualités à rechercher : la force, la vitesse, etc. Or, comme il n'y a de pur-sang que le sang Arabe ou son dérivé, le sang pur anglais, il faut admettre les métis dans la reproduction des diverses espèces, pourvu que ces métis procèdent du pur-sang. Le métis qu'il faut repousser, c'est le cheval sans type, sans race, qui provient de croisemens incohérens et sans liaison; celui-là doit être exclu : mais un cheval de 3/4 de sang n'est point un métis ; il possède encore des qualités régénératrices, capables d'améliorer les espèces communes. Tous les producteurs ne peuvent pas être des chevaux de pur-sang ; il y a des degrés, depuis le cheval de course jusqu'au cheval de gros trait : mais, ainsi que le disent les Anglais, *le sang ne se perd jamais*. Quant aux chevaux de pur-sang Normands, Limousins, Bretons, c'est un vieux système, fort bon en théorie, mais totalement dépourvu de sens dans la pratique : il n'y a pas un bon cheval en Normandie, en Limousin, en Bretagne, qui puisse remonter à trois générations, sans mélange dans sa race.

5° *Que les produits des Étalons ne se vendent qu'un prix inférieur à celui des produits de la race indigène.*

Voilà encore un de ces reproches qui tombent devant le plus simple examen. Ce que l'on voit journellement aux foires de Quimper, de la Martyre, de Saint-Brieuc, de Morlaix et autres, le contredit entièrement. J'ai vu, dans ces foires, des chevaux provenant des étalons, vendus 1,000 et 1,100 fr., tandis que les chevaux purement indigènes ne dépassaient jamais 5 ou 600 fr.; et encore ne parlais-je pas ici des chevaux de pur-sang, dont le prix, tout-à-fait hors de ligne avec les chevaux de service, ne peut leur être comparé. Il y a plus : c'est que j'ai vu, par toute la Bretagne, que dès qu'un cheval annonçait un peu de race et des qualités, il se vendait tout de suite, à un prix même supérieur à celui qu'il eût valu dans d'autres localités; et cela, uniquement même pour le service du pays, qui n'en trouve pas assez de ce genre pour ses besoins. Je l'ai déjà dit : la gendarmerie ne peut trouver à se remonter dans le Finistère, et cependant les prix qu'elle offre sont fort au-dessus du prix habituel des chevaux de trait; il en est de même du cheval de

grosse cavalerie ; tous ceux que l'on peut trouver sont achetés par les dépôts de Morlaix et de Guingamp ; il en serait de même des chevaux de luxe, si l'on pouvait en trouver : mais tous les produits des étalons trouvent si bien des acheteurs, qu'ils sont vendus avant quatre ans ; si ceux qui restent sont mal élevés, mal nourris, extrapassés, ce n'est pas la faute de l'administration, et on ne peut pas dire pour cela qu'ils ne se vendent pas. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les chevaux ne se sont jamais mieux vendus que maintenant, *surtout* quand ils ont de la race.

6° *Que les cultivateurs négligent de plus en plus les chevaux de l'administration.*

Ce reproche n'a besoin, pour être réfuté, que du tableau ci-joint. On y verra, par le langage le plus éloquent de tous, celui des chiffres, que la moyenne des saillies est plus forte qu'elle ne l'eût jamais été ; qu'elle a toujours été en augmentant depuis l'établissement des haras en Bretagne, et qu'elle dépasse celle de la plupart des établissemens de France.

7° *Que les chevaux de pur-sang amincissent les races.*

Il est vraiment déplorable d'avoir à répondre à de pareilles absurdités dans un siècle éclairé : cependant, il le faut ; car on argue de votre silence quand vous ne répondez pas. On s'imagine que les chevaux de pur-sang amincissent les races, parce que ces chevaux n'ont pas, en général, cette ampleur lymphatique et *obèse* des races communes. Mais qu'est-ce qui fait la force de l'animal ? est-ce la chair, la graisse ou les os, les tendons ou les muscles ? Or, le cheval de pur-sang a toutes ces parties beaucoup plus fortes et plus prononcées que le cheval commun, quel qu'il soit : les chevaux de trait surtout, qui ont en apparence les jambes si grosses, ont les os fort petits, et les tendons collés sur l'os. Ce qui donne la force apparente, c'est la grosseur du poil, l'épaisseur de la peau ; mais si l'on vient à disséquer la jambe d'un cheval de sang, et la jambe d'un cheval de trait, on trouvera les os du premier plus volumineux que ceux du second ; en outre, il y a une différence de densité considérable. Voici un fait auquel il n'y a rien à répondre : la France est, de toutes les nations de l'Europe, celle qui a le

moins employé le cheval de sang pour améliorer ses races indigènes ; et c'est en France que les chevaux ont, proportion gardée, le moins de corpulence, et surtout des membres plus grêles : l'Angleterre est, de toutes les nations de l'Europe, celle qui a le plus employé le cheval de sang comme régénérateur ; et c'est là que, non-seulement, les chevaux ont le plus de force et de gros, mais que leurs membres ont plus de largeur et d'épaisseur. Il est à remarquer que les chevaux anglais, depuis les poneys jusqu'au cheval de voiture ou de charrette, ont tous des membres énormes. Le seul cas où le cheval de pur-sang *amincirait* les races, si l'on peut se servir de cette expression, serait celui où l'on n'aurait que l'étalon de cette race pour seul et unique reproducteur ; où la poulinière de deuxième, troisième et quatrième sang serait donnée indéfiniment au cheval de pur-sang : alors la race arriverait, non pas précisément à un amincissement, si les poulinières et les étalons étaient bien choisis, mais à un état de *perfection* trop grand pour les services habituels ; ces chevaux deviendraient trop susceptibles, trop irritables. Peut-être l'Angleterre se plaint-elle avec raison de cet état de choses pour quelques espèces,

entr'autres celles propres au service de la guerre ; mais nous n'en sommes pas encore là. Quand, comme elle, nous en aurons *usé* pendant trois cents ans, il nous sera permis de craindre l'*abus*. Nous n'y sommes pas !

La science du croisement, par les étalons orientaux et les fortes jumens indigènes, ou du *petit* cheval et de la forte jument, comme on dit, n'est pas nouvelle. On verra, par le passage suivant de Georges-Simon Winter, auteur que nous avons déjà cité, qu'elle était pratiquée il y a plus de deux siècles en Allemagne, et que cela n'a pas aminci la race du pays :

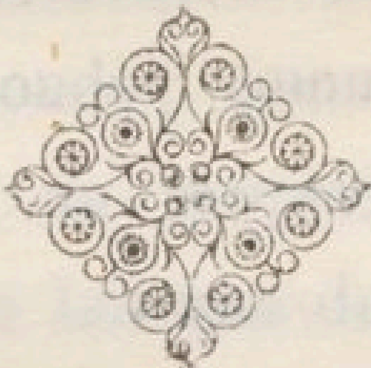
« Les poulains que font les barbes en nos pays » deviennent ordinairement plus grands que ceux de » Barbarie même, principalement si la cavale est » grande : car cela doit toujours être observé dans » un haras, qu'on donne toujours à un petit étalon » *une cavale grande*, de quelque nation qu'elle soit ; » de la sorte, il n'en saurait naître qu'un cheval de » belle stature ; comme aussi les genets d'Espagne » ont leur vraie origine des barbes. J'estime fort les » poulains qui viennent d'un étalon de Barbarie et » d'une cavale de Pologne, de Prusse ou d'Italie,

» qui ont ordinairement une très-belle taille et grande
» force. »

Je n'ai pas besoin de prévenir ici les objections que l'on ne manque pas de mettre en avant chaque fois que l'on discute, avec mauvaise foi, la question du pur-sang, en citant quelques chevaux grêles, chétifs et tarés qui se peuvent rencontrer parmi les échappés des chevaux de pur-sang. Dans toutes les races de chevaux, comme dans toutes les choses de la vie, il y a du bon et du mauvais; mais les gens sensés prennent le bon et laissent le mauvais. Il est bien entendu que chaque fois que je parlerai du producteur du pur-sang, j'entendrai un cheval ayant de la taille, de la force, des membres, enfin un bon cheval et non une rosse. Cela devrait se comprendre de soi seul : on raisonne ici sur des principes et non sur des exceptions.

Pour en finir avec tous les préjugés qui repoussent les innovations *en fait de chevaux*, je ne rappellerai pas ici toutes les circonstances où l'esprit de routine s'est refusé à ouvrir les yeux à l'évidence, ni la prison de Galilée, ni les persécutions de Faust, ni cent autres lieux communs; je dirai seulement, qu'en général, on peut juger de l'utilité d'une innovation,

en raison directe de l'opposition qu'elle éprouve. En 1750, c'est-à-dire il y a quatre-vingt-dix ans, le duc d'Aiguillon souleva toutes les haines en voulant percer des routes dans la Bretagne, ou rendre praticables celles des Romains et de la reine Anne : on l'accusait *de ruiner le pays en routes et travaux de luxe*, absolument par le même esprit qui fait aujourd'hui crier si fort contre les haras et le *pur-sang*. On reconnaît maintenant que les routes sont bonnes à quelque chose : il en sera de même de notre système.



CHAPITRE VII.

Des Étalons qui conviennent à la Bretagne.

Nous diviserons d'abord les étalons en deux grandes catégories : ceux appartenant aux particuliers, et ceux appartenant à l'administration des haras. Les premiers doivent être considérés comme des types de production ; les seconds, comme des types d'amélioration. En effet, un propriétaire qui achète un étalon n'a pas d'autre but que de gagner de l'argent ; par conséquent, son cheval doit lui coûter le moins cher possible, et lui rapporter le plus possible. Il choisit donc un étalon dont la race, l'espèce, et surtout la conformation, flattent le plus les habitudes du pays. Ces chevaux ne sont, en grande majorité, que des chevaux du pays même, ou des races étran-

gères qui en approchent le plus : la plupart du temps ce sont des poulains de deux à quatre ans, livrés ensuite au commerce, lorsqu'ils ont été énervés par un service de monte trop précoce et trop fréquent ; quelquefois, mais rarement, ce sont des chevaux achetés par les départemens et primés par eux ; ceux-là sont ordinairement supérieurs aux premiers : enfin, lorsque des éleveurs intelligens et zélés consentent à se procurer des chevaux d'un mérite reconnu, ils sont primés par l'administration des haras. Ces étalons continuent la race du pays ; non-seulement ils ne la changent pas, mais ils finiraient même par l'abâtardir, surtout s'ils étaient mal choisis, ce qui arrive fréquemment. Cependant, en les choisissant d'une manière convenable, il y a moyen, non-seulement de fournir à une production avantageuse et lucrative, mais encore de préparer l'amélioration en formant un bon corps de poulinières, qui, croisées à leur tour avec les chevaux améliorateurs, ne tarderont pas à amener la régénération complète de l'espèce indigène.

Les chevaux des haras ne sont point, comme on le pense souvent, destinés uniquement à produire des chevaux ; ils sont destinés à produire de l'améliora-

tion. Ces chevaux, qui coûtent de grands prix, tout-à-fait hors de proportion avec les fortunes des personnes qui se livrent, en France, au commerce des chevaux, sont livrés aux cultivateurs à vil prix : tel cheval dont, en Angleterre, la saillie serait payée 20 guinées (500 fr.), est donné en France pour 3 fr. et souvent pour rien. L'action du gouvernement remplace, en France, ces grands propriétaires qui, en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les états du Nord, emploient des sommes énormes à l'amélioration du cheval. L'action des haras est toute de sacrifice et de protection, et non de monopole et de fiscalité, ainsi qu'on l'a déjà vu dans cet ouvrage : on concevra facilement que l'administration ne peut s'occuper uniquement que d'amélioration et nullement de production. En effet, il y a en France près de 500,000 poulinières, et les haras ne possèdent environ que 1,000 chevaux, ce qui donne 500 jumens par étalon. En Bretagne, il y a près de 100,000 jumens, et le dépôt de Langonnet n'a que 60 chevaux, ce qui ferait près de 1,500 par étalon. On voit que l'on ne peut songer qu'à former des types, soit en étalons, soit en jumens destinées à leur tour à faire de la production.

CHEVAUX DES PARTICULIERS.

D'après ce qui précède, nous engagerons les éleveurs à se procurer les étalons suivans :

LITTORAL DU NORD. — *Chevaux de trait.*

Ces chevaux, que l'on pourrait parfaitement faire naître et élever en Bretagne, si l'on voulait, ce qui ferait que les éleveurs en auraient le profit et qu'ils n'iraient point porter leur argent au-dehors, devront avoir la conformation suivante : poitrine profonde et large ; rein court et non bas ; côte longue et bien arrondie ; tête expressive et légère ; œil beau et vif ; membres très-forts et nets ; croupe longue et non avalée : ils devront avoir de belles allures et un bon tempérament ; leur taille et leur corpulence varieront suivant les localités ; mais ils devront être, en général, d'une taille moyenne, les chevaux trop grands n'ayant souvent pas l'ensemble et les justes proportions des chevaux de moyenne taille.

Ces étalons, en un mot, doivent être dans le genre de plusieurs de ceux que le département des Côtes-du-Nord fait acheter depuis quelques années, et qu'il

concède à des particuliers : quelques-uns conviennent parfaitement au pays. Mais, ainsi que je l'ai dit, il serait à désirer que ces chevaux fussent nés et élevés en Bretagne ; ce serait un double profit pour les éleveurs. On pourrait choisir, chaque année, parmi les plus beaux produits des chevaux de trait, des carrossiers, et même des chevaux de sang, les poulains mâles provenant des meilleures mères ; on les éleverait avec soin, et on aurait, à l'âge, d'excellens étalons, beaucoup moins chers et beaucoup meilleurs que ceux que l'on va acheter au loin à grands frais. — Quelques personnes pourront trouver singulier que j'indique des fils de carrossiers, ou des chevaux de sang, pour faire des étalons *de trait* ; mais l'utilité des croisemens est un fait démontré par l'expérience. Les meilleurs étalons de trait des Côtes-du-Nord, dont j'ai déjà parlé, sont fils de carrossiers : l'un est fils d'*Oscar*, du haras du Pin ; et, quant à l'introduction du pur-sang dans les races de trait, c'est un fait que les Anglais ont expérimenté, et dont ils ont obtenu les meilleurs résultats. Il est prouvé que le fils d'un fort étalon de pur-sang, et d'une forte et belle jument de trait, étant bien élevé et fortement nourri, sera un cheval tout aussi grand, tout aussi

gros, et plus fort que la mère ; et que, si on l'emploie à son tour pour saillir des jumens de trait, il donnera à sa race l'énergie, la vigueur, et les qualités qui lui manquent, sans rien lui ôter de son gros et de sa force. Toutefois, je n'entends parler ici que des races de trait particulières à la Bretagne (Heavy, Draulght horse) ; les races de gros trait (Dray horses), dont tout le mérite est la masse et l'ampleur flegmatique, et qui sont destinées aux allures lentes, n'ont pas besoin d'être croisées par le pur-sang ; mais la Bretagne peut faire mieux que cela.

MONTAGNE. — *Chevaux de selle*, — *Bidets*, — *Poneys*.

Les étalons particuliers, nécessaires dans la Montagne, peuvent tous être pris parmi les fils des chevaux des haras et des meilleures jumens du pays : il s'agit seulement de choisir les mieux membrés, ceux qui ont le plus d'ensemble et de gros. Les chevaux de la Montagne auront toujours assez de distinction ; il faut s'attacher à la taille et au gros, et, pour cela, il faut nourrir fortement les étalons, les poulinières, et les jeunes poulains. — On emploie aussi des bidets d'amble. J'ai déjà dit que cette race n'avait point d'avenir : toutefois, tant que la vente

des produits offrira des bénéfices, il ne faut pas l'abandonner. On choisira les bidets parmi ceux qui auront le plus de force et la meilleure conformation, mais principalement parmi ceux qui se seront acquis de la réputation dans le pays, dans les courses et épreuves qui ont lieu journellement; car, je le répéterai à satiété : la seule manière de connaître un cheval, soit pour le service, soit pour la reproduction, est d'éprouver ses qualités.

Littoral du Midi. — *Petits carrossiers*, — *Chevaux de poste*, — *Forts Poneys.*

Le petit carrossier bien doublé, dans le genre des trotteurs du Norfolk, avec de forts membres, une bonne tête, un bon ensemble, devrait être le type de l'étalon particulier de cette contrée. C'est le cheval qui convient à l'agriculture, au commerce, au service des voitures publiques et à la guerre. En élevant bien les produits des étalons des haras avec les plus fortes jumens du pays, ce cheval se trouvera naturellement tout apporté. Malheureusement, on vend presque tous les poulains de jeune âge; on ne garde que les mauvais pour en tirer race; mais, avec un peu de soin et de précaution, les éleveurs

pourraient facilement se procurer les étalons qui leur sont nécessaires pour rétablir leur race, lui donner un peu plus de taille et de distinction, et lui faire acquérir une plus grande valeur.

ÉTALONS DE L'ADMINISTRATION.

L'administration doit fournir au littoral du Nord :

1° Le cheval de pur-sang, le plus fort, le plus grand, et le plus membré possible, ce que les Anglais appellent *compact horse*, pour donner aux plus belles et aux plus fortes jumens de trait déjà améliorées ; car, si la jument est trop commune ou mal faite, il faut bien se garder de lui donner un cheval de pur-sang, mais seulement un carrossier, ou mieux un beau cheval de trait. L'étalon de pur-sang veut une belle jument ; sans cela il fait mauvais ; c'est là le cas de dire : *Corruptio optimi pessima*. — Quand ce qui doit être bien est mal, c'est pire que tout. Trois ou quatre chevaux de pur-sang suffisent, dans l'état actuel des choses, pour tout le littoral du Nord ;

2° Le cheval de demi-sang, grand de taille, bien membré et bien ensemble, ayant de belles allures et une poitrine profonde et large. Ce cheval convient

encore aux plus belles jumens de trait et de carrosse pour faire les types des beaux carrossiers et des chevaux de grosse cavalerie ;

3° Le carrossier ; — à ce propos, je dois faire ici une observation : il ne faut pas entendre sous cette dénomination de carrossier, le cheval à long corps et à tête busquée, que la mode avait introduit en Normandie il y a quelques années. — Le carrossier, tel que je l'indique comme type d'amélioration, est un cheval, fils d'une jument Cotentine ou de la forte race du Merlerault, et d'un cheval de demi-sang anglais ou normand. Ce cheval doit être près de terre, avoir des membres forts et distingués, une bonne tête, une poitrine profonde, un rein court et bien soutenu, une queue bien attachée, une encolure élégante sans être longue ni trop rouée ; enfin, il doit avoir de belles allures et beaucoup d'énergie. Ces chevaux sont rares ; cependant il n'est pas impossible d'en trouver : ils s'allient merveilleusement avec la jument bretonne ; ils peuvent, avec elle, faire la majorité des étalons destinés à continuer la race, tandis que leurs filles, données à des chevaux de pur-sang et de demi-sang, feront tout ce que l'on peut avoir de mieux en carrossiers et en chevaux de luxe et de cavalerie.

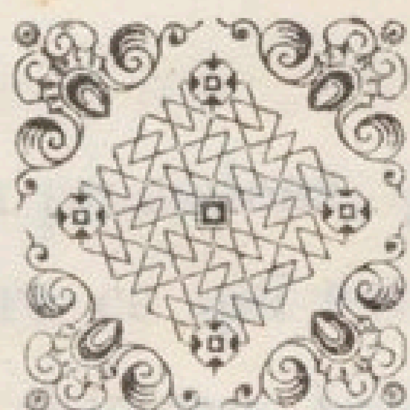
Montagne. — Les chevaux à fournir par l'administration dans cette division sont : 1° des chevaux de sang, de taille moyenne, pour les meilleures jumens du pays ; 2° des chevaux de demi-sang, bien doublés et près de terre, dans le genre des doubles poneys anglais.

Littoral du midi. — Dans cette division, l'administration doit envoyer : 1° de bons chevaux de pur-sang ; 2° des chevaux de demi-sang bien établis ; 3° de petits carrossiers, distingués et bâtis en force, pour faire de bonnes poulinières, chose qui manque essentiellement ; car, comme nous l'avons dit, on vend toutes les bonnes pouliches, et l'on ne garde que les mauvaises pour la reproduction.

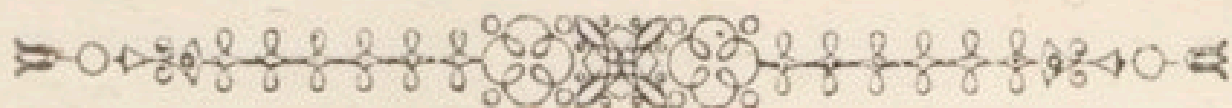
Quant au cheval de pur-sang, destiné aux jumens de pur-sang que possède la Bretagne, il doit posséder, bien entendu, toutes les qualités qui distinguent si éminemment cette précieuse espèce.

Enfin, je ne terminerai pas ces observations sur les étalons nécessaires à la Bretagne, sans énoncer un vœu qui devrait recevoir une application générale : c'est que tous les étalons ne seront achetés désormais, soit pour les haras, soit pour les particuliers, qu'après avoir fait leurs preuves ; savoir : les chevaux

de pur-sang, dans les courses de vitesse ; les chevaux de demi-sang, dans des courses au trot, montés ou attelés ; et les carrossiers et chevaux de trait, dans des courses au trot, attelés à un ou à deux. Il faut que nous abandonnions en France la déplorable manie de juger sur l'apparence, jugement plus trompeur encore dans l'espèce du cheval que dans l'espèce humaine.



de pur-sang, dans les courses de vitesse; les chevaux de demi-sang, dans des courses au trot, montés ou attelés; et les carrossiers et chevaux de trait, dans des courses au trot, attelés à un ou à deux. Il faut que nous abandonnions en France la déplorable manie de juger sur l'apparence, jugement plus trompeur encore dans l'espèce du cheval que dans l'espèce humaine.



CHAPITRE VIII.

Plan pratique de l'Élève du Cheval en Bretagne.

Dans les chapitres précédens, je n'ai pas affiché la prétention de détruire ce qui est, pour y substituer un ordre de choses nouveau. Les races telles qu'elles sont, les habitudes telles qu'elles sont, les ressources telles qu'elles sont, et le commerce tel qu'il est; voilà les bases que j'ai posées : mon intention est seulement de prouver qu'on peut en tirer meilleur parti. Ce n'est pas avec des changemens qu'on avance rien dans ce monde, mais avec des modifications, ce qui est bien différent.

DU CHEVAL DE PUR-SANG.

Le cheval de pur-sang peut s'élever partout en Bretagne. Cette race est le type régénérateur de l'espèce ; c'est elle qui participe aux courses de vitesse et aux services du luxe : ces chevaux se vendent par conséquent de grands prix. Mais il faut des avances pour les élever avec avantage ; il y a des accidens et des mécomptes à redouter ; et la variabilité des chances de gain fait que, loin de vouloir y engager le fermier ou l'éleveur de la petite propriété, nous emploierons tous nos efforts pour l'en détourner. Quant aux personnes riches, éclairées, intelligentes, qui peuvent risquer quelque chose, tout en désirant qu'un gain proportionné leur soit offert en perspective, elles peuvent en toute sûreté se livrer à l'élève du cheval de race pure en Bretagne. Le climat de ce pays, qui ressemble beaucoup à celui de l'Angleterre, berceau de la race pure ; l'excellence de l'avoine et son bas prix, donnent beaucoup de chances de succès à cette entreprise. On peut diviser en deux classes les propriétaires de chevaux de sang : ceux qui font naître et élèvent, et ceux qui font seulement naître.

Des Éleveurs qui font naître.

Quand on ne veut que faire naître les chevaux de pur-sang, cela ne demande pas beaucoup d'attention ; il s'agit seulement d'avoir une ou plusieurs poulinières de sang renommé et bien tracées, de les accoupler avec un cheval dont la réputation soit établie, et dont la conformation puisse corriger les principaux défauts de la mère. On disposera une cabane ou paddock, dans un herbage sec et bien clos, où les mères seront lâchées en liberté pendant toute la saison. On leur donnera l'avoine dans l'herbage matin et soir, ainsi qu'aux poulains, dès qu'ils pourront en manger quelques grains, ce qui a lieu au bout de huit à dix jours. L'hiver, elles seront rentrées dans des écuries, en liberté, séparées les unes des autres. Un pansement léger et une nourriture abondante pour les poulinières ; des soins hygiéniques bien entendus pour les poulains ; la présence d'un domestique sage, intelligent, fidèle, et se conformant exactement aux ordres qui lui sont donnés : voilà ce qui est nécessaire jusqu'à la vente qui a lieu à 6 ou 8 mois.

Des Éleveurs qui font naître et élèvent les produits.

Nous l'avons déjà dit, l'élève et l'éducation du cheval de pur-sang, en grand, est une chose difficile et dispendieuse, et qui n'entre pas du tout dans les habitudes du fermier, du petit cultivateur et du simple amateur ; il faut être homme de cheval pour entreprendre la direction de pareils établissemens. Les principaux sont ceux du Prince Royal, à Meudon ; de lord Seymour, à Glatigny ; de M. Aumont, à Caen ; de M. le baron de La Bastide, à Limoges, etc. MM. Wollaston et de Rosmorduc sont les seuls jusqu'ici, en Bretagne, qui aient entrepris l'élève du cheval de race pure sur une grande échelle ; ils ont, l'un et l'autre, tout ce qu'il faut pour y réussir, et il est probable que d'autres voudront les imiter. Mais, nous le répétons, il faut des connaissances et de l'argent pour ne pas être arrêté, dans le début, par des déceptions inévitables et des pertes souvent considérables. Je n'entrerai pas ici dans le détail des soins nombreux et étendus qu'exigent ces établissemens ; je sortirais des limites que je me suis tracées. On trouvera dans le Journal des Haras, dans l'ouvrage sur l'Entraînement, de M. Eugène Gayot, directeur

du dépôt d'étalons d'Aurillac, tous les renseignemens désirables sur l'élève et l'éducation du cheval de course. J'engage toutes les personnes qui s'occupent de ce genre de chevaux, même en petit, à recourir à ces ouvrages. Tout ce que je pourrais en dire ici ne serait qu'une répétition de ce qu'ils trouveront ailleurs beaucoup mieux expliqué : je dirai seulement, d'après les Anglais, que le secret de l'entraînement du cheval de course consiste dans ces trois mots : *le grand air*, *l'exercice*, et *la bonne nourriture*; — air, exercice, and food.

CHEVAUX DE LUXE, DE SERVICE, DE GUERRE ET DE COMMERCE.

Fermes et exploitations où l'on fait naître.

On a vu que, dans presque tout le littoral du Nord, surtout vers le Conquet, Saint-Pol, Tréguier et Saint-Brieuc, ainsi que dans quelques localités de la Montagne et du littoral du Sud, les cultivateurs faisaient naître seulement, et vendaient leurs poulains de jeune âge. On a blâmé cette méthode ; pour moi, je la trouve fort rationnelle : elle existe dans tous

les pays de grande production, en Normandie, en Poitou, en Limousin, en Navarre, etc. Les habitudes des éleveurs et des nourrisseurs ne sont pas les mêmes ; les uns font leurs labours et leurs travaux avec les poulinières, les autres avec les poulains qu'ils achètent à 6 et 18 mois, et revendent à 4 et 5 ans : chacun y trouve son avantage. De jeunes chevaux ne pourraient pas travailler pêle-mêle avec des jumens ; c'est donc très-sagement que chaque contrée s'est distribué la tâche de l'éducation des chevaux : seulement, il faut faire en sorte d'en tirer le meilleur parti possible. Ainsi, prenons pour base une ferme du Léon : j'y suppose six jumens de race du pays ; je commencerai par engager le fermier à se procurer les meilleures jumens qu'il pourra trouver : il n'y a pas d'économie à avoir une mauvaise mère ; elle coûte autant à nourrir, et ne travaille pas mieux qu'une bonne ; elle fait de mauvais poulains, et si on veut la vendre, on n'en trouve rien. Il faut bien se pénétrer d'une chose, c'est que la jument agit plus que le mâle sur la production, surtout à l'égard des formes extérieures. Un ouvrage fort en réputation en Angleterre s'exprime ainsi : « Nous voulons faire entendre à

» nos lecteurs que les plus simples particularités de
» forme et de constitution du père et de la mère
» sont héréditaires ; que le mérite de la mère est un
» point d'une aussi haute importance que celui du
» père ; et que, si vous avez une mauvaise jument,
» jamais il n'en viendra un bon poulain, quelque
» perfection que puisse avoir le cheval. » Un moyen simple et peu coûteux d'en arriver là, c'est de garder toujours les meilleures pouliches pour remplacer les vieilles mères, et de vendre les mauvaises. En peu d'années, en suivant invariablement cette règle, on obtiendra rapidement un bon choix de poulinières.

Maintenant que nous avons nos poulinières, il faut les loger et les nourrir. Quant à la nourriture, elle est assez abondante dans la localité dont nous parlons, et généralement dans tout le littoral Nord de la Bretagne ; il serait à désirer seulement qu'on la rendît plus énergique, par l'adjonction plus fréquente de l'avoine, et que les légumes, panais, etc., employés si fréquemment dans le Léon, fissent place durant l'hiver à un foin succulent et bien récolté. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas de la nourriture dont je me plains, mais des écuries, qui sont épouvan-

tables ; ce sont de vraies bauges sans ouvertures , et remplies de fumier , où les chevaux sont entassés comme des harengs. Pour qu'une écurie soit bonne , il faut qu'elle soit exposée au levant ou au midi ; que la litière soit enlevée chaque jour , et qu'il ne reste aucune de ces odeurs et de ces miasmes méphitiques, qui influent à la longue sur l'économie animale, et causent une foule d'affections dangereuses , entre autres la fluxion périodique. Une fois ces préliminaires admis, il faudra choisir l'étalon qui conviendra aux jumens. Deux de celles que nous avons supposées dans la ferme sont belles , fortes ; leurs membres sont bien conformés ; les tendons s'y dessinent bien ; les canons sont courts et gros, et ceux de devant ne présentent pas de dépression sous le genou : la poitrine est large et offre de la profondeur ; les épaules sont longues et renversées ; le dos et les reins sont droits ; la croupe n'est point trop avalée ; la tête n'est point trop lourde , et l'œil est beau et ouvert ; elles n'ont point les jambes couvertes de poils depuis le jarret et le genou jusqu'aux sabots , de ce poil épais et long qui annonce l'abâtardissement de l'espèce. Ces deux jumens peuvent alors être données à l'étalon de pur-sang étoffé , ou au cheval de demi-sang fort et

distingué ; il en résultera de superbes carrossiers, des chevaux de grosse cavalerie d'une grande valeur, et les mâles pourront faire des étalons pour continuer la race du pays.

Les deux jumens suivantes sont moins bonnes ; elles ont toujours de la taille et de la force, mais elles ont quelques légers défauts de conformation : leur poitrine n'a pas assez de profondeur ; leur dos est bas, etc., etc. A ces jumens, on destinera un fort carrossier, de l'espèce dont nous avons parlé au chapitre des étalons, afin de donner de l'ensemble aux produits, et de rectifier les reins et les poitrines. Les pouliches seront gardées comme poulinières ; les plus beaux mâles comme étalons ; et les autres, vendus au commerce pour faire des carrossiers communs, des chevaux de poste, de diligence, de route, etc. Enfin, les deux autres jumens, plus communes, grêles de membres, ayant moins de force et de gros, ou au contraire étant fort massives, seront données à des étalons de trait, vigoureux, et bien membrés, tels, en un mot, que nous les avons dépeints dans le chapitre qui leur est consacré. Les produits de ce dernier accouplement seront vendus pour le commerce, à moins qu'il ne se trouve

parmi les pouliches des sujets qui n'auront point hérité des défauts de leur mère, et que l'on gardera pour en tirer race, si elles ont de la taille et du gros ; car, je ne me lasserai de le répéter à satiété : *la taille*, *la force* et *le gros*, voilà les qualités essentielles d'une bonne poulinière, quelle que soit sa race. En suivant ces indications, on arrivera promptement à une prompte et sûre amélioration. Il est peu de jumens qui se prêtent davantage aux croisemens améliorateurs que celles du littoral du nord de la Bretagne : de la taille, de la force, une bonne constitution, une charpente généralement peu défectueuse, leur donnent un avantage marqué sur la plupart des races indigènes de France.

Dans la Montagne, la race est petite, grêle ; il faut la *grandir* et lui donner de la force : mais ce n'est pas, comme on le croit généralement, par l'emploi de gros étalons que l'on peut y arriver ; c'est par le choix des poulinières les plus fortes que le pays fournit, et par une nourriture abondante donnée aux poulinières et aux poulains. L'éleveur de la division de la Montagne choisira d'abord les meilleures pouliches qu'il pourra trouver dans le pays : ce serait une mauvaise méthode que de transporter, pour en

tirer race, dans un pays maigre, des jumens provenant d'un pays gras où la nourriture est abondante. En règle générale, le cheval d'un pays chaud et maigre réussit bien dans un pays plus gras ; mais le cheval d'un pays gras et froid se reproduit très-mal dans un pays plus méridional, et où la nourriture est moins abondante. Mais, si c'est une faute grave de transporter dans la Montagne de fortes jumens venant du Léon, du Conquet ou d'ailleurs, c'en est une aussi de livrer à la reproduction ces petites jumens chétives, dont le sang est appauvri depuis longues générations, par une nourriture peu substantielle et donnée avec parcimonie. Il faut, comme je l'ai dit, parmi les jumens, choisir les plus fortes et les mieux conformées ; donner les meilleures à des étalons de pur-sang et de demi-sang, dans le genre des doubles poneys anglais, afin de faire des chevaux de luxe et de cavalerie légère, et les autres aux chevaux du pays, en choisissant toujours les mieux conformés et les plus forts. Les produits qui en résulteront seront employés à tous les travaux d'agriculture et de commerce ; et les meilleures d'entre les femelles serviront plus tard de poulinières.

Les contrées montagneuses de la Bretagne semblent

destinées par la nature à l'élève du cheval. A voir les charmans petits chevaux que ce pays produit, leur vigueur, leur énergie, leur sobriété, on reconnaît cette race, célèbre depuis plusieurs siècles, qui naguères dans nos armées, affrontant tous les climats et tous les désastres, mérita le nom de *Cosaques de la France :* il ne leur manque, pour soutenir cette réputation, et pour acquérir un prix qui en fasse un objet de commerce important, que la conformation et la taille. Pour cela, il faut deux choses : nourrir plus abondamment, ce qui sera possible en augmentant considérablement les prairies artificielles et la plantation des carottes, puis garder les meilleures pouliches, quel que soit le prix qu'on en trouve ; les productions qu'on en obtiendra dédommageront amplement de ce sacrifice.

Tout ce qui a été dit précédemment pour le littoral du Nord et la Montagne peut s'appliquer au littoral du Midi. Dans certaines localités où les fourrages sont abondans et substantiels, où les prairies sont de bonne qualité, on peut avoir de fortes jumens de trait, de carrosse ou de grosse cavalerie ; soit que ces jumens aient été prises parmi les plus fortes de celles du pays, soit qu'elles viennent du Léon, du

Conquet, ou des Côtes-du-Nord ; ou bien encore de la Normandie ou de l'Angleterre, — elles peuvent bien faire, dès-lors qu'elles trouveront une nourriture aussi abondante que celle des pays d'où elles ont été tirées, et un climat analogue. Nous conseillons donc, dans le littoral du Midi, de se procurer le plus possible de fortes jumens ; les chevaux légers ne se vendent qu'un prix très-inférieur aux chevaux forts ; d'ailleurs, le midi est là pour ces sortes de chevaux qu'il fera toujours plus facilement et à moindre prix que nous. C'est au nord de la France à fournir les chevaux de tirage de toute espèce, et les chevaux de grosse cavalerie ; ces chevaux sont payés beaucoup plus cher que les autres : pourquoi s'obstiner à ne faire que ce qui ne se vend pas, ou n'a qu'un faible débouché ? Je sais que l'état de l'agriculture, beaucoup moins avancé dans le littoral du Midi que dans le littoral du Nord, ne permet pas de s'y procurer assez en abondance les fourrages et alimens nécessaires à la nourriture des chevaux de forte race ; mais cela vient cependant peu à peu : on voit çà et là de belles prairies remplacer les marais fangeux, et les prairies artificielles usurper la place des vieilles bruyères. Nourrir abon-

damment , et conserver les meilleures jumens , tel est encore ici l'avis que je donnerai aux cultivateurs du littoral du Midi.

Avant de terminer ce qui est relatif à la production , je crois devoir exposer ici quelques principes qui , quoique généralement connus , trouvent encore parfois leur application.

La jument destinée à la production doit être exempte de toutes tares et maladies héréditaires , et même de toutes celles résultant d'un travail forcé : il n'y a aucune de ces affections qui ne se transmette aux produits , ou du moins qui ne leur en communique la prédisposition.

C'est une erreur commune de croire que, parce qu'une jument a été autrefois bonne , elle doit être bonne poulinière lorsqu'elle n'est plus capable d'aucun service : le poulain héritera peut-être, il est vrai, de la bonne conformation de la mère , mais il héritera aussi de sa constitution usée et affaiblie.

Quelque bonne , quelque parfaite que soit la conformation d'un étalon , ses favorables dispositions seront neutralisées et entièrement détruites par les formes défectueuses et le manque de sang de la mère. Il faut , pour bien faire , que les qualités les

plus essentielles existent chez le père et la mère, et que les légers défauts qui affectent une partie chez l'un, soient compensés par les immenses qualités qui distinguent cette partie chez l'autre ; il ne faut pas agir comme ces éleveurs ignorans, qui accouplent les animaux de manière à ce que leurs qualités soient en quelque sorte perdues, tandis que leurs défauts seront doublés : le produit qui en résultera sera, par suite, fort inférieur au père et à la mère.

On ne doit jamais faire produire une jument avant l'âge de trois ou quatre ans ; commencer à deux ans est une absurdité : cela empêche son développement ; le poulain qui naît ne vaut rien, et les suivans conservent toujours la marque du tort fait à l'accroissement de la mère. Une jument peut produire jusqu'à vingt ans et plus, quand elle n'est pas usée par un travail excessif.

Les jumens entrent en chaleur au printemps ; elles portent environ onze mois.

On fait servir les jumens de course le plus tôt possible, vers janvier ou février. A deux ou trois ans, quatre mois de plus ou de moins font une grande différence sur la force d'un cheval ; mais les

jumens dont les produits sont destinés au service ordinaire ne doivent pas, en règle générale, être fécondées avant les mois d'avril ou de mai ; cela met les poulains à naître pour les mois de mars ou d'avril, et c'est bien assez tôt pour qu'ils puissent trouver en naissant un air un peu doux, un lait abondant et de bonne qualité chez leurs mères.

Les jumens livrées à la reproduction peuvent non-seulement être employées au travail, mais encore le travail ne leur sera que très-favorable ainsi qu'à leurs poulains, pourvu, bien entendu, qu'il ne soit pas excessif, et qu'une nourriture abondante vienne réparer les pertes qu'il occasione. Le travail peut être continué sans danger jusqu'au moment de la mise bas.

Vers les quatrième ou cinquième mois de la gestation, il faut augmenter la nourriture, et ne pas manquer d'y ajouter quelques litres d'avoine par jour, si l'on n'en donne pas habituellement. C'est à cette époque que les avortemens sont le plus fréquens ; le propriétaire doit y veiller avec soin. Une bonne nourriture et un exercice modéré sont les préservatifs les plus sûrs contre cet accident : on doit d'ailleurs y prendre d'autant plus garde, qu'une jument qui a

une fois avorté y est plus sujette qu'une autre. Si la jument a été régulièrement exercée, et n'a point eu d'affection maladive pendant la gestation, il y aura peu de danger à craindre lors de la mise bas. Mais si le fœtus se présente mal, ou qu'il y ait quelque difficulté dans le part, il faudra mieux avoir recours à un habile vétérinaire, que de s'exposer à blesser la mère et le poulain par de maladroites tentatives pour la délivrer. C'est une mauvaise économie que de s'exposer à perdre une jument et un poulain pour ménager quelques francs.

Aussitôt qu'une jument est poulinée, on doit la mettre dans quelque bon pâturage pourvu d'une cabane ou d'un hangar, où elle puisse se retirer à volonté : et, en supposant qu'elle ait mis bas en avril, comme l'herbe est encore assez rare, on lui donnera quelques litres d'avoine chaque jour. L'éleveur peut être certain qu'il ne gagne rien en économisant sur la nourriture de la poulinière et du poulain, c'est l'époque la plus importante dans la vie d'un cheval ; et si, pour une faible économie, on empêche la croissance du poulain, ses formes chétives, et son manque de vigueur viendront plus tard faire repentir l'éleveur de sa parcimonie. Lors-

que l'herbe devient forte et abondante, l'avoine peut être diminuée graduellement pour les poulains de tirage et de commerce ; mais les chevaux de race et de luxe ne doivent pas cesser d'en manger.

La jument peut être employée à un travail modéré, un mois après le poulinage ; le poulain sera d'abord enfermé pendant les heures du travail ; mais, dès qu'il aura acquis assez de force pour suivre la mère, il vaudra mieux, pour la jument et pour le poulain, les laisser ensemble. Le travail contribuera à la santé de la mère ; le poulain sera plus fréquemment allaité et réussira mieux : il deviendra plus courageux et plus doux, et peu à peu il s'habituera aux objets parmi lesquels il est destiné à passer sa vie. Cependant, tandis que la mère travaille ainsi, elle et son poulain doivent être fortement nourris ; il faut ajouter plusieurs litres d'avoine à la nourriture verte qui leur est donnée pour la nuit après le retour du travail. La jument revient ordinairement en chaleur quelques jours après le poulinage. On a remarqué que celles qui étaient conduites à l'étalon vers le neuvième jour retenaient très-fréquemment : comme cet usage n'a pas d'inconvé-

niens, nous engageons les éleveurs à s'y conformer. Mais si la jument revient plusieurs fois en chaleur, il faut bien prendre garde que la fréquence des saillies ne l'y entretienne et ne l'empêche de retenir. C'est une habitude absurde que l'on a, dans quelques parties de la Bretagne, de faire saillir les jumens tous les trois ou quatre jours; cette méthode, encouragée par le charlatanisme des propriétaires d'étalons coureurs, a les plus déplorables résultats; elle énerve les étalons et rend inféconde les meilleures mères : j'ai déjà dit mon opinion à ce sujet. Après la première saillie, une jument ne devrait être reconduite à l'étalon que vers le quinzième jour, mais jamais moins du neuvième ou dixième : on aura soin de la conduire doucement, de ne pas la laisser exposée ni au froid ni à la pluie, et de la ramener aussi doucement. Il ne faut ni lui augmenter ni lui retrancher la nourriture, mais faire en sorte qu'elle soit dans le plus parfait état de santé possible. On sevrera le poulain vers cinq ou six mois, selon sa force; c'est une vicieuse coutume que l'on a, dans quelques contrées, de ne le laisser téter que deux ou trois mois : il en résulte les plus funestes conséquences, et nous ne pouvons que nous élever

de tout notre pouvoir contre cet usage. D'un autre côté, il est des localités où, par une habitude contraire, on les laisse téter indéfiniment jusqu'à dix mois ou un an. Cet usage n'est pas moins vicieux que l'autre ; car si l'un détruit l'avenir du poulain et influe sur son organisation, sa santé, sa force, l'autre épuise la poulinière, et ôte la possibilité de la consacrer l'année suivante à la reproduction. Ainsi, comme nous le disons, l'âge du sevrage est de cinq à six mois. On rentre le poulain pendant trois semaines ou un mois, et on le met, si l'on peut, dans un petit champ garni d'une cabane, où il trouve tout à la fois logement et nourriture.

Quelques éleveurs ont soin de se précautionner d'une vache laitière, afin de pouvoir, au besoin, suppléer le lait de la jument. C'est une fort bonne coutume. Souvent la poulinière n'a pas assez de lait ; dans ce cas, on donne au poulain un ou deux repas par jour de lait de vache, qu'il s'accoutume promptement à boire dans un vase ; d'autres fois la jument sera malade, alors le lait de vache composera en entier la nourriture du poulain, jusqu'à ce que la mère soit rétablie. On aura soin, pendant ce temps, de tirer le lait de la jument deux ou trois fois

par jour. Enfin, souvent la jument est absente un ou deux jours, soit pour aller à la saillie au loin, soit pour une autre cause. Dans toutes ces circonstances, il est très-avantageux d'employer le lait de vache ; on ne peut trop le recommander.

Il n'y a pas de principe plus important dans l'élève du cheval que l'abondance de la nourriture pendant l'accroissement du poulain, spécialement à l'époque du sevrage. L'avoine concassée mêlée avec le son ; les carottes ; les fourrages verts de toute nature doivent lui être donnés en abondance, ainsi qu'une certaine quantité d'avoine en grain dont les propriétés sont autres que celles de l'avoine concassée. Les éleveurs peuvent être assurés que l'argent qu'ils mettent à donner une forte nourriture à leurs poulains est bien employé : cependant, la nourriture exceptée, il ne faut pas les rendre trop délicats par des soins excessifs ; les poulains de pur-sang ont seuls besoin de ces précautions pour remplacer, à leur égard, l'influence des climats méridionaux, berceau de cette espèce ; mais les chevaux de tirage, les chevaux d'agriculture, de commerce, de guerre et même de luxe, doivent être accoutumés de bonne heure au grand air. Une grande loge, ou un hangar

garni d'une bonne litière, où il puisse passer la nuit à l'abri de la pluie, voilà tout ce qu'il faut à un poulain de six mois.

A l'époque du sevrage, les soins du nourrisseur-éleveur commencent pour le poulain ; nous en parlerons à l'article suivant.

Fermes et exploitations où l'on élève.

Dans les environs de Saint-Malo, Dol, Dinan, Morlaix, le cap Sizun, une partie du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, les propriétaires achètent les poulains à six ou dix-huit mois chez ceux qui les font naître ; ils les font travailler à la culture des terres et aux transports des engrais, et les vendent à quatre et cinq ans pour les roulages, les diligences, le luxe, la guerre, etc. Ce commerce roule en majorité sur des poulains issus de jumens et de chevaux de trait ; ils se vendent de 2 à 300 fr. ; leur travail paie leur nourriture, et on les revend, à quatre et cinq ans, de 4 à 700 fr. : éleveurs et nourrisseurs en retirent ainsi leur petit profit ; mais leur gain serait beaucoup plus considérable s'ils voulaient, au lieu de chevaux communs, élever des chevaux améliorés. En effet, les poulains issus des

meilleures jumens, et des étalons de sang ou des carrossiers distingués, pourraient facilement être livrés à 200 fr. plus cher, l'un dans l'autre, que les chevaux communs : ce serait déjà un grand gain pour le cultivateur. Quant au travail et au service, le cheval amélioré peut être entièrement assimilé au cheval de trait ; c'est un préjugé de croire qu'un cheval, parce qu'il a un peu de sang dans les veines, ne peut pas travailler. Ces chevaux ont autant de force et beaucoup plus de vigueur que les autres ; ils peuvent être employés, dès l'âge de deux ans et demi, à un long travail, et gagner leur nourriture jusqu'à quatre et cinq ans. En Angleterre, en Allemagne, en Normandie, etc., on voit traîner la charrue à des chevaux du plus haut prix ; il faut seulement un peu plus de précautions pour les atteler et les conduire. Mais, soit qu'on se livre à l'élève du cheval commun de trait, soit à l'élève du cheval amélioré, de forte taille, soit à celle des races plus légères destinées au service du pays ou à la cavalerie légère, ce qu'il importe avant tout, c'est *la bonne nourriture*, *les bons soins* et *le dressage* : nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet.

D'abord nous parlerons de l'élève du cheval de

tirage de tout genre, ou de grosse cavalerie, comme étant celui qui convient spécialement en Bretagne, ainsi que nous l'avons déjà dit. Nous supposons que le poulain est acheté par l'éleveur peu de temps après le sevrage ; il sera logé, comme nous l'avons dit précédemment, dans une écurie bien aérée, et non étroite, chaude et obscure, comme l'on a l'habitude de le faire ; on lui donnera une nourriture abondante et un peu délayante, en ajoutant toujours une certaine portion d'avoine ; mais il faut faire attention que, pour les chevaux dont il s'agit, et plus leur race et leur conformation approcheront du cheval de gros trait, plus il faudra leur donner une nourriture qui, sans être trop molle et trop aqueuse, soit telle cependant qu'elle puisse seconder la disposition lymphatique qui forme une partie de l'organisation de ces chevaux. Ainsi, ce serait un mauvais calcul de vouloir élever ces sortes de chevaux dans les contrées montagneuses, où une herbe rare et aromatique forme la base des prairies et des herbages ; il faudrait, dans ce cas, avoir recours aux prairies artificielles, aux mâches de drèche ou d'orge, etc. Il vaudra donc mieux suivre les indications de la nature ; et là où il se trouve

des prairies humides, des fourrages aqueux, sans cesser d'être nutritifs, des plantes légumineuses employées à la nourriture des bestiaux, on élevera à peu de frais les races de chevaux dont nous avons parlé, en ayant soin de corriger, par une addition d'avoine, tout ce que cette alimentation pourrait avoir de trop aqueux. J'insiste sur tous ces détails, car un bon système d'alimentation est la base de l'élève du cheval, et c'est à un cheval qu'on peut appliquer cette phrase parodiée :

Dis-moi quoi tu manges et je te dirai ce que tu es.

C'est ainsi que des éleveurs ignorans, ayant à élever un cheval de sang dont le mérite devra être la vigueur et la légèreté, le placeront dans des prairies humides, et lui donneront une nourriture molle et délayante ; ils en feront une rosse sans énergie ni vigueur : il faut à ce cheval des prairies élevées, une nourriture tonique, et beaucoup d'avoine.

D'autres, ayant à élever un cheval de trait ou un fort carrossier, le conduiront sur une montagne ou dans un pays sec, ou bien encore le tiendront constamment à l'écurie ; ils ne lui donneront que des fourrages secs, et le cheval ne prendra aucun dé-

veloppement, n'acquerrera pas de taille ; il restera rabougri, et sa charpente osseuse, destinée par la nature à être recouverte par des muscles développés, présentera des éminences saillantes et sans harmonie. En un mot, avec la race distinguée et légère, abondance et qualité *sous un petit volume*.

Avec la forte race, abondance et qualité *sous un gros volume*.

Il faut suivre, pour les jeunes chevaux, les indications que nous avons données pour les poulinières.

Dès que le poulain sera rentré à l'écurie, il devra chaque jour être manié, bouchonné légèrement sur toutes les parties du corps, accoutumé au licou et à être sorti en bridon : l'avenir du cheval dépend de la manière dont il a été traité dès son plus jeune âge. C'est l'homme qui lui donnera à manger qui sera chargé de ce soin ; il ne doit employer à son égard que la douceur et la patience. Il n'y a point de faute que les maîtres doivent punir plus sévèrement chez leurs domestiques que la cruauté ou même la rudesse envers les jeunes chevaux ; car la base de leur utilité future est leur obéissance, leur attachement pour l'homme, leur confiance en lui, toutes qualités qui résultent de la manière dont ils ont été

traités. Tout le second été et le deuxième hiver doivent se passer ainsi. Quant aux cultivateurs assez dépourvus de sens pour faire travailler le cheval dès quinze ou dix-huit mois, nous ne nous donnerons même pas la peine de leur montrer leur erreur, et combien ils perdent, en effet, en croyant gagner davantage : c'est une stupide cruauté et voilà tout. Mais c'est à cette époque que nous devons placer une opération importante qui, trop peu pratiquée en France, ajoute cependant beaucoup aux qualités, à la douceur, à la conformation, et même à la longueur de la vie du cheval : je veux parler de la castration.

La castration des chevaux mâles est une nécessité dans les chevaux de service du nord de l'Europe. Dans le midi, et dans les pays chauds de l'Orient, il paraît que cette opération nuit aux qualités des chevaux, quoique cette question puisse encore souffrir la discussion ; mais, dans le Nord, elle a tous les avantages possibles, et pas un seul inconvénient : c'est un préjugé de croire qu'elle ôte de la vigueur au cheval. Des expériences multipliées en Angleterre, en Allemagne, et même en France, ont prouvé que le cheval s'élève plus facilement, qu'il est moins

sujet aux maladies aiguës; qu'il se tare moins; que son avant-main, surtout la tête et l'encolure, prennent une légèreté favorable à l'élégance et à tous les services auxquels il peut être employé; que son arrière-main, au contraire, prend plus d'ampleur et de gros; que les muscles des cuisses et des jambes se dessinent plus énergiquement; que ces chevaux, en perdant cette fougue et cette ardeur factice, apanage du cheval entier, prennent une force et une résistance qui leur fait endurer le double de fatigue; qu'ils sont moins sujets aux effets de la violence du sang après une course active ou des fatigues trop fortes; enfin, que les chevaux coupés ont un service plus sûr, plus commode, et une vie plus longue que les chevaux entiers. C'est par suite d'un préjugé tout-à-fait dépourvu de raisonnement que les rouliers, les maîtres de postes et les relayeurs de voitures publiques s'obstinent à conserver leurs chevaux entiers; ceux qui ont su s'en affranchir s'en sont bien trouvés, et il est à croire qu'il disparaîtra bientôt à mesure que l'instruction et les principes rationnels prévaudront dans les habitudes équestres de la France. Déjà, dans l'Alsace, la Lorraine, et la plupart des départemens du nord,

tous les chevaux sont castrés de jeune âge ; et les services des roulages, des postes, des diligences ne s'en font que mieux. L'usage de conserver les chevaux entiers dans quelques provinces est un reste de *barbarie* qui ne peut manquer de disparaître prochainement. Si le cheval n'est pas castré dès le jeune âge, à six ou dix-huit mois, la plupart des avantages que nous avons signalés disparaissent. Un cheval qui a atteint quatre ans sans subir cette opération n'aura plus que l'ombre des qualités qu'il eut eues si l'opération eût été pratiquée de meilleure heure ; de plus, elle sera plus dangereuse, car jusqu'à deux ans elle est de la plus grande simplicité ; on n'a à craindre aucun accident avec les plus légères précautions. Il n'en est pas de même à un âge plus avancé, et des pertes considérables viennent souvent effrayer les éleveurs. C'est pourquoi l'administration de la guerre, par un arrêté que l'on ne peut trop louer, a décidé que les chevaux achetés par elle seraient castrés et guéris préalablement ; mais, jusqu'à présent, cela n'a produit encore que peu d'effet : les éleveurs attendent jusqu'au moment où ils vont les livrer à la remonte pour les faire castrer. Il faut espérer que peu à

peu ils arriveront à voir tout le tort qu'ils se font en agissant ainsi *. Mais peut-être se demandera-t-on : Comment faire des étalons si l'on castre tous les chevaux? Nous répondrons à cela, que c'est cette déplorable raison qui fait depuis long-temps un tort immense au commerce des chevaux de la Normandie : tâchons que la Bretagne, éclairée par ce triste exemple, n'aille pas tomber dans la même erreur, erreur qui a eu les plus déplorables conséquences, puisque c'est à elle qu'on doit l'engouement des consommateurs pour les chevaux étrangers, et les marchés à l'étranger que la guerre s'est cru obligée d'effectuer à différentes époques, et qui ont porté un coup si funeste à l'industrie chevaline en France.

Depuis long-temps la Normandie, renommée par l'excellence de ses races, s'était vue en possession de fournir des étalons, non-seulement à la France entière, mais à l'Allemagne et à l'Angleterre ; le haut

* D'après un arrêté de M. le ministre de la guerre, les établissemens de remonte ne recevront, à dater du 1er juillet 1840, que des chevaux castrés depuis l'âge de trois ans ; et à partir du 1er juillet 1842, la castration devra avoir été faite à l'âge de deux ans, au plus tard.

prix de ces animaux engageait les éleveurs à garder tous leurs poulains mâles, jusqu'à quatre ou cinq ans, dans l'espoir d'en faire des étalons ; le reste n'était coupé qu'après qu'il était constaté qu'ils ne seraient pas achetés entiers. Mais comme, en définitive, tous les chevaux entiers ne sont pas propres à faire des étalons, il en résultait que, pour en garder un bon, on en élevait cent mauvais qui, s'ils eussent été coupés jeunes, eussent fait d'excellens chevaux pour tous les services, et qui, par suite de cette habitude, perdaient presque toutes leurs qualités.

Cet état de choses subsiste malheureusement encore, quoiqu'il soit moindre aujourd'hui. Comme je l'ai dit, la guerre exige la castration préalable ; des primes sont données aux jeunes chevaux coupés, par les administrations départementales, et les éleveurs intelligens commencent à changer cette funeste méthode. Quant aux chevaux entiers, on peut être assuré de n'en pas manquer ; ce n'est jamais par là que l'amélioration souffrira : il est facile de voir d'ailleurs quand un cheval promet de faire un étalon. Certes, si un éleveur obtient un beau poulain d'une superbe jument, la mère avant tout, et d'un

père renommé qui, dans quelque espèce qu'il soit, ait été connu pour sa race et ses qualités ; si cet éleveur est disposé à élever convenablement son poulain, à lui donner plus d'avoine qu'aux autres, et une nourriture aussi abondante et aussi succulente que possible, certes, disons-nous, nous serons les premiers à l'engager à le conserver pour en faire un étalon ; mais combien y en a-t-il qui se trouvent dans ces conditions ? à peine un sur cent, et encore c'est beaucoup.

En thèse générale, on peut donc dire aux éleveurs : Coupez tous les mâles, depuis six jusqu'à dix-huit mois, vous les éleverez plus facilement et les vendrez mieux.

La seule précaution à prendre est d'éviter les temps trop froids ou, au contraire, les temps de grande chaleur et les mouches ; le printemps et l'automne sont donc généralement les époques les plus favorables. Il faut d'ailleurs s'adresser à un bon vétérinaire, et suivre les instructions qu'il donnera : ce que nous pourrions dire ici serait de peu d'utilité, puisque cela dépend des conditions atmosphériques, et aussi de circonstances impossibles à prévoir.

Après le second hiver, le poulain est censé arriver à deux ans; c'est alors qu'on peut commencer à le dresser. Il faut d'abord lui mettre un mors dans la bouche, un simple filet avec un mors brisé : on le lui mettra pendant une heure par jour, afin qu'il s'y accoutume ; on lui placera une partie du harnais, puis, au bout de quelques jours, le harnais entier. Dès qu'il ne manifestera plus aucune inquiétude, on commencera à l'atteler : pour bien faire, on le mettra entre deux, devant le cheval de limon et derrière celui de devant; il faudra, pour commencer, que la voiture soit à vide. On ne se servira, pour le faire avancer, que de la voix, et jamais du fouet, surtout les premiers jours. Le fouet est, en France, un instrument ridicule et barbare : on ne s'en sert jamais en Angleterre, si ce n'est pour exciter les chevaux par un léger sifflement. Une fois le cheval habitué au tirage, il ne faudra pas abuser de sa bonne volonté; il ne faut exiger de lui qu'un travail modéré. Sous ce rapport, les habitudes suivies dans les environs de Caen pour l'élève de la race carrossière sont très-bonnes : là, on met ce qu'on appelle le cheval au petit collier; depuis deux jusqu'à quatre ans, les chevaux sont habitués au travail sans fatigue.

Là, où il faut la force d'un cheval, on met trois ou quatre poulains, et on ne les fait travailler que quelques heures par jour ; cela développe les muscles du poulain et ne nuit nullement à son accroissement, au contraire. Si je ne parle point ici d'atteler les jeunes chevaux au timon, et de se servir pour tous les travaux d'agriculture et de commerce de charriots à quatre roues, au lieu des lourdes charrettes, si peu commodes, que l'on emploie généralement ; c'est que malheureusement les habitudes agricoles de la Bretagne ne sont pas encore assez avancées, et que les communications n'y sont pas assez multipliées pour que l'on puisse espérer, d'ici à long-temps, d'y voir adopter cette utile innovation. Quant aux agriculteurs assez bien inspirés pour remplacer l'ancien mode de charriage à deux roues par celui à quatre roues, et le limon, instrument de torture, par le gracieux timon, ils n'auront qu'à s'en applaudir. Les chevaux dressés au charriot sont tout prêts pour les équipages de luxe, et peuvent, par conséquent, être de suite vendus des prix beaucoup plus élevés que ceux qui n'ont été dressés qu'à la charrette. Quant à ceux qui sont destinés au service de la selle, le travail du

timon, ou attelage à deux, n'a pas autant d'inconvéniens sur leurs allures que celui du tirage à la charrette, qui détruit souvent le mouvement des épaules, et rend l'avant-main pesant et raide. Lorsque l'on commence un jeune cheval au timon, on a soin de lui donner pour compagnon un cheval fait, que l'on appelle *maître d'école*; on l'habitue à aller indifféremment à droite ou à gauche, et à être placé devant, seul ou deux à deux. Il faut avoir soin de joindre au charriot une mécanique, car il est important de ménager les jarrets des jeunes chevaux dans les descentes rapides.

Le cheval une fois confirmé dans le tirage, il faut maintenant l'habituer à la selle, car un cheval d'agriculture, de carrosse, de grosse cavalerie, d'artillerie, est destiné à être monté aussi bien qu'attelé. Il faudra donc commencer à monter le cheval pendant qu'il sera dans les traits, retenu par les deux chevaux qui seront l'un devant, l'autre derrière lui. Lorsqu'il commencera à entendre ce qu'on lui demande, il faudra lui en demander davantage; on le montera sans être attelé, et, pour cela, on lui mettra un bridon avec un mors brisé, et une couverte pliée en quatre, attachée avec une

sangle ; cela vaudra mieux que les mauvaises selles que l'on a généralement dans les campagnes, qui risquent à blesser les chevaux, et ne peuvent que les rendre méchans et difficiles à seller.

On lui fera faire de petites promenades au pas, en ayant soin de ne pas lui rendre la bouche dure en tirant continuellement sur les rênes : il faut avoir la main légère, et lui rendre beaucoup dans les commencemens. Malheureusement, il y a, dans les campagnes, bien peu de personnes qui sachent monter à cheval, et c'est un art qui se perd de plus en plus en France. Cependant, en profitant de tous les hommes qui ont quelques connaissances en ce genre, les militaires qui sortent de la cavalerie, les domestiques des villes, etc., etc., on pourrait encore trouver quelques hommes capables de donner les premiers soins à un cheval ; et c'est là une des parties les plus essentielles à l'élève. C'est par le dressage que les chevaux anglais, et surtout les chevaux allemands, l'emportent sur les nôtres. Si cette opération avait lieu chez l'éleveur même, les chevaux français acquerreraient une bien autre valeur, et la mode des chevaux étrangers passerait peu-à-

peu. Au reste, pour le genre de chevaux dont nous nous occupons ici, il n'est pas besoin d'un dressage perfectionné : savoir tirer franchement seul ou en compagnie d'autres chevaux, porter sagement son cavalier et connaître l'empire des rênes, voilà tout ce qu'un acheteur est en droit d'attendre d'un cheval de trait, de carrosse, ou de grosse cavalerie qui sort de chez l'éleveur. Nous ne terminerons pas les instructions relatives aux forts chevaux, sans nous élever contre l'absurde manie qu'ont les éleveurs bretons d'engraisser leurs chevaux, comme des animaux de boucherie, avant de les présenter aux foires ou aux acheteurs : cette coutume a tous les désavantages possibles. Elle sert à développer chez l'animal une foule d'affections maladives, souvent mortelles ; elle prive l'acheteur de se servir, avant quatre ou cinq mois, du cheval qu'il vient d'acheter ; elle fait disparaître toutes les formes musculeuses du cheval, et empêche de distinguer sa conformation : enfin, l'obésité amollit la fibre, et peut, après la plus petite fatigue, développer chez le cheval des tares de toute nature. Il est vrai que les acheteurs, qui sont parfois aussi ignorans que les vendeurs, n'aiment généralement que les chevaux gras : à cela

il n'y a rien à dire, sinon que l'ignorance est le plus grand des maux.

Passons maintenant aux chevaux plus distingués, destinés aux services du luxe, aux voitures légères, à la chasse, à la promenade, et aux diverses armes de la cavalerie ; chevaux de *demi-sang*, de *trois quarts de sang*, etc.

Ordinairement l'élève de ces chevaux n'est point divisée comme celle des précédens : ils restent presque toujours chez ceux qui les font naître, jusqu'à l'âge de quatre ans, et leur prix, beaucoup plus que leur travail, dédommage les nourrisseurs de leurs peines et de leurs avances. Toutefois, c'est un préjugé de croire que ces chevaux ne peuvent pas travailler et gagner une partie de leur nourriture : l'habitude d'un léger travail rend les chevaux beaucoup plus doux, plus robustes, plus adroits, et les dispose à tous les services auxquels ils sont destinés par la suite. L'élève du cheval ne peut d'ailleurs se faire en grand que lorsqu'elle est liée à un système agricole : excepté le cheval de pur-sang, il faut que tous les chevaux, quels qu'ils soient, travaillent pour leur nourriture. Les poulains mâles devront être castrés dès l'âge de six mois

ou un an au plus tard. Plus ils sont coupés jeunes, plus ils prennent, ainsi que nous l'avons dit, de légèreté dans la tête et de brillant dans l'encolure. Les poulains et les pouliches de sang seront traités avec plus de soin que ceux des races précédentes ; leur nourriture sera aussi abondante, mais plus choisie et plus tonique ; l'avoine ne leur sera point épargnée. Il ne faut pas oublier que ces chevaux, étant d'un naturel plus vif et plus ardent que les chevaux communs, ont besoin de plus de douceur dans leurs rapports avec l'homme. On aura soin de les approcher chaque jour : l'été, lorsqu'ils seront dans l'herbage, l'homme qui leur portera l'avoine les caressera et leur passera la main sur toutes les parties du corps ; il les accoutumera à se laisser lever les pieds sans faire la moindre difficulté. L'hiver, pendant qu'ils seront rentrés à l'écurie, on leur fera chaque jour un pansement léger ; on leur lèvera les pieds en frappant légèrement dessus, comme si on les ferrait ; on leur mettra un bridon, et on les promènera pendant une heure au pas, en les accoutumant à passer sans difficulté devant tous les objets extérieurs qui peuvent les effrayer ; s'ils hésitent, il ne faut rien brusquer, mais les y accou-

tumer peu-à-peu et à la longue. On ne demandera rien aux poulains de race avant deux ans ou deux ans et demi ; à cet âge, on commencera à les habituer à se laisser monter et atteler. C'est une habitude pernicieuse qu'on a généralement en France d'attendre jusqu'à quatre et cinq ans pour dresser les chevaux de race. A cet âge, le cheval, ayant acquis toute sa force, résiste à ce qu'on lui demande ; il faut alors souvent le dompter par l'excès de travail et de rudes traitemens : de là les chevaux vicieux, tarés, difficiles à monter, à ferrer, que l'on rencontre si généralement ; tellement que si l'habitude venait en France d'acheter un cheval parfaitement *sûr* chez un éleveur, il n'y en aurait peut-être pas *un* sur *mille* qu'on pût livrer à cette condition.

C'est à bien élever, à bien nourrir, à bien dresser leurs chevaux que les éleveurs doivent s'appliquer; le haut prix qu'ils en peuvent espérer dépend principalement du dressage. En effet, maintenant, l'amateur qui achète un cheval ne prend pas la peine, comme autrefois, de le faire dresser souvent pendant de longues années * ; il lui faut un cheval prêt,

* Je tiens d'un de nos hippiatres les plus distingués que, naguères

et, s'il sait le trouver ainsi, il le paiera certainement un prix plus élevé qu'il ne fait une rosse fringante, indocile, sans bouche ni éperon, qui ne sait et ne connaît rien : acheter un cheval de la sorte c'est mettre à la loterie.

Ainsi, un propriétaire qui voudra tirer parti de son industrie, en élevant des chevaux de luxe, ne négligera rien pour les dresser le plus parfaitement possible. Les plus distingués de ces chevaux seront vendus, à quatre et cinq ans, pour le luxe ; les autres, étant de bonne race et bien élevés, feront de fort bons chevaux de troupe. C'est par ce moyen que l'armée peut se remonter en bons chevaux ; car, comme ses prix ne sont pas assez élevés pour avoir le premier choix, il serait ridicule de dire à un éleveur : élevez de bons chevaux uniquement pour la guerre. Mais si, sur quatre chevaux, l'éleveur en

encore, au manége de Versailles, dans le rang des *jeunes chevaux* soumis au dressage, il se trouvait des chevaux de quinze ans et plus. Il importait peu jadis qu'un cheval sortît brut de chez l'éleveur, puisqu'il n'entrait au service de qui que ce fût, roi, prince, voyageur ou soldat, qu'après avoir subi *quatre* ou *cinq* ans de dressage. Aujourd'hui, quiconque achète un cheval le monte ou l'attèle le lendemain.

vend deux un prix élevé, qui le dédommage de ses avances, il pourra donner les deux autres au prix qu'offre la remonte, et cela sans y perdre.

Nous ne pouvons indiquer ici en détail les principes de dressage des chevaux ; on les trouvera dans tous les ouvrages d'équitation : nous dirons seulement que la douceur et la hardiesse sont les deux principales qualités du cavalier.

Peut-être trouvera-t-on ces préceptes trop minutieux et trop pénibles à suivre ; mais c'est en les observant que les étrangers nous ont surpassés dans l'élève du cheval ; et c'est en les négligeant que nos races chevalines ont perdu la réputation qu'elles avaient jadis. Ceux qui voudront affranchir leur patrie du honteux tribut, de près de 30 millions, que nous payons annuellement à l'étranger pour ses chevaux, devront donc s'y conformer ; ceux qu'ils rebuteront feraient bien mieux de se livrer à l'élève des bœufs et des moutons, que de s'obstiner à élever de mauvais chevaux ; car un mauvais cheval est un vrai fléau ; il ne profite en rien à l'éleveur, et ruine la réputation du pays qui le produit.

En suivant ces indications :

Les cultivateurs qui font naître vendront leurs poulains un prix plus élevé ;

Les nourrisseurs feront des profits assurés, et quatre fois plus considérables ;

La plupart des étalons du gouvernement pourront être achetés dans le pays ;

Les possesseurs d'étalons particuliers y trouveront tous les leurs ;

Les riches habitans trouveront amplement à se remonter en chevaux de luxe et de service ;

La gendarmerie y fera tous ses achats ;

La guerre y trouvera de quoi faire de belles remontes pour toutes les armes de la cavalerie ;

L'exportation des chevaux de luxe pourra, par la suite, se faire avantageusement ;

La forte race du pays, loin de s'amincir et de se détériorer, prendra au contraire plus de taille et de force ; ses membres auront plus d'ampleur ; sa poitrine plus de profondeur : en un mot, elle réunira les qualités qui constituent le beau et bon cheval de trait.

Pour arriver à cet heureux avenir, il n'y a qu'à vouloir.

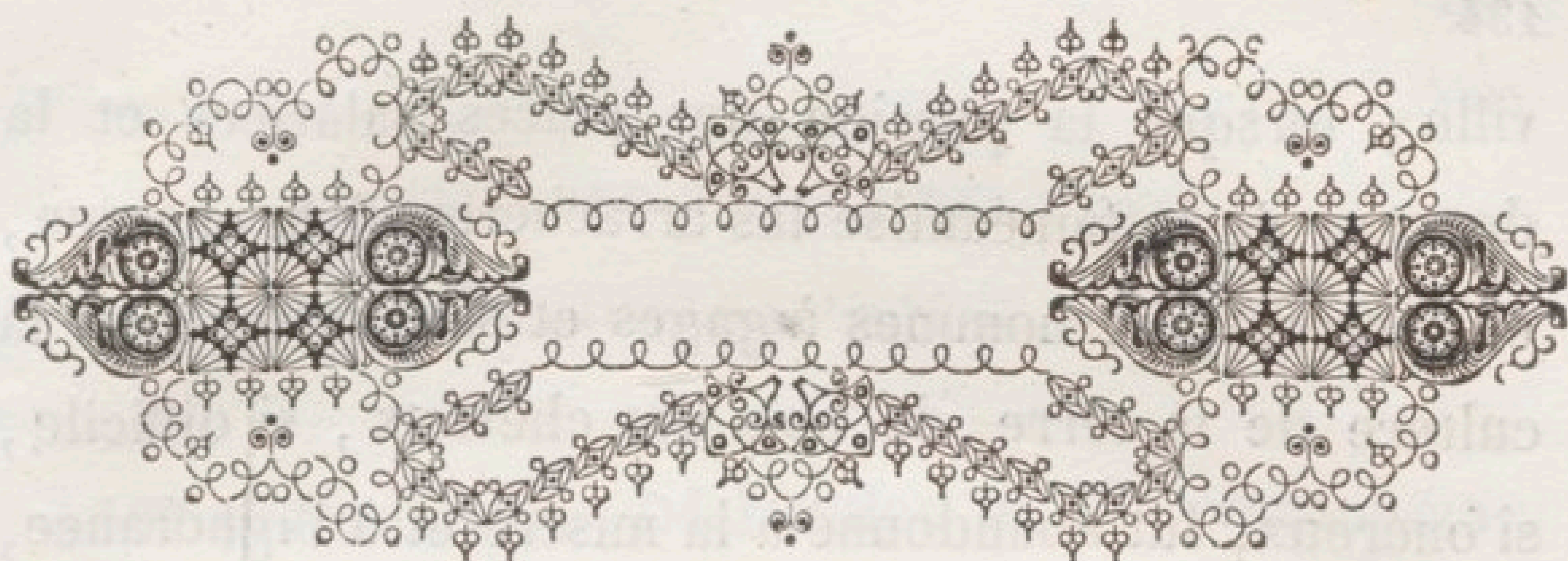
Les élémens sont là.



DEUXIÈME PARTIE.







CHAPITRE Ier.

De l'administration des Haras en Bretagne.

ÉTALONS DES ÉTATS.

Si, comme en Angleterre et en Allemagne, les grands propriétaires du sol eussent continué en France à s'adonner aux travaux champêtres, les gouvernemens ne se fussent pas mêlés de l'élève du cheval ; le besoin, l'amour-propre eussent maintenu chez les hommes riches le goût du cheval et des habitudes équestres. Mais lorsque les propriétaires commencèrent à se faire gens de cour et gens de

ville, lorsque la passion des places salariées et la douceur de la fainéantise les arrachèrent à la charrue, et livrèrent aux hommes à gages et sans instruction la culture de la terre, le soin des chevaux, si difficile, si onéreux, fut abandonné à la misère et à l'ignorance, une dégénération effrayante s'en suivit. L'armée ne se remonta bientôt qu'avec peine, et le luxe commença à recourir aux chevaux étrangers, chose inouïe dans cette glorieuse France qui jusque-là avait été la pépinière des armées de l'Europe, le berceau de ces bons destriers et de ces brillans palefrois, autrefois ornement des cours étrangères.

Ce fut vers le commencement du XVIIe siècle que la nécessité de veiller à la régénération des races chevalines commença à se faire sentir. Une administration des haras fut établie par Colbert, pour les provinces soumises au droit commun. Les pays d'états furent engagés à voter des fonds dans ce but. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'extrait des délibérations des États de Bretagne concernant le vote des fonds, la nomination des commissaires et l'achat des étalons. Ce document, copié littéralement dans les archives des tenues, est extrêmement curieux et contient plusieurs enseignemens importans.

EXTRAIT DES TENUES DES ÉTATS

depuis 1667 jusqu'en 1787.

1667 (5 octobre.)—Déclaration du Roi portant établissement d'étalons dans la province de Bretagne.

(11 du même mois.) — La commission des contraventions est priée d'examiner le préjudice que la province en recevrait.

(*Il paraît que, par suite de l'opposition manifestée par les États, cette mesure fut retardée de plusieurs années.*)

1685 (22 août.)—Sur la demande du Roi, les États votent 20,000 liv. pour achat de chevaux, afin de rétablir les haras de la province.

(*Les tenues d'États avaient lieu tous les deux ans. L'allocation des* 20,000 *liv. était donc pour deux exercices; il en sera de même des suivantes.*)

1687 (17 octobre.)—Sur la demande du Roi, les États votent 30,000 liv.

De 1689 jusqu'en 1713.—Même allocation à chaque tenue.

1716 (2 janvier.)—Les États, vu l'épuisement des finances, demandent à retrancher certaines dépenses

parmi lesquelles figurent les 30,000 liv. pour achat d'étalons.

Le Roi fait répondre que l'entretien des haras est une chose trop essentielle pour le bien du royaume et de la province en particulier, pour décharger les États de cette allocation. Le Roi autorise la nomination de commissaires, pris parmi les députés, chargés de l'achat, du placement, et de la surveillance des étalons. Ces commissaires seront sous les ordres d'un directeur dont le Roi se réserve le choix.

Les États votent les 30,000 liv., et décident que Mgr le duc de La Trémouille sera prié de vouloir bien se charger de la direction des étalons et haras de la province. Les commissaires nommés sont : pour l'évêché de Rennes, M. de La Motte Jacquelot; pour Vannes, M. de Kersilly; pour Tréguier, M. de Keripol; pour St-Brieuc, M. Duplessis-Cœspeur ; pour Quimper, M. Dugage ; pour Léon, M. de Corrais ; pour St-Malo et Dol, M. de La Chasse ; pour Nantes, M. de La Gascherie.

1718. — Les États votent 15,000 liv.

M. le comte de Cledon est nommé en remplacement de feu M. de Kersilly, et M. de Callan en remplacement de M. Duplessis-Cœspeur.

1720. — Sur la demande du Roi, les États votent 45,000 liv. pour les haras. Les commissaires inspecteurs sont : pour l'évêché de Nantes, M. de La Gascherie; pour celui de Rennes, M. Jacquelot; pour Vannes, M. de Saint-Aubin Frélon ; pour Quimper, M. Dulac ; pour Tréguier, M. le comte de Clédeau ; pour St-Brieuc, M. Duplessis-Cœspeur ; pour Léon, M. le marquis de Penmac'h ; pour St-Malo et Dol, M. de La Chasse Daudigné.

1722. — Nomination d'une commission pour examiner ce qu'il conviendrait de faire pour les haras de la province.

(*Il ne paraît pas qu'il ait été fait de fonds pour les haras jusqu'à la tenue de 1726.*)

1726. — Les États nomment une commission chargée de traiter avec MM. les commissaires du Roi au sujet des haras. Sont nommés inspecteurs par évêché : pour Rennes, M. Jacquelot ; pour Vannes, M. de Talouët ; pour Nantes, M. du Bouexic ; pour Quimper, M. Dubois-Berthelot; pour St-Brieuc, M. Bois-Geslin; pour Tréguier, M. de Coëturp ; pour Léon, M. de Penmac'h ; pour St-Malo et Dol, M. de La Chasse-Daudigné.

Les États votent 36,000 liv. pour 1727 et 1728, lesquelles sont réduites à 24,000 liv., suivant les réponses des commissaires du Roi.

1728.—Nomination d'une commission pour la rédaction d'un mémoire sur les haras.

EXTRAIT DU MÉMOIRE.

« Les inspecteurs ont remarqué que les étalons » envoyés en 1728 de la ville de Paris n'étaient pas » assez distingués. L'intention des États est que ceux » qui seront envoyés à l'avenir soient communément » plus beaux.

» Si les fonds faits en cette assemblée peuvent » suffire, ils désirent qu'il en soit envoyé 32 dans le » cours des deux années prochaines, et que la dis- » tribution soit faite conformément à la répartition » suivante pour la qualité et la quantité des étalons » qui doivent être envoyés en chaque évêché ; savoir :

» RENNES. / » St-MALO / » DOL. . .	un cheval fin pour la selle.	3	»
» VANNES. .	deux chevaux fins *id.*	2	»
» QUIMPER.	deux chevaux de tirage, de 5 pieds » de hauteur au plus, propres à » produire des chevaux entre » deux tailles.	»	2
		5	2

Report.	5	2
» (Les étalons fins, pour les quatre » évêchés ci-dessus, doivent être » Barbes, Turcs ou Anglais).		
» NANTES. . deux chevaux fins, Barbes ou Turcs » par préférence.	2	»
» Plus, trois chevaux de tirage » des plus grands.	»	3
» ST-BRIEUC. un cheval fin.	1	»
» Plus, trois chevaux de tirage de » 5 pieds au plus.	»	3
» LÉON. . . trois chevaux fins, Barbes ou Turcs, » de 4 pieds 9 à 10 pouces. . . .	3	»
» Deux chevaux de tirage de 5 » pieds au plus.	»	2
» Trois chevaux de tirage des plus » grands.	»	3
» TRÉGUIER. huit chevaux de tirage des plus » grands.	»	8
» (Les chevaux de tirage doivent être Alle- » mands, Danois, Prussiens).		
	11	21
	32	

» S'il y a des fonds suffisans pour acheter un plus » grand nombre de chevaux que celui de 32, marqué » ci-dessus, on en fera l'achat et la répartition dans » chaque évêché sur la même proportion, observant

» cependant que s'il n'y avait pas assez d'étalons pour » en donner également à chaque évêché, il convient » que les évêchés de *Léon, Tréguier, Nantes*, et » *St-Brieuc* en aient, préférablement aux autres, de » la qualité qui leur convient. »

Les États ont commis M. le comte du Bouexic Bec de Lièvre, et M. le comte de Guébriant, pour faire le choix et l'achat des étalons.

Les États votent 45,000 liv. pour l'entretien des haras. Les commissaires continuent leur inspection, à l'exception de M. Jacquelot, à la place duquel est nommé M. le vicomte de La Bédoyère pour l'évêché de Rennes, et de M. Dubois Berthelot, remplacé par M. le marquis du Gage pour l'évêché de Quimper.

1730. — *Le Roi, voulant contribuer à la perfection d'un établissement aussi utile pour les provinces*, demande une allocation de 50,000 liv., laquelle somme est accordée.

Les États, d'après le rapport de la commission, décident que les étalons seront choisis et répartis d'après les indications suivantes :

LÉON. . . .	trois chevaux fins, Barbes ou Turcs, de 4 pieds 9 à 10 pouces. trois chevaux de tirage des plus grands. deux chevaux de tirage, de cinq pieds.

TRÉGUIER.	huit chevaux des plus grands, moitié tirage et moitié d'escadron.
ST-BRIEUC.	deux chevaux de tirage, de 5 pieds au plus, et deux chevaux d'escadron, Danois.
QUIMPER.	deux chevaux de tirage, de 5 pieds au plus. deux chevaux d'escadron, de 4 pieds 10 pouces.
NANTES. .	deux chevaux d'escadron, de 4 pieds 10 pouces. deux chevaux de tirage, de 5 pieds au plus.
VANNES. .	un cheval fin.
RENNES. .	un cheval de tirage des plus grands. deux chevaux d'escadron, de 4 pieds 10 pouces.
ST-MALO et DOL.	deux chevaux d'escadron.

1732. — Allocation d'une somme de 50,000 liv.

COPIE DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ.

« L'attention particulière que les États de Bretagne ont donnée, depuis leur assemblée de 1726, au rétablissement et à l'augmentation des haras de la province, les a portés à faire, sous le bon plaisir du Roi, des fonds et des arrangemens différens pour le choix, l'achat, la distribution et l'entretien d'étalons convenables à chaque canton, qui puissent fournir d'excel-

lentes souches, multiplier et perfectionner en Bretagne l'espèce des bons chevaux, tant pour l'avantage de l'agriculture et du commerce intérieur, que pour le service des troupes du Roi; en paix et en guerre; mais, comme il n'a pas été possible de prendre, dès le commencement, toutes les mesures nécessaires pour la discipline et l'avancement des haras, les États, qui désirent contribuer de plus en plus à l'ordre et à la perfection d'un établissement aussi utile qu'important au bien de la province, et de l'état en général, ont arrêté le présent mémoire comme un supplément des délibérations qu'ils ont ci-devant prises à ce sujet.

ARTICLE 1er.

» Le choix et l'achat des étalons destinés pour la province, pendant les années 1733 et 1734, sera fait par les députés en cour et le procureur général syndic, qui pourront faire quelques légères gratifications aux commissaires qu'ils emploieront à cet effet, laquelle ne pourra toutefois excéder la somme de 1,200 liv., et ne sera payée que sur les certificats desdits députés et les ordonnances de MM. les gouverneurs, commandant en chef ou intendant de Bretagne, conformément à la délibération des États du 6 décembre 1730.

Art. 2.

» Les étalons seront marqués sur les lieux, dans le moment qu'ils seront approuvés ; ils seront gardés douze jours, après la marque imprimée, avant de les faire partir pour la Bretagne, et on aura une attention particulière à ne les point envoyer pendant le temps de la monte et les faire partir, s'il est possible, dès le commencement de février.

Art. 3.

» Quand on enverra des chevaux dans la province, il en sera fait trois formules imprimées pour servir de connaissemens, qui contiendront le pays, l'âge, la taille, le poil et la marque des chevaux ; le jour de leur départ de Paris et celui de leur arrivée à Rennes; la route que tiendront les conducteurs, les jours de leurs marches et séjour, et les départemens auxquels ils seront destinés. Une de ces formules de connaissement sera envoyée à l'inspecteur auquel les chevaux seront destinés ; la seconde sera remise au conducteur, et la troisième restera aux mains de celui qui livrera les chevaux, ou du procureur général syndic qui sera à Paris.

Art. 4.

» Les députés en cour et le procureur général syndic ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, acheter aucuns chevaux au-dessous de l'âge de 4 ans, ni au-dessus de l'âge de 7 ans, ou qui aient servi aux haras ; les chevaux de tirage ne doivent pas même excéder l'âge de 6 ans.

Art. 5.

» Les étalons étant arrivés à Rennes y séjourneront pendant huit jours, et le procureur général syndic qui restera en Bretagne, ou, en son absence, ses substituts, régleront la route que tiendront les conducteurs, fixeront les jours de leur arrivée dans les villes de St-Brieuc, Guingamp et Morlaix ; et, avant de les faire partir de Rennes, ils enverront aux inspecteurs un double de ces routes, afin que les mêmes inspecteurs aient le temps de faire avertir les gardes, et de prévenir les inconvéniens qui n'arrivent que trop souvent lorsque les étalons séjournent dans les auberges.

Art. 6.

» Le trésorier ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, excéder les fonds faits pour l'entretien des haras dans chaque tenue d'États.

ART. 7.

» Il sera réservé sur ces fonds une somme de 500 liv. par chaque tenue, pour être employée au paiement des gages des secrétaires ou clercs des inspecteurs, et des garde-haras de chacun des évêchés de la province où il y en a, au paiement des gratifications des garde-étalons, et pour les frais et dépenses imprévus qui pourront être faits en Bretagne; lesquels frais et dépenses imprévus ne seront payés que sur les ordonnances de MM. les gouverneur, commandant en chef et intendant de la province, ou de l'intendant seul, en l'absence de MM. les gouverneur ou commandant, sur les certificats des inspecteurs des haras, conformément aux arrêts du conseil des années 1727 et 1729.

ART. 8.

» Les inspecteurs dresseront un état des gratifications qu'ils estimeront être dues à chaque garde-étalon, à proportion de son travail et de ses soins; ils les remettront à la commission des haras, et le trésorier ne paiera aucune gratification auxdits garde-étalons que sur l'état de distribution qui en sera arrêté par ladite commission.

ART. 9.

» Le surplus des fonds faits sera employé en achat de chevaux, frais de *voiture*, et autres dépenses nécessaires pour la conduite desdits chevaux jusqu'aux lieux désignés dans chaque évêché pour recevoir ceux qui y seront envoyés ; savoir :

Jusqu'à Rennes, pour les étalons destinés aux haras des évêchés de Rennes, Nantes et Vannes ;

Jusqu'à Broons, pour ceux de St-Malo et de Dol ;

Jusqu'à St-Brieuc, pour ceux de St-Brieuc ;

Jusqu'à Guingamp, pour ceux de Quimper et Tréguier ;

Jusqu'à Morlaix, pour ceux de l'évêché de Léon.

ART. 10.

» Si les fonds faits dans cette tenue peuvent suffire, les États désirent que dans les deux années prochaines, et même dès la première s'il est possible, il soit acheté et envoyé dans la province 35 chevaux, et que la distribution en soit faite par évêchés, ainsi qu'il suit ; savoir :

LÉON. . . .	trois chevaux fins Danois, de 4 pieds 8 à 9 pouces. deux chevaux à deux mains, aussi Danois et de même taille. trois chevaux de tirage, aussi Danois ou de Holstein, de 5 pieds au moins.
TRÉGUIER.	quatre chevaux Danois, de 4 pieds 9 à 10 pouces. quatre chevaux de tirage, de 5 pieds au moins, Danois ou de Holstein.
ST-BRIEUC.	deux chevaux Danois, de 4 pieds 7 à 8 pouces. deux aussi Danois, de 4 pieds 8 à 9 pouces.
QUIMPER.	trois chevaux fins, Danois, de 4 pieds 8 á 9 pouces. deux chevaux de tirage, Danois ou de Holstein, de 5 pieds au moins.
NANTES. .	quatre chevaux Danois; savoir : deux fins, de 4 pieds 8 à 9 pouces, propres à donner des chevaux de selle de distinction, et deux autres aussi Danois, de 4 pieds 9 à 10 pouces.
VANNES. .	un cheval fin Danois, de 4 pieds 8 à 9 pouces.
RENNES. .	deux chevaux Danois, de 4 pieds 8 à 9 pouces.
ST-MALO et DOL.	trois chevaux fins Danois, de 4 pieds 8 à 9 pouces.

» S'il y a des fonds suffisans pour acheter un plus grand nombre de chevaux que celui de 35 ci-dessus

marqué, ils seront donnés, par préférence, aux évêchés de Léon, Tréguier, Quimper et Nantes, dans la proportion ci-dessus.

ART. 11.

» Les inspecteurs auront grande attention au choix de gens propres à tenir des étalons et à les bien entretenir, comme fermiers, laboureurs et autres personnes accommodées, qui puissent répondre de leur valeur; mais ils n'en placeront aucuns chez les gentilshommes.

ART. 12.

» Défense à tous garde-étalons de faire servir les étalons dont ils sont chargés à la charrue ou aux charrois, ni à d'autres usages pénibles, à peine de 100 liv. d'amende, applicable au dénonciateur; d'être déchus de tous leurs priviléges, et de restituer en entier le prix des chevaux appartenant à la province.

ART. 13.

» Les garde-étalons qui se seront chargés de ceux de la province seront tenus de les garder d'une monte à l'autre, d'en avoir un soin tout particulier, à peine d'en répondre et de payer la valeur des étalons qu'ils auront laissés dépérir; et ils ne pourront les vendre

qu'après en avoir prévenu, deux mois auparavant, l'inspecteur, qui les fera visiter, et vérifiera si c'est par la faute du garde-étalon que ces chevaux ont été mis hors d'état de servir.

Art. 14.

» Les inspecteurs apporteront, à chaque tenue, à la commission des haras, un état des étalons de la province existans dans leurs départemens ; ensemble l'état de ceux qui seront morts ou qui auront été vendus, n'étant plus jugés propres au service des haras, avec les pièces au soutien : ils rapporteront aussi à la même commission un état du nombre des cavales servies dans le temps de la monte, et de celui des poulains et pouliches qui seront nés de la monte des deux années précédentes, comme aussi un dénombrement des jumens propres à porter des poulains ; de leur taille, poil, âge et distinction, afin que les États puissent connaître le progrès et la situation des haras, et pourvoir aux moyens de perfectionner cet établissement.

Art. 15.

» Lorsque les inspecteurs trouveront, dans le cours de leurs visites, des poulains de distinction provenant des étalons de la province, ils défendront très-expres-

sément aux propriétaires de les donner aux jumens *avant l'âge de quatre ans faits* ; et, pour les détourner d'un dessein si préjudiciable au public et à leurs propres intérêts, ils leur feront entendre qu'ils vendront leurs chevaux à la province à un prix plus avantageux, s'ils veulent les garder sans les faire servir ; et, pour cet effet, ils leur promettront une récompense et les engageront à mener leurs poulains aux États, pour y être achetés et reçus publiquement, en leur payant les frais du voyage.

Art. 16.

» Pourront néanmoins, les inspecteurs des évêchés de Léon, Tréguier et Quimper, conformément à l'article 12 de l'arrêt du conseil du 14 octobre 1727, acheter les chevaux de distinction provenant des étalons de la province qu'ils trouveront propres au service des haras, après qu'ils auront été approuvés de MM. les gouverneur, commandant et intendant, ou par l'intendant seul, en l'absence desdits sieurs gouverneur et commandant ; et sera le prix desdits étalons payé par le trésorier, sur les ordonnances desdits sieurs gouverneur, commandant et intendant, et sur les certificats des commissaires inspecteurs qui auront acheté lesdits

étalons, lesquels seront marqués d'une *hermine* à la fesse, avant d'être remis aux garde-étalons, pour les distinguer de ceux qui auront été approuvés par le directeur général des haras, lesquels sont marqués d'une hermine et de la lettre initiale de chaque évêché.

ART. 17.

» Il est resté dans la caisse des haras une somme de 3,145 liv. 10 sous, qui, jointe à celle de 650 liv. ci-devant payée à quelques garde-étalons des évêchés de Rennes, St-Malo et St-Brieuc, fait en tout une somme de 3,795 liv. 10 sous, que l'on est d'avis de partager dans tous les départemens, à proportion du nombre des étalons qu'un chacun possède ; et ce, à raison de 50 liv. à chaque garde-étalons, à l'exception toutefois de ceux qui ont déjà reçu quelques avances, auxquels sera payé seulement le supplément nécessaire pour parfaire ladite somme de 50 liv. ; et au surplus, ce qui restera de ladite somme de 3,795 liv. 10 sous, après lesdites gratifications payées, demeurera dans la caisse du trésorier des États, pour servir aux fonds des haras des années suivantes.

» Fait et arrêté à l'assemblée des États de Rennes, le 6 novembre 1732. »

1734. — Allocation d'une somme de 50,000 liv. Nomination de M. Tréanna de Lanvilio et de M. le comte de Kerstrat pour commissaires inspecteurs de l'évêché de Quimper, en remplacement de M. du Gage; et de M. le comte de Creuy, pour l'évêché de Vannes, en remplacement de M. de Bavallon.

1736. — Allocation d'une même somme que les tenues précédentes. Rapport de l'évêque de Nantes. Les États font quelques observations parmi lesquelles on remarque « que les députés ne devront acheter » que des chevaux *de la plus grande distinction*; » que les chevaux proposés par MM. de La Ferronnais » et de Coën seront achetés; enfin, que les commis- » saires inspecteurs seront tenus d'apporter aux États » un état des pouliches de *l'âge de 4 ans faits* qu'ils » auront trouvées, chacun dans sa circonscription, belles » et propres à servir aux haras, d'après lequel les États » pourront accorder une gratification aux propriétaires. »

M. de Penfunteunio fait observer qu'il a un haras dans sa demeure, évêché de Quimper, composé de 21 jumens, pourquoi il demande deux étalons dans son voisinage.

1738. — Allocation du même fonds que les tenues précédentes.

Rapport fait à la commission des haras. La commission pense que, des trois étalons Danois arrivés de Paris, on ne doit garder que le gris ; que l'on peut destiner à la Basse-Bretagne un étalon proposé par Mgr l'évêque de Vannes ; un autre, de race espagnole, proposé par M. de Bois-Hamon, ainsi que trois, de race turque, appartenant à M. de Kermarare.

Les États décident qu'aucun des trois chevaux Danois ne seront achetés ; que celui de l'évêque de Vannes sera payé 600 liv. et envoyé dans l'évêché de Tréguier ; qu'un de ceux de M. de Kermarare, sous poil porcelaine, sera payé 650 liv., et envoyé à M. Lanvilio de Tréanna, pour l'évêché de Quimper.

Les États accordent une subvention de 1,200 liv. au manége de Rennes.

Nomination de M. du Lezard, en remplacement de M. de Coëtyvi, dans l'évêché de Tréguier.

1740. — Allocation de 60,000 liv. pour les haras.

Les États décident l'achat, 1° des trois chevaux présentés par M. de Kermarare, payés 1,800 liv., et envoyés : deux dans l'évêché de Léon, et l'autre dans celui de Rennes ; 2° du cheval noir du sieur Jean

Cotty, payé 500 liv., et envoyé dans l'évêché de Tréguier ; 3° d'un autre cheval noir, présenté par le sieur Jean Le Roux, payé 400 liv.

Les États chargent le procureur général syndic d'écrire à M. de Maurepas, pour le prier d'agréer que la province de Bretagne soit intéressée pour un quart dans la prochaine emplette qu'il fera faire de chevaux Barbes.

1742. — Allocation de 40,000 liv., attendu l'excédant de recette des tenues précédentes. Rapport de l'arrivée de 7 chevaux Barbes qui sont destinés : deux à l'évêché de Léon, deux à celui de Quimper, un à celui de Tréguier, un à celui de Vannes, et un à celui de St-Malo.

COPIE DU RAPPORT.

« Les États approuvent l'avis de la commission concernant le nombre et la qualité des étalons pour chaque évêché de la province, ce qui a été arrêté comme il suit ; savoir :

Pour l'évêché de Rennes, deux chevaux fins Barbes, s'il se peut de 4 pieds 7 à 8 pouces.

Pour l'évêché de Nantes, trois ou quatre chevaux ; savoir : un Danois de distinction, de 4 pieds 11 pouces ;

un Danois plus fin, de 4 pieds 10 pouces; le reste Anglais, Barbe, Turc ou Andaloux.

Pour l'évêché de Vannes, deux étalons Barbes ou autres chevaux fins, de 7 à 8 pouces.

Pour celui de Quimper, quatre chevaux : deux Holstein de tirage, de 4 pieds 10 à 11 pouces; un cheval fin, de 4 pieds 9 à 10 pouces; et un cheval à deux mains, de 4 pieds 10 pouces.

Pour celui de Léon, neuf chevaux au moins : cinq de tirage, de 5 pieds, et quatre plus fins, de la plus grande distinction, de 4 pieds 10 pouces.

Pour Tréguier, sept à huit chevaux, moitié de tirage, de 5 pieds au moins, et l'autre moitié chevaux à deux mains, de 4 pieds 10 pouces.

Pour St-Brieuc, deux chevaux d'escadron, taille de dragons.

Et pour St-Malo et Dol, un étalon cheval fin étoffé, de 4 pieds 8 pouces.

Ordonnent pareillement que les chevaux de tirage, achetés pour la province, ne passeront point cinq ans, et, qu'à l'égard des chevaux fins et de distinction, ils ne passeront pas sept ans; que les envois se feront à temps, et qu'il en sera donné avis de bonne heure à MM. les inspecteurs.

Ordonnent au surplus à MM. les inspecteurs, dans les neuf évêchés de la province, de se concerter avec la commission intermédiaire sur tout ce qui pourra tendre à la plus grande utilité de l'établissement des haras si avantageux à la province, et qu'il est si nécessaire de conduire à perfection. »

1744. — Les États allouent la somme de 40,000 liv. pour les haras de la province.

Sur le rapport de la commission, ils ordonnent qu'il sera payé au sieur Colleville la somme de 774 liv. pour un cheval fourni par lui.

Sur l'avis de la commission, les États ordonnent encore que les sommes ci-après seront payées; savoir :

800 liv. à M. Lebellec, pour prix d'un cheval demandé par M. du Creux, pour l'évêché de Vannes ;

500 liv. à Yves Steunon, pour prix d'un cheval bai brun, production des haras de la province ;

600 liv. à Hervé Lelousse, pour prix d'un cheval noir, marqué au front, prenant 4 ans, haut de 5 pieds et plus, production aussi des haras de la province, destiné à l'évêché de Tréguier.

1746. — Les États allouent la somme de 40,000 liv.

Sur le rapport de la commission, les États ordonnent que les sommes ci-après seront payées ; savoir :

600 liv. à M. de Martel, pour le prix d'un cheval bai par lui vendu ;

40 liv. au nommé Gaudin, d'Ingrande, garde-étalons de l'évêché de Nantes, pour avoir pansé et guéri le cheval qui avait eu une jambe de devant cassée.

1,500 liv. à M. de Lescouët, pour le prix d'un cheval par lui vendu.

1748. — Les États ordonnent qu'il sera fait fonds de 50,000 liv.; savoir : 40,000 liv. pour la dépense et entretien des haras, et 10,000 liv. pour les jumens.

Sur le rapport de la commission, les États ordonnent que les fonds ci-après seront payés ; savoir :

2,120 liv. à M. de La Ruptière, pour prix de deux chevaux reconnus propres aux haras ;

1,000 liv. à M de Lange, et 48 liv. au palefrenier ;
2,000 liv. à M. le procureur général, et 48 liv. au palefrenier ;
800 liv. au sieur Vaulogé, et 24 liv. au palefrenier;
800 liv. à M. de La Nouë, et 48 liv. au palefrenier ;
} pour prix d'un cheval.

350 liv. au nommé Perrot.

2,400 liv. à M. de Lastie, et 96 liv. à ses palefreniers, pour prix de deux chevaux propres aux haras.

1750. — Les États ordonnent un fonds de 50,000 liv. pour les haras.

Sur le rapport de la commission, les sommes ci-après sont ordonnancées ; savoir :

2,000 liv. au nom de M. Jumilhac, pour prix de 2 chevaux.
1,500 — — M. de Langle, *id.* *id.*
1,000 — — M. de La Nouë, *id.* *id.*
1,200 — — M. Bouton-Villiers, pour prix d'un cheval.

1752. — Les États ordonnent, sur la demande des commissaires du Roi, un fonds de 50,000 liv.

1754. — Les États ordonnent un fonds de 50,000 liv. pour la perfection et l'établissement des haras.

Mgr l'évêque de Tréguier, au nom de la commission, rend compte de l'état actuel des haras de toute la province. Il résulte de son rapport qu'il existe 137 étalons royaux, et 225 étalons approuvés.

Ensuite de ce rapport, les États ordonnent qu'à l'avenir, il ne sera accordé de gratification qu'aux garde-étalons royaux ; défendent aux garde-étalons simplement approuvés d'exiger qu'on amène des jumens à leurs étalons ; chargent M. le procureur-général syndic d'obtenir une ordonnance de M. l'intendant qui maintienne les garde-étalons royaux dans l'exemption générale des corvées aux grands chemins ; accordent

400 liv. au nommé Guillamau, pour le prix d'un baudet ; et 600 liv. au sieur Hélie, pour un mémoire concernant un projet d'établissement et le plan économique d'un haras dans la province.

Et outre le fonds de 50,000 liv. ci-dessus accordé, ils en ordonnent un autre de 200,000 liv. pour acheter des étalons et jumens, afin de changer la race des chevaux en Bretagne. Cette dernière somme sera employée de la manière suivante :

Achat de 50 étalons et 250 jumens, répartis comme ci-après : 7 étalons et 50 jumens pour l'évêché de Léon ; 8 étalons et 50 jumens pour celui de Tréguier ; 8 étalons et 26 jumens pour la partie méridionale de l'évêché de Quimper ; 8 étalons et 26 jumens pour la partie septentrionale du même évêché ; 5 étalons et 14 jumens pour l'évêché de Nantes ; 4 étalons et 17 jumens pour celui de Rennes ; 2 étalons et 20 jumens pour celui de Vannes ; 4 étalons et 20 jumens pour celui de St-Brieuc ; 2 étalons et 12 jumens pour celui de St-Malo ; enfin, 2 étalons et 15 jumens pour l'évêché de Dol.

Ordonnent en conséquence que les gardiens des jumens avertiront les inspecteurs du jour de la nais-

sance des poulains et pouliches, et qu'ils ne pourront les vendre sans l'agrément de l'inspecteur, qui sera maître de réserver les élèves qui lui paraîtront les plus distingués, pour être placés dans la province, et, dans ce cas, payés suivant l'estimation ; et qu'il sera payé, par forme de gratification, une pistole par chaque année au gardien, jusqu'à ce que l'inspecteur lui ait permis de vendre la production de sa jument.

1757. — Les États ordonnent un fonds de 50,000 liv. pour l'entretien des haras.

Sur le rapport de la commission, ils ordonnent encore qu'il sera payé 1,800 liv. à M. de Pyré, pour prix d'un *fort beau* cheval anglais, qui sera remis à M. du Gage, pour l'évêché de Tréguier.

Attendu l'embarras et l'inutilité des baudets, les États ordonnent qu'il n'en sera plus acheté.

1759. — Les États ordonnancent une somme de 50,000 liv.

1760. — *id.* *id.*

1762. — *id.* *id.*

Les États ordonnent qu'il sera prélevé sur le fonds des haras 6,900 liv., pour l'acquisition de 23 bidets bretons.

1764. — Les États allouent la somme de 50,000 liv.

Les États ordonnent qu'à l'avenir il sera payé 50 liv. à celui qui présentera, dans chaque évêché, le plus beau cheval de l'âge de 2 ans.

Les États décident que les garde-étalons ne pourront exiger qu'un écu par jument saillie.

1767. — Les États allouent une somme de 50,000 liv.

1769. — *id.* *id.*

Il est accordé 25 liv. à ceux qui présenteront des poulains d'un an, les mieux soignés et les plus beaux ; et 50 liv. à ceux qui en présenteront de 2 ans réunissant les mêmes conditions.

Les États arrêtent, ainsi qu'il suit, la répartition des étalons, taureaux et béliers :

ÉTALONS.

Département du Haut-Léon.	6	4 carrossiers. 2 fins.
du Bas-Léon.	7	5 carrossiers. 2 fins.
Les deux départemens de Tréguier. .	8	6 étoffés. 2 fins.
Pour Quimper.	6	3 étoffés. 3 fins.
Pour St-Brieuc.	4	3 étoffés. 1 fin.
	31	

Report.	31	
Pour Nantes.	4	2 étoffés. 2 fins.
Pour Rennes.	1	fin.
Pour St-Malo.	1	carrossier.
Pour Dol.	1	fin.
	38	

BIDETS.

Pour Quimper.	3
St-Brieuc.	2
Nantes.	2
Vannes.	4
Dol.	2
	13

BAUDETS.

Dol.	1
Muzillac en Vannes.	1
	2

	TAUREAUX.	BÉLIERS.
Rennes.	9	15
Tréguier.	2	»
Quimper (partie du Nord).	12	12
St-Malo.	29	30
Vannes, chez le métayer du Pargo.	1	»
St-Brieuc.	9	12
	62	69

1770. — Les États allouent la somme de 50,000 liv.

Les États ordonnent que, sur les fonds affectés aux haras pour 1771 et 1772, il sera prélevé 6,600 liv. pour achat de 22 bidets Bretons ou Normands, à raison de 300 liv. chacun, et que 24,800 liv. seront employées pour achat de chevaux de race étrangère, Normands, Limousins et Navarrins.

1772. — Les États allouent une somme de 50,000 liv.

1775. — Même allocation.

Sur le rapport de la commission, qui rend compte de l'examen qu'elle avait fait d'une requête présentée par le sieur Villot (Joseph), qui a travaillé plusieurs années, avec distinction, à l'école royale vétérinaire, et des conditions auxquelles il pourrait s'établir et se fixer dans la province, les États, partageant l'avis de la commission, ont accordé sur le fonds des haras, audit sieur Joseph Villot, une pension annuelle de 600 liv.; ordonnent en outre que, sur le même fonds, il lui sera payé la somme de 1,200 liv. pour les frais nécessaires de son établissement ; mais à condition qu'il sera obligé de se fixer à Morlaix, qu'en cas d'épidémie il se transportera sur les lieux où il sera appelé par MM. les commissaires des bureaux diocésains, et que MM. les com-

missaires, ainsi que MM. les inspecteurs des haras, rendront compte aux États prochains de la manière dont ledit sieur Villot se sera comporté, ainsi que de l'utilité dont il aura été dans la partie de la province qu'il doit habiter.

1776. — Sur la demande du Roi, les États ordonnent un fonds de 50,000 liv. pour 1777 et 1778; et, pour suppléer à l'insuffisance des fonds qui resteraient de cette somme, ont ordonné, par augmentation, celle de 20,000 liv.; le tout pour, après l'acquittement des différens objets relatifs à l'entretien des haras de la province, être employé en achat d'étalons.

1778. —Les États allouent une somme de 50,000 liv. pour 1779 et 1780.

1781 (29 janvier.) — Les États ordonnent un fonds de 80,000 liv. pour les années 1781 et 1782, dont 50,000 liv. conformément à la demande du Roi, et 30,000 liv. par augmentation.

1781 (30 janvier.) — Les États augmentent encore ce fonds de 20,000 liv., ce qui le porte, pour lesdites années 1781 et 1782, à 100,000 liv.

1783 (13 janvier.) — Les États ordonnent un fonds de 50,000 liv. pour 1783 et 1784.

1783 (29 janvier.) — Les États augmentent ce fonds de 150,000 liv., ce qui le porte à 200,000 liv.

1785. — Il est fait fonds de 100,000 liv. pour les années 1785 et 1786.

1787. — Il est fait fonds de 200,000 liv. pour les années 1787 et 1788.

ÉTABLISSEMENT DE LANGONNET.

Sur le bord de la voie romaine qui conduisait de Brest à Poitiers, route marquée sur la table de *Peutinger*, au pied du versant méridional des Montagnes Noires, des moines, vers le VI[e] ou le VII[e] siècle, posèrent un habitacle qui, plus tard, devint la riche et célèbre abbaye de Langonnet : de belles et fécondes prairies arrosées par la jolie rivière d'Ellé, forment comme un oasis de verdure parmi les bois, les rochers et les champs stériles de cette contrée montagneuse. C'est là que fut établi, en 1807, le haras destiné à la régénération des races hippiques de la Bretagne. Sa position au centre de la presqu'île, ses belles constructions, presque entièrement remises à neuf au moment de la révolution, l'excellente qualité des fourrages que l'on recueille dans

les prairies, le bas prix des céréales que fournit le pays environnant, et leur qualité supérieure, furent les principaux motifs qui déterminèrent ce choix, lequel nous semble suffisamment justifié. Toutefois, on crut encore trouver d'autres avantages dans la création d'un haras à Langonnet. Cette commune, située à l'extrémité du département du Morbihan, entre les petites villes de Faouët et de Gourin, était une des plus arriérées de la Bretagne : on pensait avec raison qu'une institution essentiellement agricole pourrait être avantageuse au pays, en y répandant de l'instruction et de l'argent. Lors donc de la création des haras par Napoléon, il fut décidé que l'établissement de Bretagne serait placé à Langonnet : il formait un des six haras établis par le réglement de 1806 ; sa circonscription fut composée des trois départemens du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Dès l'année 1807, quelques étalons achetés par M. Du Dresnay, inspecteur du haras chargé de la direction, firent la monte dans le Léon ; mais le haras ne fut définitivement établi qu'en 1808. Les restes de l'abbaye, achetés dans ce but, reçurent une appropriation provisoire, tant pour le logement des chevaux que pour celui des employés. Le nombre

des étalons était alors de 30, tous bretons, dont 15 de trait, 8 de selle et 7 de train. Ces chevaux étaient, pour la plupart, fort médiocres, quoique provenant des restes des anciens étalons des États ; mais les réquisitions fréquentes, et l'état d'abandon où était tombée cette branche de commerce, avaient tellement détérioré les races à cette époque, qu'on ne pouvait pas y trouver un cheval passable.

En 1809, il y fut envoyé quelques bons étalons venant de la Normandie et du Limousin. Outre ces étalons, on acheta aussi une jument nommée *la Poule;* c'est la seule poulinière qu'ait possédée Langonnet, qui ne fut jamais haras que de nom.

M. Davaux fut nommé directeur en 1809 ; il fut chargé des achats à faire dans le pays. Les étalons de trait étaient alors payés de *quatre à six cents francs*, et les bidets de *trois à quatre*. Sous M. Davaux, le nombre des étalons fut porté à *quarante-cinq*. L'amélioration fit quelques progrès ; plusieurs propriétaires riches s'occupaient à cette époque de l'élève des chevaux, principalement dans les environs de Morlaix et de St-Paul de-Léon : nous citerons parmi eux MM. de Cillard, de Pennelé, Le Rouge de Rusunan, etc. En 1812, M. le marquis de

Charnacey, ancien directeur du dépôt d'Angers, fut nommé directeur du haras de Langonnet, et il y resta jusqu'en 1816. C'est pendant son administration que commencèrent les travaux des prairies et des bâtimens destinés aux employés. En 1815 eut lieu la suppression du dépôt de Craon; et le département d'Ille-et-Vilaine, qui en dépendait, fut adjoint à la circonscription du dépôt de Langonnet, qui se trouva alors composée de quatre départemens, ou de toute la presqu'île de Bretagne. En 1817, M. le marquis de Vaugirault fut nommé à Langonnet; il n'y resta qu'un an, malheureusement pour le pays. M. de Vaugirault était un homme de cheval très-distingué, et un fort bon administrateur: aussi son court passage fut-il marqué par d'importantes améliorations. Il commença par mettre un peu d'ordre dans les stations qui jusque-là avaient été livrées à la merci des garde-étalons, ce qui produisait de nombreux abus: il continua, en les perfectionnant, les travaux des bâtimens; il fit acheter la prairie et les bâtimens *du Moulin,* ainsi que les coteaux *du Colombier,* ce qui, en procurant plusieurs beaux herbages au haras, fournit un ensemble isolé de toute communication extérieure.

Du reste, si le départ de M. de Vaugirault fut regrettable, il fut bien remplacé par M. le comte de Liven, homme d'un grand mérite, profond connaisseur en chevaux, et écuyer consommé : M. de Liven, étant d'ailleurs depuis plusieurs années inspecteur particulier du haras, avait pu étudier les besoins et les habitudes du pays. Nommé directeur en 1818, il s'occupa spécialement du choix et du placement des étalons, et l'amélioration qui s'est développée dans plusieurs contrées de la Bretagne lui est due en grande partie ; il fit exécuter de grands travaux dans le domaine : les prairies, qui donnaient à peine 15,000 à 17,500 kilogrammes de foin, furent portées à 25,000 et 30,000 kilog.

Jusqu'à cette époque l'établissement, quoique étant destiné à être un haras, n'avait encore que des étalons ; d'ailleurs les domaines n'eussent point été assez considérables pour entretenir une jumenterie : ils ne se composaient, comme aujourd'hui, que des prairies qui entourent l'établissement, et qui contiennent environ *quatorze hectares*. Il y avait nécessité d'augmenter le domaine, si l'on voulait un haras. Dans cette circonstance, le département du Morbihan acheta une forêt située sur la commune de Plouray,

et qui tient à l'ancienne abbaye dont elle dépendait autrefois ; il en accorda la jouissance au haras, sous la condition de la consacrer aux développemens depuis long-temps projetés. Cette forêt, de la contenance de *cent cinquante-deux hectares*, est située en assez bon terrain susceptible d'être partout défriché avec avantage ; elle comprend plusieurs vallons où il était possible de faire de magnifiques prairies : en un mot, l'établissement de Langonnet, avec cette adjonction, acquérait une importance considérable, et pouvait espérer de rivaliser avec le haras du Pin, pour l'étendue et la magnificence des domaines. Toutefois, pour arriver à ce but, il y avait de grands travaux à entreprendre ; il fallait percer des allées, construire des murs et des palissades, faire des chemins, diriger des cours d'eau : c'est ce qui fut entrepris et exécuté avec constance et habileté. De superbes routes entourèrent la forêt et la divisèrent dans toutes les directions ; des champs furent défrichés ; des prairies nivelées et desséchées ; des plantations considérables furent faites, tant le long des routes que sur les coteaux déboisés, où toute culture eût été peu avantageuse. Malheureusement tous ces travaux n'ont pu se faire sans grandes

dépenses, et les fruits en ont été nuls, puisqu'au lieu d'utiliser les nouvelles prairies en formant de suite un haras à Langonnet, on le réduisit au rang de simple dépôt en 1825, lors de la création du dépôt de Lamballe. Sa circonscription fut réduite aux deux départemens du Finistère et du Morbihan, et le nombre de ses chevaux diminué à proportion. C'est ainsi que cet établissement, qui devait faire tant de mal à l'amélioration chevaline en Bretagne par sa suppression, en faisait déjà par sa création, en réduisant à presque rien un établissement bien situé, en voie de progrès, et qui pouvait devenir, avec un peu de persévérance, un foyer d'amélioration et de perfectionnement pour la Bretagne.

M. de Liven mourut à Langonnet en 1826, et fut remplacé par M. Gravé de La Rive. Sous la direction de ce dernier, les travaux de la forêt furent continués jusqu'à l'instant où l'administration, fatiguée de dépenses considérables et désormais sans but probable, les fit cesser et laisser dans l'état où ils sont actuellement.

En 1831, M. de Livron fut nommé directeur à la place de M. de La Rive. M. de Coëtdihuel lui succéda en 1832 : nommé directeur du haras du Pin

en 1834, il fut remplacé à Langonnet par M. Maugeon, qui ne resta que quelques mois. M. de Nabat lui succéda en 1835. En 1834, le dépôt de Lamballe fut supprimé ; les deux circonscriptions furent réunies de nouveau, et le matériel de Lamballe envoyé à Langonnet : à cette occasion, le titre de dépôt de poulains fut donné à ce dernier établissement.

M. de Nabat fut bientôt à son tour remplacé de nouveau par M. Mangeon, qui resta à Langonnet jusqu'en 1837 : à cette époque, M. de Nabat y fut renommé, mais il y resta peu de temps, et fut remplacé au commencement de 1838. La même année, les dépôts de poulains furent supprimés ; Langonnet redevint simple dépôt. Une mesure qui suivait naturellement cet état de choses, était la remise de la forêt au département : en effet, dès-lors qu'un établissement possède des domaines qui ne lui sont plus nécessaires, ils lui deviennent à charge. Le budget des haras en particulier est trop restreint pour pouvoir l'employer en pure perte ; ainsi, les frais de garde, d'entretien des prairies, de clôture, d'amélioration et de plantation tombaient à la charge de la caisse des haras, tandis que les produits étaient versés dans la caisse des domaines. Cela ne pouvait

durer. L'administration des haras s'entendit avec l'administration départementale, et la remise de la forêt fut opérée en 1839. Toutefois nous ne pouvons encore, à cette occasion, que rendre hommage aux bonnes intentions du département et à sa sollicitude pour l'amélioration des races hippiques ; car, tout en reprenant la forêt, le conseil général ajouta qu'elle resterait à la disposition de l'administration des haras, dès que celle-ci manifesterait l'intention de s'en servir pour l'agrandissement de l'établissement de Langonnet.

DE L'ÉTAT ACTUEL DU DÉPÔT DE LANGONNET.

Les bâtimens de l'établissement sont en général très-convenables, et pourraient suffire, avec peu de modifications, à une organisation beaucoup plus considérable que celle qui existe. Ils se composent, 1° d'un vaste édifice quadrilatère qui, malgré sa construction moderne, et les changemens qui s'y opèrent tous les jours, rappelle encore par sa disposition la forme orientale des antiques abbayes. Au centre se trouve une cour carrée, qui formait le cloître ; trois de ses côtés sont destinés au logement des officiers. Le logement du directeur, les bureaux

et le grand escalier occupent la façade et forment le premier côté ; le second est disposé pour le logement des autres officiers ; le troisième renferme la chapelle, le logement de l'aumônier, l'école, les chambres de l'inspecteur général, et le logement des palefreniers chefs. Un vaste corridor lie entre eux ces divers appartemens. Le rez-de-chaussée est occupé par la menuiserie, la charpenterie, le magasin des outils, la salle d'étude et les caves.

La grande écurie forme le quatrième côté du quadrilatère ; elle contient *cinquante-cinq* stalles. Les chevaux sont placés de chaque côté, la tête au mur ; le trottoir est au milieu, il est un peu étroit. Mais le plus grand désavantage de l'écurie existe dans les piliers qui soutiennent les planchers, et qui, placés au bout de chaque séparation, rendent l'écurie sombre, et ôtent en partie la vue des chevaux : du reste, elle est saine et bien aérée. Au bout sont les selleries, et au-dessus de magnifiques greniers lambrissés, où les fourrages se conservent parfaitement : ils peuvent contenir, non compris les magasins d'avoine, 100,000 *kilogrammes* de foin en meule, en laissant tout autour et sous le toit un espace libre de trois mètres environ.

Après le corps principal se trouve une vaste cour coupée de petites allées pour les exercices des chevaux : elle est entourée de bâtimens ; les uns servent de logement aux palefreniers, les autres forment des écuries à divers usages, des remises et des magasins. A l'une des extrémités se trouvent huit boxs occupés par les chevaux les plus précieux ; à l'autre, la forge avec son hangar : en gagnant du côté de la rivière on trouve la caserne, vaste bâtiment exclusivement réservé à l'habitation des palefreniers ; vis-à-vis sont les anciennes étables, où l'on pourrait faire de belles écuries en cas de besoin.

A l'entour des bâtimens se trouvent les jardins et les prairies ; la rivière d'Ellé vient serpenter au milieu, et passer sous un pont qui forme l'entrée de l'établissement : une belle avenue de vieux chênes, appelée l'*Allée-des-Moines*, forme la seconde entrée, du côté de Gourin.

Après avoir traversé les jardins, on aperçoit le parc, entièrement entouré de murs, et orné d'un bosquet de vieux chênes du plus bel effet ; le bas du parc forme une des meilleures et des plus belles prairies du haras.

Les prairies sont au nombre de huit, qui sont :

le Colombier, *la Boulangerie*, *le Parc*, *le Coteau*, *la Tannerie*, *l'Étang-Noir*, *le Pont-Chambeau*, *la Pompe :* elles contiennent ensemble 20 *hectares* 81 *ares* 40 *centiares*. Le nombre des étalons est maintenant de 59, plus un cheval de service, divisés ainsi qu'il suit :

Chevaux de pur-sang.	10
Chevaux de $^1/_2$ sang.	30
Chevaux de carrosse.	16
Chevaux de trait.	3
	59
Un cheval de service.	1
	60

SERVICES RENDUS AU PAYS PAR L'ADMINISTRATION DES HARAS.

En général, il y a une malheureuse disposition de l'esprit humain à ne pas tenir compte du bien qui nous entoure, mais à voir au contraire très-facilement les moindres taches qui blessent nos regards. Cependant les avantages de l'établissement de Langonnet sont de nature à frapper les esprits les plus prévenus. Je ne parlerai pas de la somme

de 80 *à cent mille francs*, répandue annuellement dans un pays pauvre et inculte, dont le haras forme le centre d'activité ; et je dis entièrement, car, sous tous les autres rapports, ce canton est resté le plus abandonné. Aucune route, depuis trente ans, n'est venue le tirer de la barbarie ; aucune institution importante n'est venue y apporter les moindres lumières ; l'état d'abandon dans lequel est resté ce pays a été même fort malheureux pour l'établissement et pour l'amélioration des races équestres, comme nous le verrons par la suite. Mais, en laissant de côté tous les avantages locaux, on peut dire qu'il n'y a pas maintenant en Bretagne un cheval passable qui ne doive son origine au haras ; cherchez tant que vous voudrez, vous retrouverez toujours une trace du sang introduit par les reproducteurs de l'administration ; aussi est-ce à cette cause que la Bretagne doit un des établissemens qui font une partie de l'aisance de son agriculture, le dépôt des remontes. Sans le haras de Langonnet, les dépôts de remonte de Guingamp et de Morlaix n'existeraient pas : demandez aux officiers si tous les chevaux de mérite qu'ils achètent ne proviennent pas de nos étalons, et si le nombre des bons chevaux

n'augmente pas ou ne diminue pas, selon que les haras envoient plus ou moins de chevaux dans une contrée?

Si l'on voulait calculer l'argent qu'a répandue depuis trente ans dans la Bretagne la vente des chevaux fils d'étalons du gouvernement, on trouverait une somme qui étonnerait l'imagination et ferait certainement revenir sur bien des préventions injustes.

On a calculé que la plus-value seule des chevaux Bretons, due aux haras depuis vingt ans, montait à plus de 12 millions.

DE LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR DES ROUTES DANS LES ENVIRONS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LANGONNET.

Nous avons dit que l'emplacement de Langonnet convenait à un établissement hippique ; mais nous n'avons pas parlé de son immense inconvénient, de la plaie qui le ronge : nous allons nous y arrêter quelques instans.

On ne fait jamais en France les choses qu'à demi ; *on veut la fin, moins les moyens.* Pour que l'établissement de Langonnet pût faire tout le bien qu'on attendait de lui, il fallait lui en donner les facilités.

Or, la première nécessité d'un établissement tel qu'il soit, mais surtout d'un établissement agricole, est de pouvoir entretenir des relations avec le pays, et par conséquent d'avoir des communications faciles. Donc, la première chose à faire avant de mettre un seul cheval à Langonnet, avant d'y couper une botte de foin, c'était de faire des routes pour y arriver de tous les points de la Bretagne, principalement de ceux où se trouvent les centres de production, et les pays d'éleveurs : eh bien ! depuis trente-trois ans, il n'existe pas une route voiturable à quatre lieues à la ronde. Des sentiers tracés dans les rochers, d'anciennes routes abandonnées, des gués dans les marais, voilà de tous côtés les abords du premier établissement agricole de la Bretagne!..... Cela paraît incroyable ; on se refuse à ajouter foi à un oubli semblable : c'est cependant la réalité. Quelle influence veut-on qu'ait un semblable établissement sur le pays? Parmi les éleveurs de Bretagne, il y en vient peut-être un ou deux par an, et encore c'est beaucoup ; mais des administrateurs du pays, des préfets, des généraux, hors ceux du Morbihan, je doute qu'il y en soit jamais venu un seul; des députés actuels, je ne pense pas qu'on puisse en citer deux

qui y aient mis le pied, et tout cela par la simple raison qu'on ne veut pas risquer sa vie dans des routes antédiluviennes. Langonnet est un pays perdu, sauvage, inconnu, où l'on ne va jamais : or, je le répète, pour qu'un établissement de haras puisse faire du bien, il faut qu'il soit visité souvent par les éleveurs, que les chevaux puissent en sortir et y rentrer facilement, que les officiers puissent se transporter rapidement là où les besoins du service les appellent ; il faut enfin qu'on ne soit pas obligé de faire dix myriamètres pour deux, comme cela a lieu dans plusieurs directions à l'entour du haras, et encore pour ne gagner qu'une route montueuse et accidentée où l'on ne peut aller qu'au pas. Je le dis avec conviction, si Langonnet eût eu des routes faciles dès son origine, il serait maintenant le second établissement de France ; et je regarde leur confection comme si utile pour l'amélioration des races hippiques en Bretagne, que, malgré les avantages de la position de Langonnet, je ne balancerais pas à conseiller son déplacement dans un département voisin, s'il devait rester encore plusieurs années enfoui dans un inabordable désert.

D'un autre côté, le bienfait des communications

ne serait pas perdu pour le pays. Cette contrée, isolée et arriérée, appelle à grands cris les avantages qui en résulteraient pour elle : l'agriculture, le commerce, tout y est en souffrance ; et pourtant il y a de fertiles prairies et des champs qui ne demandent qu'un peu plus d'industrie pour rivaliser avec les guérets les plus riches de la Bretagne ! et non-seulement on n'a rien fait pour ce pauvre pays, mais il en viendra à regretter les Romains et ses vieux ducs. Comme je l'ai dit, une route romaine passait près de l'abbaye de Langonnet ; plusieurs autres se croisaient dans les environs, et de nombreux et magnifiques châteaux, à en juger par leurs ruines, peuplaient cette contrée. De beaux villages, des bourgs d'une vaste étendue, s'étendaient sur ces collines où maintenant quelques pauvres pâtres trouvent à peine un abri dans les décombres des somptueuses demeures de leurs pères ; et leurs chétifs moutons ne paissent qu'une herbe rare et sans saveur, là où bondissaient jadis de magnifiques chevaux de bataille. Tout enfin accuse une richesse et une aisance séculaires qui disparaît chaque jour, et finira par s'éteindre entièrement si des routes ne viennent pas rendre la vie à cette contrée.

Voici les routes utiles pour le pays et l'établissement, dont la prospérité est solidaire en ce cas.

1° *Route de Berné à Carhaix, passant par le haras.* Cette route est l'ancienne voie romaine ; il n'est presque besoin que de réparations : elle existe avec assez de largeur dans tout le trajet.

2° *Route du Faouët à Rostrenen,* passant par le haras. Cette route, demandée par le conseil d'arrondissement de Pontivy, va probablement être classée cette année par le conseil général ; elle est indispensable pour la communication avec les Côtes-du-Nord.

3° *Route de Guémené à Gourin,* passant par le haras. Cette route existe et n'a besoin que de réparations.

Il est à croire que des besoins si impérieux ne tarderont pas à être satisfaits. Le département du Morbihan a le bonheur de posséder d'ailleurs un magistrat qui, parmi les éminentes qualités administratives qui le distinguent, s'est fait une haute spécialité dans la construction des routes ; M. Lorois a compris que le travail vicinal était d'actualité, et le Morbihan inscrira pour cela son nom parmi ses bienfaiteurs. Espérons qu'il ajoutera à la reconnaissance que lui vouent toutes les contrées de son département, celle des environs de Langonnet.

DÉPÔT D'ÉTALONS DE LAMBALLE.

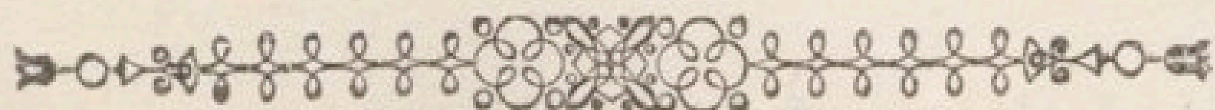
Le dépôt d'étalons de Lamballe fut, comme nous l'avons dit, créé en 1825 ; nous n'entrerons pas dans les motifs qui présidèrent à cette création : selon nous toutefois c'était une malheureuse idée, car, comme nous l'avons vu, elle portait un coup mortel au haras de Langonnet qui n'a jamais retrouvé depuis la prépondérance qu'il perdit alors. On commença par lui enlever un grand nombre de chevaux, d'autres furent achetés dans le pays, d'autres enfin furent envoyés de Paris et de Normandie. La circonscription de Lamballe était composée des deux départemens des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine. M. Brouard, nommé agent spécial du dépôt de Lamballe, fut chargé de l'organisation première de cet établissement : il s'acquitta avec habileté et talent de cette mission délicate jusqu'à l'arrivée du premier directeur, M. Thierry, qui eut lieu en 1826.

Le dépôt de Lamballe fut composé, à son organisation, de 30 chevaux, dont 6 chevaux de trait, le reste carrossiers et chevaux de selle. On les plaça dans un local qui jadis avait été une des dépen-

dances du château de Penthièvre ; il s'y trouvait des écuries , quelques logemens pour les palefreniers, et de vastes terrains où l'on avait l'intention de bâtir plus tard des écuries neuves. Ce local fut acheté par la ville : l'emplacement n'était pas mal choisi, mais tout y était à faire ; les écuries n'étaient que de mauvais bâtimens en ruine où les chevaux étaient entassés d'une façon très-dangereuse et très-malsaine ; les officiers et la plupart des employés étaient logés en ville. M. Thierry ne resta qu'un an à Lamballe, et M. de Coëtdihuel y fut nommé directeur en 1827. Ce fut lui qui constitua définitivement le dépôt de Lamballe , et c'est pendant son habile direction que cet établissement acquit toute son importance et monta à soixante chevaux. En 1838, une écurie fut construite dans les terrains dont nous avons parlé ; elle peut contenir quarante chevaux , mais elle est mal construite , trop étroite et incommode ; les chevaux y sont sur deux rangs , tête à tête. Les fonds nécessaires pour cette construction furent votés par le département et la ville de Lamballe , c'est ce qui fait que la suppression de cet établissement fut d'un si mauvais effet dans le pays. En 1832 , M. de Salinis remplaça M. de Coëtdihuel qui venait d'être

nommé directeur de Langonnet. En 1834, le dépôt de Lamballe fut supprimé. Ici nous nous permettrons quelques réflexions. En général, on regarde assez peu en France aux créations ; une recommandation de député, une haute influence près d'un ministre, et voilà une mesure prise, un établissement fondé, sans savoir quel en sera l'avantage ou l'opportunité ; Mais on regarde encore bien moins aux suppressions ; une mesure d'économie, une concession de budget, et voilà des intérêts sacrifiés, un pays mécontent, des habitudes froissées, etc. Il y avait autrefois en Grèce une loi qui ordonnait à tous ceux qui proposaient une loi nouvelle, de paraître au sénat la corde au cou ; eh bien ! il faudrait également avoir la corde au cou pour opérer des suppressions dans les choses qui tiennent aux intérêts matériels d'un pays ; peut-être y regarderait-on de plus près. Sans doute, comme nous l'avons dit, la création du dépôt de Lamballe était une déplorable idée ; un seul établissement était suffisant en Bretagne, en y réunissant les chevaux nécessaires : en y plaçant quatre-vingts étalons, on suffisait aux besoins de toute la Bretagne, et on économisait les frais du personnel d'un établissement, ceux d'un état-major, etc. Mais

une fois l'établissement de Lamballe formé, il eût fallu examiner tous les intérêts qui y étaient liés ; l'argent fourni par la ville et le conseil général ; les éleveurs des environs qui avaient peuplé leurs écuries de belles jumens, en vue du choix des étalons que la proximité du dépôt leur permettait d'y faire ; enfin l'amour-propre d'une ville qui avait attaché de l'importance à cet établissement, etc., etc. Tout fut foulé aux pieds : aussi l'indignation fut-elle à son comble dans tout le pays ; et, comme il arrive souvent en pareil cas, elle dépassa le but jusqu'à marcher contre les intérêts du pays que l'on croyait défendre. On ne voulut plus entendre parler des haras ; leurs chevaux n'étaient plus que des rosses ; on eut recours aux chevaux approuvés, et le conseil général acheta depuis, chaque année, un certain nombre de chevaux Percherons, que l'on plaça chez des éleveurs dans les campagnes. Chaque année des réclamations sont encore faites dans le but de voir recréer cet établissement, et il se passera plus de dix ans avant que l'administration des haras retrouve dans ce pays l'influence que la suppression du dépôt de Lamballe lui a fait perdre.



CHAPITRE II.

Administration de la Guerre. — Caserne de Pontivy. — Des Remontes militaires en Bretagne.

CASERNE DE PONTIVY.

Il est regrettable que les diverses administrations ne s'astreignent pas à concourir par tous les moyens au grand œuvre du bien général ; ainsi, une chose naturelle à penser, c'est combien la présence des corps de cavalerie doit avoir d'influence sur les habitudes hippiques d'un pays. Les brillantes manœuvres, la magie de l'uniforme, les relations journalières avec des hommes de cheval y entretiennent l'amour des exercices équestres ; tout le monde est écuyer dans une ville de garnison cava-

lière, comme tout le monde est marin dans un port de mer. Il serait donc important que les régimens de cavalerie fussent placés dans les contrées qui s'occupent spécialement de l'élève du cheval. On répondra à cela qu'il est plus utile de les placer là où les besoins stratégiques demandent leur présence, et que la cavalerie est faite pour l'ennemi et non pour parader à l'intérieur. Je n'en disconviens certainement pas ; mais une fois les frontières gardées, une fois les nécessités politiques satisfaites, ne pourrait-t-on pas disposer d'un ou deux régimens pour la Normandie, la Bretagne, le Limousin, provinces qui, de tout temps, ont fourni les chevaux les plus nombreux et les meilleurs ; provinces qui sont encore les pépinières de la France sous ce rapport. Cela existait autrefois ; et maintenant ni le Limousin, ni la Normandie, ni la Bretagne ne possèdent un seul régiment de cavalerie!!! Depuis quelque temps seulement la caserne de Pontivy est occupée par deux escadrons du régiment de lanciers en garnison à Nantes ; mais en sera-t-il long-temps ainsi ; et d'ailleurs n'est-ce point un régiment entier qu'il faut à Pontivy? César et Napoléon, deux grands hommes tous deux, avaient regardé comme utile de

placer un corps considérable de cavalerie dans la presqu'île de Bretagne. L'un avait choisi *Carhaix*, ancienne *Vorgium*. Cette ville, dont les alentours sont renommés par leurs excellens fourrages, fut aussi dans l'ancienne France, jusqu'en 1789, une garnison de cavalerie. Napoléon choisit Pontivy, et lui donna le nom de Napoléon-Ville. Si les projets gigantesques du grand empereur n'ont pu se réaliser par rapport à cette ville, toujours est-il que sa féconde pensée a laissé quelques fruits : il existe à Pontivy une superbe caserne, qui peut contenir un régiment entier de cavalerie ; les écuries, sans être aussi larges qu'on pourrait le désirer, sont bien aérées et convenables : d'un autre côté, les fourrages du pays sont bons et à bas prix ; l'air est pur, et n'a rien de contraire à la santé des chevaux ; enfin, la Bretagne est un pays de chevaux, considération du plus haut intérêt pour l'objet qui nous occupe. Comment se fait-il donc que Pontivy ne soit pas éternellement et invariablement destiné à posséder un régiment de cavalerie ? On en a parlé diversement ; on a dit que les officiers ne se plaisaient pas à Pontivy, que la ville n'offrait pas de ressources, etc. C'est sans doute une plaisanterie de mauvais goût ;

les officiers français ont prouvé, dans tous les temps, qu'ils se plaisaient là où était le devoir, où les appelait l'intérêt de la patrie. Ils savent qu'il y a autant de mérite à procurer honneur et richesse à son pays qu'à se faire tuer pour lui sur un champ de bataille, et que les soldats Romains ont conquis le monde autant par leurs vertus civiques que par le poids de leur épée. Je regarde l'occupation de la caserne de Pontivy par un régiment de cavalerie, comme une des mesures les plus importantes pour l'amélioration du cheval en Bretagne : la proximité du haras de Langonnet, celle des dépôts de remonte de Guingamp et de Morlaix donneront aux officiers la facilité et l'occasion de s'occuper de toutes les questions hippiques qui doivent être d'un si haut intérêt pour eux. Les hippodromes qui s'établissent en ce moment en Bretagne seront fréquentés par eux ; ils pourront trouver à se remonter à peu de frais parmi les chevaux de luxe qu'éleveront les amateurs du pays : et les rapports qu'ils établiront avec les éleveurs tourneront au profit de la science et à l'avantage général du pays.

DU SYSTÈME DES REMONTES MILITAIRES.

Parmi tous les modes proposés pour la remonte de la cavalerie, il n'en est point de plus convenable, à l'époque où nous sommes et dans l'état actuel des choses, que celui qui existe aujourd'hui : l'achat direct avec les dépôts permanens réunit en principe, selon nous, tous les avantages possibles pour l'armée et pour le pays. D'abord les éleveurs, assurés d'un débouché certain, peuvent se livrer avec plus de confiance aux soins améliorateurs ; ensuite la connaissance que les officiers ont du pays leur fournit les moyens d'opérer, en cas de besoin, des achats considérables, et par là rendre inutiles les achats à l'étranger, si ruineux pour le commerce et si honteux pour la France.

Enfin, la présence continuelle d'officiers spéciaux dans un pays offre des garanties de capacité et de moralité que des officiers voyageurs n'offriraient jamais.

On a attaqué les dépôts de remonte avec autant d'acharnement que les haras, parce qu'il y a deux classes d'individus fort remuantes et fort nombreuses qui crient toujours : ce sont les imbécilles, qui parlent contre tout pour l'unique plaisir de faire du

bruit, et les ambitieux ou les voleurs qui veulent briser ce qui est, pour trouver à glaner honneurs ou profit dans ce qui se fera.

Pour nous, qui avons étudié avec conscience et désintéressement cette importante question, nous sommes convaincus que cette institution, en elle-même, a de grands avantages, et pas un seul inconvénient ; maintenant, dans l'application, on nous permettra d'indiquer les modifications que nous y voudrions voir apporter.

D'abord, l'avancement devrait se faire dans le corps même ; il faudrait, avant de commander un dépôt, avoir été long-temps acheteur, et avant d'être acheteur, il faudrait avoir donné des preuves de profondes connaissances. C'est une chose si difficile de connaître un cheval, que dix années d'études ne sont pas trop pour cela.

Il faudrait ensuite que les prix de la remonte fussent plus élevés : nous sommes la nation de l'Europe qui payons le plus mal ; aussi nos soldats sont-ils les plus mal montés. Dans une note émanée du ministère de la guerre, pour consulter sur l'opportunité de réunir les haras aux remontes, il est dit : « Que les dépôts de remontes ont bien plus de

» chances pour se faire écouter des éleveurs que
» l'administration des haras, parce que la guerre
» parle aux intérêts, et qu'elle a une grande auto-
» rité en disant : *Produisez du bon, et je vous paierai*
» *cher*. C'est une mauvaise plaisanterie ; de tous les
» consommateurs, la guerre est celui qui paie le plus
» mal. Selon les calculs d'un employé de la guerre,
» et ses calculs sont loin d'être exagérés, un cheval
» de troupe, acheté à quatre ans et demi et n'ayant
» jamais mangé d'avoine, a coûté à l'éleveur 664 fr.
» Or, le prix moyen payé par la guerre en 1835,
» pour les chevaux de grosse cavalerie, a été de
» 633 fr. 55 c., c'est-à-dire 30 fr. 45 c. au-dessous
» du prix de revient. L'éleveur, qui a vendu à la
» guerre un cheval de l'espèce qu'elle paie le plus,
» a donc perdu, outre sa peine et ses soins, 30 fr.
» 25 c. : voilà, il faut en convenir, un bel encoura-
» gement ! »

Mais un autre abus, contre lequel on ne saurait trop s'élever, est celui des économies qui, dit-on, ont lieu dans plusieurs dépôts. On pense que toute la somme destinée à l'achat des chevaux n'y est point employée ; que les chevaux sont achetés à prix débattu et payés le moins possible : les mal-

heureux éleveurs, pressés par le besoin, sont forcés de donner leurs chevaux pour un prix qui n'a rien d'encourageant. Nous serions heureux de voir démentir cette assertion, car ce n'est point ainsi que doit agir l'administration d'une grande nation. J'ai vu des officiers de remontes donner 100 fr. à 200 fr. de plus qu'il ne leur était demandé : ceux-là comprenaient bien, à mon avis, leur importante mission. Rien n'est coûteux comme une économie mal placée. On conçoit bien qu'un cheval médiocre ne doive pas être acheté aussi cher qu'un bon : hé bien! si vous retranchez sur celui-ci, ajoutez sur celui-là; payez d'autant plus cher le bon que le médiocre vous aura moins coûté, vous encouragerez ainsi à vous présenter et à faire de bons chevaux. Ce mode est employé dans beaucoup de dépôts; pourquoi ne l'est-il pas partout? C'est sans doute au moyen de ces économies que l'on parvient à payer ce qui n'a point de part au budget. C'est ainsi que les étalons, qui sont depuis plusieurs années dans les dépôts de remontes, ne figurent point officiellement au budget, et qu'il est probable que les 60,000 fr. votés par les chambres l'année dernière seront dépassés de beaucoup. Un tel état de choses est très-

nuisible au bien du service. Comment? Il est prouvé que la moyenne est insuffisante pour se procurer le plus médiocre cheval ; que sera-ce si cette moyenne est abaissée par de fictives économies?

Nous avons parlé tout à l'heure des étalons adjoints aux dépôts de remontes ; c'est encore la suite d'une idée fausse. On s'est dit : *Avec des chevaux de tel ou tel genre nous ferons des chevaux de guerre.* On a répondu très-spirituellement : *Il n'y a pas de chevaux de guerre ni de chevaux de paix,* il n'y a que de bons ou de mauvais chevaux. Tel cheval, énorme carrossier, fera des chevaux de cavalerie légère, selon qu'il sera accouplé avec telle ou telle jument ; tel cheval de selle, léger et grêle, fera des chevaux de carabiniers avec une jument forte et bien nourrie. Nous l'avons dit ailleurs, tout accouplement est une combinaison, et prétendre faire un cheval donné avec des types semblables est une absurdité. Et puis nous le répétons, on ne peut exiger du cultivateur qu'il travaille pour la guerre ; elle ne paie pas assez pour cela. Hé quoi ! il faudra nourrir, élever, soigner un cheval jusqu'à quatre ans, pour le vendre 5 ou 600 fr.!! Mais il faut cent fois mieux élever des bœufs. Le seul moyen

d'avoir de bons chevaux de guerre est de pousser à l'élève des beaux carrossiers, des brillans chevaux de chasse et de promenade ; le second choix fera d'admirables chevaux de guerre : c'est ainsi que cela a lieu partout. On cite, à l'appui du système des étalons militaires, les états du Nord, la Prusse, l'Autriche ; mais on se trompe en cela, et la preuve c'est qu'un des premiers hippiatres de Prusse, M. le comte de Gneisenau, s'exprime ainsi sur cette question : « Je ne crois pas que la direction des haras » de l'état ne doive avoir en vue que la production » des chevaux de guerre ; car, dans les différentes » classes dont se compose l'espèce chevaline, les » chevaux militaires ne sont que d'un rang inférieur, » témoin le bas prix auquel on les achète. Que » dirait-on d'un gouvernement qui favoriserait l'élève » des moutons, seulement pour produire les laines » nécessaires aux vêtemens des soldats de son armée, » et qui en jugerait inutile toute amélioration ultérieure? Personne ne croira qu'une amélioration indéfinie de l'élève du mouton puisse être jamais » préjudiciable à l'équipement de l'armée. Le fabricant trouvera toujours, parmi les laines apportées » au marché, celles qui peuvent servir à la confection

» des uniformes ; et quand les laines fines augmen-
» teraient dans les plus grandes proportions, il n'en
» résulterait qu'un avantage, c'est que l'armée serait
» vêtue en drap meilleur, sans augmentation de frais.
» Il en est de même pour les chevaux : plus le
» nombre des bons chevaux augmente, plus facile
» est le choix des chevaux pour l'armée ; plus l'amé-
» lioration des chevaux fait de progrès, plus l'armée
» y gagnera. A-t-on jamais entendu dire que l'amé-
» lioration des chevaux en Angleterre a eu lieu au
» préjudice de l'armée ? *L'intervention du gouver-*
» *nement dans l'amélioration des chevaux doit donc*
» *avoir pour but de favoriser la production de*
» *l'espèce de chevaux qui est la plus recherchée,*
» *et qui rapporte les plus grands profits. Cette*
» *espèce est celle des chevaux grands, forts et bien*
» *élevés, qui ne sont produits que par des étalons*
» *de pur-sang, ou tout au moins par des étalons*
» *ayant beaucoup de sang.*

Nous dirons un mot, en terminant, des achats à l'étranger, quoique cela sorte de notre sujet ; mais il nous semble que sur cette question, que les bruits de guerre ont fait naguère palpiter, toute la vérité n'a pas été dite. La France, dit-on, ne peut suffire

à remonter sa cavalerie. Ceci est une insigne fausseté, à laquelle le calcul suivant va donner le plus rude des démentis. Rien n'est brutal comme les chiffres.

Production annuelle en France.	220,000.
Importation.	30,000.
Total.	250,000.
A retrancher pour l'exportation et les poulains morts à l'âge de 2 ans. . .	50,000.
Total.	200,000.
Consommation :	
Gros roulage, hallage des rivières. . .	30,000.
Messageries, voitures publiques, poste.	80,000.
Luxe, selle, carrosse.	65,000.
Agriculture.	20,000.
Guerre.	5,000.
Total.	200,000.

On voit, par ce tableau, que la guerre ne compte que pour *un quarantième* dans la consommation de la France, et encore portais-je ici le chiffre aussi haut qu'il puisse aller ; car, si l'on calcule les réformes au septième de l'effectif, ce qui est énorme, ainsi que le demandait le ministre de la guerre en 1838, on trouve que, pour les remplacemens, il

faudra chaque année à la guerre un contingent de 4,000 chevaux, contingent qui n'est jamais atteint, puisqu'il n'en fut acheté que 2,532 en 1835, 3,436 en 1836, et 2,442 en 1837. Rarement le chiffre dépasse 3,000. Mais revenons : nous sommes larges, nous supposons 5,000 chevaux de remonte ; la production est de 220,000, la totalité de 2,000,000 ; et il sera dit que la France, parmi 40 jeunes chevaux *du même âge,* sortant de chez l'éleveur, ne peut en fournir *un seul,* non plus que sur 400 chevaux *de tout âge,* capable de porter un homme d'armes ! C'est faux ! et plus que faux, ridicule !! Sans cela ce serait bien le lieu de s'écrier : *Pauvre France!!!* Nous pensons être plus près de la vérité en portant au huitième de la production, c'est-à-dire à 25,000, le nombre des jeunes chevaux susceptibles de faire des chevaux d'armes ; seulement il s'agit de les payer. On a encore dit : Si les chevaux ne manquent pas pour les remontes ordinaires dans une position normale, lors d'une éventualité de guerre il est nécessaire, et même *avantageux,* de recourir à l'étranger : c'est tout à la fois ménager nos ressources et enlever aux puissances trans-Rhénales la possibilité de remonter leur cavalerie. En vérité,

voyez-vous ces pauvres puissances qui seront bien attrapées*! Oh! quel bon tour leur jouer; et puis nos chevaux nous les salerons sans doute, nous les conserverons comme la choucroute, ou par la méthode de M. Appert! Ce sera parfait. Mais, grands hommes de cheval de cabinet, croyez-vous bonnement que des chevaux se conservent comme un tas de blé, un tas de pommes, ou une boîte de cigarres? A ceux-là, oui, moins on en prend, plus il en reste, c'est vrai; mais, en fait de chevaux, moins on en prend, moins il en reste; plus on en prend, plus il y en a. C'est tout simple : un cheval, chez l'éleveur, n'a qu'un ou deux ans de vente; si vous ne l'achetez pas, il le vend ailleurs. Mais il ne se contente pas de cela; le commerce n'allant pas, il vend aussi les poulains qu'il allait élever, il vend la mère qui les produisait, il vend l'avenir. L'année suivante, vous croyez avoir ménagé, vous n'avez plus rien. Au contraire, si on lui achète, il soigne les poulains qui suivent; il a une poulinière,

* La prospérité hippique dont jouissent maintenant quelques contrées d'Allemagne, est due en partie aux achats continuels que nous n'avons cessé d'y faire depuis 1815.

il en achète une autre ; l'année suivante vous trouverez d'autres chevaux, et plus vous en prendrez, plus vous trouverez à en prendre les années suivantes. C'est une vérité qui se touche au doigt. Les remontes à l'étranger ruinent le présent par les sommes qu'elles exportent du pays : elles ruinent l'avenir par le découragement qu'elles apportent parmi les éleveurs. Elles ne pourraient avoir qu'un seul mérite ; ce serait celui de faciliter de scandaleux marchés avec les fournisseurs : nous ne pensons pas que ce soit une raison suffisante pour les mettre en faveur.

DÉPÔT DES REMONTES DE GUINGAMP.

Le dépôt des remontes de Guingamp a été établi en 1829 ; la succursale de Morlaix le fut en 18 . Ces deux établissemens s'occupent principalement de l'achat des chevaux d'artillerie, qui se trouvent en grand nombre parmi les races de trait du littoral du Nord, depuis Brest jusqu'à Dol. Ils fournissent aussi des chevaux de cavalerie légère et quelques dragons ; ceux-ci viennent spécialement de la Montagne et du littoral du Midi : leur nombre pourrait

être très-considérable si, par des soins mieux entendus et une nourriture plus abondante, on parvenait à donner plus de taille aux chevaux de ces deux dernières divisions. Nous regardons ces établissemens comme de première nécessité pour l'élève du cheval en Bretagne : ils ont, entre autres avantages, celui spécial pour ce pays de fixer la valeur du cheval entre les mains de l'éleveur, qui souvent ne la connaît pas. En effet, un cheval de telle taille, bien bâti et non défectueux, vaut tel prix ; maintenant si l'acheteur veut le payer plus cher, à lui permis ; toujours est-il que l'éleveur peut en trouver un débouché certain, débouché qui, s'il ne lui apporte pas de grands bénéfices, aura toujours l'avantage de le débarrasser d'un cheval arrivé à l'âge, et de lui éviter l'encombrement, chose si nuisible dans tout commerce de production. Les achats des remontes sont annuellement de 400 à 450, nombre dans lequel les chevaux d'artillerie entrent pour les *trois quarts environ*. Les remontes de Guingamp sont classées parmi les meilleures de France pour leur spécialité ; cet avantage est dû spécialement à M. le commandant La Jousse, qui dirige cet établissement. Cet officier supérieur possède de vastes

connaissances et une grande activité, qualités indispensables pour cette partie.

Parmi les étalons que possède le département de la guerre, trois sont placés à Guingamp depuis 1837; l'un d'eux est fils de *Burgos* par *Truffle* et *Expectation*. Les deux autres sont de légers carrossiers ou chevaux de grosse cavalerie : ils sont nés dans le Merlerault, et proviennent des étalons du haras du Pin. La monte se fait gratuitement à Guingamp.

L'établissement de Guingamp est très-convenable; sa position est belle, et les constructions sont généralement bien entendues. Le terrain et les bâtimens qui y existaient ont été donnés par la ville, qui a encore contribué aux autres dépenses pour une somme de 40,000 fr. environ.



CHAPITRE III.

Des Encouragemens offerts par l'administration départementale à l'amélioration de l'espèce Chevaline.

L'importance commerciale du cheval en Bretagne a fait adopter à l'administration départementale l'usage, suivi d'ailleurs par tous les départemens de la France, de faire des fonds pour donner des encouragemens à la race chevaline, soit par le moyen de primes aux plus beaux animaux, soit par l'introduction de types étrangers, soit par des prix de courses, etc., etc. En général ces allocations sont considérables, et on ne peut que rendre hommage à la sollicitude avec laquelle, chaque année, la question chevaline est traitée dans les conseils généraux. Mais malheureu-

sement, il faut le dire, les connaissances pratiques manquent là comme ailleurs. Depuis trente ans, pas une mesure fixe n'a été établie, pas un système n'a été arrêté : chaque année les allocations changent de destination ; quelquefois, ce qui a été recommandé pendant un exercice est détruit dans l'exercice suivant ; quelquefois les encouragemens des départemens s'accordent avec ceux des haras, et préconisent la même méthode ; souvent ils s'en écartent entièrement. Il serait cependant utile de s'entendre une bonne fois sur ce qu'il y aurait à faire, et de continuer avec persévérance ; car ces mutations perpétuelles portent le découragement chez l'éleveur, et font qu'il croit devoir au hasard ce qui doit être le prix de son travail et de sa constance. Je vais d'abord examiner les encouragemens donnés à la race chevaline ; j'indiquerai les modifications dont ils me paraissent susceptibles, ainsi que ceux qui pourraient faire l'objet de nouvelles allocations.

Encouragemens votés ordinairement.

Primes en concours publics	Aux jumens poulinières. Aux pouliches. Aux chevaux entiers. Aux chevaux castrés.

Primes aux Étalons particuliers.
Achat et concession de jumens.
Saillies gratuites.
Prix de courses.
Primes aux jumens.

Malgré l'opinion de quelques hippiatres, qui ne sont pas partisans du système d'encouragemens aux jumens poulinières, je pense au contraire que c'est un des plus puissans moteurs de l'amélioration ; mais il faut, pour que ces primes remplissent leur but, qu'elles soient établies d'après un bon système, et que le jury chargé de les distribuer soit à la hauteur de la mission qu'on lui a confiée : et quand ces deux conditions n'existent pas, je pense entièrement, comme les détracteurs de cette sorte d'encouragement, que loin d'avoir un but utile, il devient alors très-nuisible. La seule objection vraiment forte que l'on ait faite contre les primes, est qu'on ne peut juger des qualités d'un cheval par sa conformation. Je suis entièrement de cet avis*; mais il ne s'agit pas

* Quoiqu'il ne faille pas cependant en exclure d'une manière absolue l'examen extérieur, un étalon ne peut convenir par cela seulement qu'il est vite et énergique ; il faut qu'il ait, en outre,

ici des qualités proprement dites ; on ne peut les juger absolument ni dans le poulain, ni dans la poulinière ; il s'agit de récompenser les propriétaires des jumens qui ont le plus de chances pour donner de bons poulains, et de les encourager à garder ces jumens.

Et d'abord, posons en principe que la prime doit être donnée à la meilleure poulinière ; il faut donc que la jument soit suivie de son poulain ; que ce poulain soit bon, et que la jument soit bonne aussi. J'ai entendu souvent, dans les distributions de primes, faire cette question : Est-ce la jument ou le poulain que l'on prime ? A ceci, je réponds : c'est l'un et l'autre. La jument en considération du poulain, le poulain en considération de la jument. Si vous primez une mauvaise jument qui ait un bon poulain, qui vous dit que ce poulain ne se déformera pas à l'âge, et ne prendra pas en grandissant les défauts de la mère ? Si au contraire vous primez une bonne jument qui ait un mauvais poulain, il est à croire

des muscles bien développés, que ses os et ses tendons aient une certaine grosseur, et qu'ils présentent des caractères de force et de résistance.

que la jument a parmi ses auteurs de mauvais chevaux, dont elle reproduira éternellement les défauts. Ainsi, c'est à la *meilleure* jument, suivie du meilleur poulain, qu'il faut donner la prime. On voit par là combien il est important que la mère soit suivie de son poulain. C'est donc une mesure peu rationnelle de primer, comme on l'a fait quelquefois, des jumens qui n'ont pas encore pouliné : il faut que l'époque soit telle que toutes les jumens aient mis bas, et même que la généralité des poulains ait atteint assez de force, pour que l'on puisse juger de leur avenir avec quelque certitude.

Les divisions que l'on observe en Bretagne, dans quelques localités, entre les jumens de trait et les jumens de *race,* ont besoin de grandes modifications. Il est bon, il est utile même que cette division existe, sous peine de voir rejeter du concours toutes les jumens de l'une ou l'autre espèces, selon que le jury sera plus ou moins porté à penser que l'élève exclusive de l'une ou de l'autre est plus favorable aux intérêts du pays ; mais il faut que cette division soit alors tranchée, et que rien ne soit laissé à l'arbitraire du jury. Ainsi, dans les deux départemens des Côtes-du-Nord et du Finistère, où s'élève

spécialement la race de trait, les prix seront divisés en deux catégories; les uns destinés *aux jumens de trait, suitées de poulains issus de chevaux de gros trait*, les autres *aux jumens suitées de poulains issus d'étalons de carrosse, de selle ou de pur-sang*. S'il en était autrement, et si on laissait subsister la dénomination seule de jumens de trait, sans parler du père des poulains, dans quelle catégorie placerait-on, par exemple, la jument de gros trait, suitée d'un poulain issu d'un cheval de pur-sang? D'un autre côté, si l'on n'établit pas de divisions entre la race de trait et les races d'amélioration, il en résultera que l'on verra certains jurys donner toutes les primes aux chevaux communs, tandis que les chevaux améliorés n'obtiendront que des rebufades : les exemples ne manqueraient pas à l'appui de ce que j'avance.

Dans les départemens d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, on ne fait presque pas naître de chevaux de gros trait ; il est donc inutile d'établir deux catégories : on doit se borner, comme on le fait, à primer les meilleures jumens poulinières, quelles qu'elles soient d'ailleurs. S'il se présente par hasard un poulain de trait, un jury éclairé, et toute la ques-

tion est là, saura bien l'apprécier : le bon et le beau le sont partout, l'ignorance seule est exclusive.

Dans quelques départemens, on a adopté des divisions entre les poulinières de premier, de deuxième et de troisième croisemens ; ces divisions, fort bonnes en théorie, sont d'une application très-difficile dans la pratique, et je n'ai pas vu que le résultat en fût très-avantageux. On pourrait même dire qu'en saine doctrine ces expressions ne signifient rien : il faudrait, pour qu'elles eussent de la valeur, qu'elles s'appliquassent au mélange d'une race pure avec une race indigène déterminée ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agissait et qu'il s'agit encore dans les concours publics dont nous parlons. Les difficultés sont déjà assez grandes pour trouver la bonne jument poulinière, sans en faire naître d'autres : je pense donc qu'il est indispensable de supprimer entièrement ces expressions des réglemens relatifs aux primes, et de primer partout la bonne jument, quelle qu'elle soit.

Les primes doivent être regardées comme un des meilleurs moyens de faire garder les bonnes jumens ; mais, par cette raison, il convient de les employer de la manière la plus avantageuse pour obtenir ce

résultat. Ainsi je proposerais, outre les primes qui sont accordées annuellement, d'en établir de triennales, c'est-à-dire que la prime sera accordée, pendant trois ans, au propriétaire de la jument qui sera reconnue la meilleure du concours, pourvu, bien entendu, qu'elle soit présentée aux étalons du gouvernement ou aux étalons approuvés pendant trois années, et qu'elle ait eu au moins deux poulains pendant ces trois ans. Le propriétaire s'engage à garder sa jument, et sera forcé à rendre la prime ou les primes déjà obtenues s'il la vend avant la fin de la troisième année. Ces primes ne doivent s'accorder qu'à des jumens reconnues très-propres à la reproduction. Chaque année une prime semblable, distribuée dans chaque concours, peut y produire le meilleur effet. La Normandie, qui a mis ce mode en pratique depuis plusieurs années, s'en trouve fort bien.

La taille des jumens est un objet important, et qu'il est bon de déterminer d'une manière fixe. Presque toujours les jurés y apportent une tolérance qui finit par être préjudiciable aux intérêts de l'amélioration. Je sais que souvent une petite jument peut produire des chevaux plus grands qu'elle ; je

sais encore qu'une jument de petite taille, bien proportionnée, et, avec de bons membres, doit être préférée à une jument de grande taille, enlevée et grèle de membres ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en thèse générale, l'amélioration ne peut avoir lieu que par des jumens grandes et fortes, eu égard à leur race et au pays où elles se trouvent. D'ailleurs, en n'admettant invariablement que des jumens dont la taille répond aux besoins de la guerre et du commerce, on finira par forcer les éleveurs des pays maigres à donner une meilleure nourriture à leurs poulains, car c'est par la nourriture que s'obtiennent la taille et la force.

Une considération très-importante, et beaucoup trop négligée dans la distribution des primes, c'est l'examen des certificats d'origine des produits. On ne peut se faire une idée des fraudes qui se produisent à cet égard en Bretagne : tantôt c'est un poulain dont la mère sera morte, et que l'on attache à la queue de la première jument venue, pour lui faire obtenir une prime ; d'autres fois c'est une jument qui a perdu son poulain, issu d'un cheval de bonne race, et pour laquelle on va chercher quelque mauvais poulain provenant on ne sait d'où, et que l'on

fait passer pour le sien ; d'autres fois enfin, ce sont des jumens qui, saillies d'abord par un bon étalon, sont allées en recoupe à quelques mauvais chevaux, et viennent réclamer la prime en montrant leur certificat. Enfin, parmi les poulains donnés comme fils de chevaux approuvés, il s'en trouve un grand nombre qui n'en proviennent pas. En effet, l'on sait que tous les propriétaires de chevaux approuvés ont en même temps quelques mauvais chevaux de l'espèce la plus commune, et que toutes les jumens qui reviennent en recoupe sont saillies par ces chevaux. On peut dire que, généralement, la moitié des poulains présentés en Bretagne aux concours publics, ne sont pas fils des étalons dont ils s'annoncent descendre. Cet état de choses est très-nuisible à l'amélioration ; car qui sait si, au lieu de primer le fils d'un bon étalon, sain et convenant au pays, on n'encourage pas la propagation de quelques espèces abâtardies ou atteintes d'affections héréditaires? Le seul remède à cela est l'obligation que l'on doit imposer au jury d'examiner avec attention les certificats présentés, la date de la saillie et des recoupes, celle de la naissance du poulain, et de rejeter formellement du concours tous ceux qui ne seront pas en règle sous

ce rapport. Le certificat de naissance, fait par le propriétaire de la jument et attesté par le maire de la commune, est surtout une condition indispensable, et sans laquelle les primes n'auront jamais un bon résultat.

Le jury chargé de décerner les primes doit être composé de gens éclairés et experts dans cette matière. On ne peut se faire l'idée combien l'ignorance et les préjugés d'un jury sont nuisibles à l'institution des primes et aux intérêts de l'amélioration : il y a plus, c'est que des primes mal distribuées ont un effet funeste, et c'est dans ce cas qu'on a pu dire avec raison qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles au succès de la race équestre *.

PRIMES AUX POULICHES.

La grande plaie de l'élève du cheval en France est la vente des bonnes pouliches. Dès que l'une d'elles est parvenue à l'âge de trois ou quatre ans, elle est vendue par le propriétaire si elle offre des

* C'est l'opinion de M. Huzard, de M. le comte de Montendre et de plusieurs autres hippiatres distingués.

qualités et de la race ; si au contraire elle est mauvaise, chétive ou tarée, et qu'il ne puisse la vendre, il la gardera pour en tirer race. On voit combien cet état de choses nuit à l'amélioration ; car, ainsi que je le répète à satiété, c'est la mère qui est le principe de l'amélioration. Si donc, au moyen de primes aux meilleures pouliches augmentées chaque année jusqu'à l'âge de quatre ans, où la pouliche prendrait alors rang parmi les poulinières, on pouvait déterminer les éleveurs à les garder, cette mesure serait une des plus avantageuses qu'on puisse proposer. Déjà, dans plusieurs contrées, elle réussit bien : je pense qu'elle devrait être employée généralement en Bretagne, au moins d'ici à quelques années, afin de faire voir aux éleveurs quel avantage il y a à se servir de bonnes poulinières nées dans le pays.

PRIMES AUX CHEVAUX ENTIERS.

L'usage de primer les chevaux entiers en concours publics est très-nuisible à l'amélioration : d'abord un jeune cheval n'a d'autres mérites que ses qualités ; ensuite c'est jeter l'éleveur dans une mauvaise voie,

en le forçant à garder ses poulains entiers, au lieu de les castrer de jeune âge, ce qui lui serait beaucoup plus avantageux. J'ai dit qu'un cheval n'avait d'autres mérites que ses qualités : je vais laisser parler M. Huzard fils, dans cette question qu'il a approfondie avec son talent accoutumé. « Que signi-
» fient ensuite des primes données à la beauté ? qui
» ne sait pas que les règles qui établissent la beauté
» ne peuvent être stables, qu'elles sont sujettes à
» la mode ; qu'en fait de chevaux, les formes qui
» paraissent belles à une personne sont vilaines pour
» une autre ? »

« Pichard, dans son *Manuel des Haras*, avait déjà
» dit : « *On sent que des primes, données unique-*
» *ment à la figure, ne signifient rien, et que c'est*
» *le mérite seul qui doit les obtenir.*

» Je vais beaucoup plus loin ; je prétends que les
» primes, si elles sont distribuées pour encourager
» l'élève des bons chevaux, je dis des *bons* chevaux,
» ont l'effet inévitable d'encourager l'élève des *mau-*
» *vaises races*, et par conséquent des mauvais che-
» vaux. Il ne me sera pas difficile de prouver cette
» assertion, tout extraordinaire qu'elle puisse pa-
» raître.

» Les qualités du cheval sont la beauté et la bonté : » la beauté, comme il est nécessaire de l'entendre ici, » n'a rapport qu'aux qualités qui frappent les yeux, » et elle se compose pour le cheval, le plus ordi- » nairement, d'une certaine rondeur dans les formes, » d'une taille élevée, de la vivacité et de la fierté » dans les mouvemens ; la bonté, au contraire, con- » siste dans l'aptitude à résister le plus long-temps » possible aux travaux auxquels nous soumettons les » chevaux : c'est *la dureté au service,* comme disent » les Allemands. La jeunesse, la bonne nourriture, » et peu de travail, donnent toujours une certaine » beauté à un cheval qui n'est pas disproportionné : » cette beauté est d'autant plus sûrement acquise, que » les animaux proviennent de père et mère employés » de bonne heure à la reproduction, parce que les » animaux jeunes ont la propriété de donner des » produits dont les formes sont généralement arrondies » et gracieuses ; ces produits ont de plus l'avantage, » quand ils sont nourris abondamment, d'acquérir » un développement très-prompt, en même temps » qu'une taille élevée, ce qui facilite beaucoup la » vente de l'animal.

» Quels avantages éminens n'a donc pas l'éleveur

» de chevaux à livrer de bonne heure à la reproduction les animaux qu'il y destine? Mais qui ne » sait pas que les chevaux provenant de père et de » mère très-jeunes sont moins forts, plus délicats, » moins propres aux travaux et aux fatigues que » des animaux venus de père et de mère dans la » force de l'âge : en deux mots, qu'ils sont *moins* » *bons*?

» Les primes, en ne récompensant que les beaux » poulains, détruisent tout intérêt à en créer de bons : » elles produisent d'autant plus cet effet, que l'élève » des beaux poulains est tout entière dans l'intérêt de » la grande masse des cultivateurs, qui ne veulent » élever des chevaux que pour les vendre, qui n'ont » besoin, par conséquent, que d'en avoir de beaux à » l'âge où ils font cette vente, et auxquels il importe » peu que ces animaux soient bons. Le cultivateur » fait saillir des jumens à deux ans, en obtient un » produit à trois, en obtient un second à quatre, et » vend encore ses jumens avant cinq ans, dans le » moment où elles ont toute leur valeur pour le » commerce.

» Ce même cultivateur, qui possède un joli pou- » lain, le fait saillir depuis l'âge de deux ans à

» quatre ans ; il le châtre ensuite, et le vend au
» moment où il a encore le plus de valeur. De
» pareilles coutumes, très-communes dans nos pays
» d'élèves, ne peuvent pas donner de bons chevaux,
» au dire de toutes les personnes au fait de cette
» élève. Les primes ont l'effet inévitable d'encourager
» ces accouplemens précoces, qui donnent certaine-
» ment les animaux des formes les plus arrondies,
» les plus agréables, mais qui sont généralement les
» moins énergiques. »

M. Huzard dit plus bas que cet encouragement, au lieu d'exciter à faire de bons chevaux, n'invite qu'à en faire de mauvais.

On a vu, lorsqu'il s'est agi de la castration des jeunes poulains, combien l'usage de garder des chevaux entiers est mal entendu, et les inconvéniens qui en résultent. Mais c'est dans l'application surtout que se reconnaissent les vices de ce mode d'encouragement. Les poulains présentés aux primes saillissent déjà depuis un ou deux ans, et la prime donnée au propriétaire n'est qu'un encouragement à continuer ces déplorables abus.

D'après cette considération, je pense que les primes aux jeunes chevaux entiers doivent être immé-

diatement supprimées dans les départemens où elles ont lieu.

PRIMES AUX CHEVAUX CASTRÉS.

Les primes aux poulains hongres de un, deux et trois ans produisent le meilleur effet. On sait qu'un cheval coupé s'élève plus facilement, que ses formes sont plus appropriées à tous les genres de service, qu'il court moins de chances d'accidens, et que maintenant presque tous les services, principalement ceux du luxe et de la guerre, exigent des chevaux préalablement coupés. Je pense donc qu'il serait très-avantageux d'établir dans chaque arrondissement, à l'époque des grandes foires du pays, des concours où seraient primés les poulains castrés de différens âges. Ces primes n'auraient pas besoin d'être considérables, mais elles devraient être nombreuses, afin que tous les poulains passables pussent y participer, et qu'il n'y eût que les mauvais qui en fussent écartés. Ces primes avaient été mises en usage dans le département du Finistère : il est bien malheureux qu'on ait cru devoir y renoncer. Elles avaient déjà produit de bons effets, et plus de cinquante chevaux

castrés par leur influence ont été, par suite, vendus de fort bons prix.

ENCOURAGEMENS AUX ÉTALONS PARTICULIERS.

Autant nous sommes peu partisans des primes distribuées aux jeunes poulains entiers dans les concours publics, autant nous trouvons qu'il est avantageux de primer, chez les cultivateurs, les beaux étalons qu'ils ont élevés eux-mêmes ou qu'ils se sont procurés par achat, pour les livrer à la reproduction ; c'est le seul moyen de contrôle qu'on puisse avoir sur les étalons particuliers, c'est aussi le moyen de procurer au pays de meilleurs étalons que ceux que l'industrie particulière lui fournit ordinairement. Il est juste d'ailleurs que l'éleveur qui fait des sacrifices, soit pour élever un bon cheval, soit pour l'acheter, en soit pécuniairement récompensé ; ce qui n'aurait pas lieu si l'on s'en rapportait uniquement au goût des propriétaires de jumens : car, dans ce cas, c'est presque toujours le mauvais étalon dont le saut est payé le plus cher et a plus de vogue. Les primes aux chevaux particuliers sont surtout utiles dans la Bretagne où, comme on l'a vu, il

existe principalement une race de trait dont le gouvernement ne peut pas s'occuper pour la reproduction ; c'est donc au pays à se fournir par lui-même les étalons qui conviennent à cette race. Mais c'est ici spécialement qu'existe une des plus grandes plaies d'amélioration en Bretagne : on sait que, dans ce pays, il se fait une grande exportation de poulains de l'âge d'un à deux ans ; tous les bons sont vendus aux marchands étrangers, il ne reste dans le pays que les plus mauvais, ceux que l'on n'a pas pu vendre ; eh bien ! ce sont ces mauvais poulains qui font la monte dans les campagnes, et cela, dès l'âge de quinze à dix-huit mois. On en voit à deux ans qui saillissent quatre-vingt-dix à cent jumens. L'absurdité d'un pareil état de choses passe toute mesure; car ces poulains, fussent-ils parfaits, ne pourraient encore donner que de mauvais produits. Je citerai encore M. Huzard à ce sujet : « Les jeunes animaux » ont la chair ou les muscles plus tendres, plus dé- » licats que les animaux dans la force de l'âge ; et » c'est dans les muscles que réside la force. Les » autres tissus qui concourent à la locomotion, les » tendons et les os, sont aussi plus mous dans le » jeune âge, et par conséquent moins propres à résister

» sans souffrir aux tractions et aux frottemens qu'ils » éprouvent dans une locomotion violente ou très-long » temps prolongée ; or, de jeunes animaux ne peuvent » pas donner à leurs productions des qualités qu'ils » n'ont pas. On sait encore que le système lympha- » tique prédomine dans le jeune âge : les jeunes ani- » maux donnent des productions d'un tempérament » lymphatique, tempérament qui, comme l'on sait » encore, est de tous le moins énergique, et en même » temps le plus sujet aux maladies. »

Il est donc du plus grand avantage, pour l'amélioration, d'encourager les propriétaires à se servir d'étalons plus âgés et d'un meilleur modèle. Il y a deux moyens principaux pour arriver à ce but ; le premier est de choisir des poulains du pays, provenant des meilleures jumens et des étalons améliorateurs, et de les élever convenablement jusqu'à l'âge de quatre ans, sans les faire saillir ; le second consiste à aller acheter dans les provinces voisines des chevaux tout faits, propres à servir d'étalons ; mais ce second moyen est beaucoup moins avantageux que le premier, qui aurait le double avantage de fournir des chevaux acclimatés au pays et d'exciter l'émulation des éleveurs, en attachant un haut prix

à leurs plus beaux élèves ; mais, dans l'une ou l'autre de ces circonstances, l'intervention administrative est nécessaire, soit pour faire bien élever le bon poulain, soit pour faire acheter le bon cheval. Quant aux manières de distribuer ces encouragemens, on peut les varier à l'infini ; mais toutes sont bonnes en principe, dès-lors qu'elles établissent une juste balance entre les recettes de l'éleveur et les dépenses occasionées par l'étalon. Quelquefois l'éleveur est chargé de se procurer un cheval, et il reçoit une subvention annuelle s'il paraît réunir les qualités exigées ; d'autres fois, le cheval acheté par l'administration est concédé à moitié prix, à charge de le livrer à la reproduction. Ailleurs, dans le département des Côtes-du-Nord, le cheval, acheté soit par l'administration, soit par le particulier, reçoit chaque année, en prime, une partie du prix d'achat. D'après ce mode, le cultivateur n'a que l'avance à faire, et son annuité sera d'autant plus considérable qu'il aura fait plus de sacrifices pour se procurer un bon cheval. Cette méthode me paraît la plus avantageuse, et l'expérience qui en a été faite dans les Côtes-du-Nord, depuis plusieurs années, prouve que l'on peut y avoir confiance. Mais, quel que soit le mode d'encourage-

ment donné aux étalons, cela n'est pas tout pour le bien qu'ils peuvent produire ; il faut que l'administration les fasse surveiller chez les particuliers. J'ai dit ailleurs combien la monte laissait à désirer, et quels abus s'y étaient introduits. Presque toujours un cheval approuvé n'est considéré que comme une enseigne pour les autres, qui sont, pour la plupart, de jeunes poulains de deux à trois ans, des chevaux défectueux, couverts de tares et de maladies héréditaires. Le propriétaire annonce qu'il a un cheval primé ; sous prétexte d'être conduites à ce cheval, deux ou trois cents jumens du pays viennent se faire saillir par les mauvaises rosses qui l'entourent. Peu importe au propriétaire de la jument par qui elle sera saillie ; s'il a un poulain, il dira toujours qu'il provient de l'étalon approuvé ; et, comme il le vend tout jeune, il s'embarrasse peu de ce qu'il deviendra ensuite. Je regarde comme très-important de remédier à cet état de choses : il serait peut-être bien de défendre à tout propriétaire d'étalon approuvé, d'en faire saillir d'autre que celui-là, ou au moins de ne pas permettre que ceux qui lui seraient adjoints eussent moins de trois ans révolus et fussent exempts de toutes affections héréditaires. Sans cela, comme

je l'ai déjà dit, non-seulement la mesure est incomplète, mais encore elle favorise la production des mauvais chevaux. Mais ce n'est pas tout encore : les chevaux saillissent jusqu'à sept ou huit fois par jour ; leurs écuries sont, pour la plupart, humides et sombres ; ils ne sont tenus avec aucune propreté, etc. Toutes ces causes peuvent amener chez les étalons des maladies transmissibles, et nuire par conséquent à leurs productions. Il serait donc de toute nécessité qu'ils fussent inspectés avec soin, et à plusieurs reprises, pendant la durée de la monte, et que des abus aussi graves que ceux que je viens de signaler fussent sévèrement réprimés.

ACHATS ET CONCESSIONS DE JUMENS.

Dans quelques départemens, on a cru utile à l'amélioration d'acheter des jumens dans les contrées étrangères, pour les concéder, sous certaines conditions, aux éleveurs du pays : je ne suis pas partisan de ce mode d'encouragement. Parmi les inconvéniens nombreux qui en résultent, on doit dire en principe que les jumens étrangères ne réussissent jamais aussi bien dans un pays que les jumens du pays même,

surtout quand on les prend dans un pays gras pour les conduire dans un pays maigre. En général , les poulinières ne veulent pas être déplacées ; jamais les poulains ne sont si beaux et surtout si robustes ; il faut alors recourir à une nourriture plus abondante et à des soins coûteux, qui ne peuvent pas être le partage du simple cultivateur. Que chaque pays nourrisse fortement et garde ses jumens indigènes , il n'aura pas besoin de recourir à l'achat de jumens poulinières. Le département des Côtes-du-Nord y a consacré, depuis quelques années, des fonds assez considérables ; je crains que cet argent n'ait été dépensé à-peu-près en pure perte. Je pense que le projet présenté au conseil général du département des Côtes-du-Nord, lors de la session de 1839, par M. Dureste, un de ses membres, serait beaucoup plus avantageux au pays. Ce projet consiste à distribuer l'allocation destinée à acheter des jumens dans les départemens voisins, en primes pour les plus belles pouliches du pays, à condition qu'elles seront consacrées à la reproduction. On a vu combien d'avantages nous trouvions à cette mesure, dont l'opportunité est d'autant plus grande relativement aux Côtes-du-Nord, que ce département possède les plus belles jumens poulinières

possibles. Pourquoi donc aller porter ailleurs l'argent du pays ?

SAILLIES GRATUITES.

Quelquefois les départemens, croyant venir à l'aide du pauvre cultivateur, font des fonds pour acquitter la rétribution exigée pour le saut des étalons royaux : je pense que c'est un tort, et que cet argent devrait être beaucoup mieux employé, d'autant plus que le prix de saillie est déjà si bas que cela ne peut être un obstacle pour personne, et que d'ailleurs l'administration ne demande pas mieux que de mettre la saillie gratuite lorsqu'elle en reconnaît la nécessité ; mais est-ce dans l'intérêt du pays ? Examinons d'abord. Comme nous l'avons dit, les haras ne font et ne veulent rien faire en concurrence et au détriment de l'industrie particulière. Les haras encouragent, voilà tout : ils s'offrent à la place de l'industrie, mais ils ne la remplacent pas. Or, si vous donnez les saillies gratuites, vous détruisez d'un coup toute possibilité aux particuliers d'avoir des étalons de quelque valeur ; ils n'auront que de mauvais chevaux qu'ils donneront presque pour rien,

tandis que, s'ils eussent pu espérer un petit bénéfice, ils auraient eu de bons producteurs. C'est ainsi qu'en Bretagne, hormis les chevaux des haras et quelques chevaux primés, il n'y a pas dans les campagnes un étalon passable. J'ai vu des pays, où l'administration ne demandait pas mieux que de baisser les prix de saillie, réclamer contre cette mesure, se fondant sur ce que ce serait faire tomber entièrement l'industrie particulière. Je suis de cet avis, et je crois que, sous ce rapport, les saillies gratuites ont fait plus de tort à la Bretagne qu'on ne le pense. Mais, dira-t-on, cela fait faire quelques bons chevaux chez les propriétaires pauvres ; je crois encore que c'est une erreur : les billets sont donnés, la plupart du temps, par camaraderie, et ce ne sont ni les plus pauvres éleveurs, ni les meilleures jumens qui les obtiennent spécialement. D'un autre côté, l'homme qui n'a pas le moyen de donner 2 fr. pour la saillie de sa jument, n'a ni le moyen d'avoir une bonne mère, ni le moyen de nourrir son poulain. Eh bien ! dira-t-on encore, sans billets gratuits les chevaux ne feront rien : et ne vaut-il pas cent fois mieux qu'ils ne fassent rien, que de faire des poulains chétifs, qui déshonorent l'administration sans donner un sou de plus à leurs

propriétaires ? Au contraire, ces malheureux petits poulains souffreteux, mal nourris, se vendent moins cher quand ils ont de la race que quand ils n'en ont pas : dans ce dernier cas, ils ont encore quelque valeur pour le bât ou pour les gros travaux d'agriculture ; dans le premier ils ne sont bons à rien. Et puis il faut bien prendre garde qu'une trop grande faveur de prosélitisme ne nous entraîne trop loin ; il ne faut pas forcer l'éleveur, par des appâts de saillies gratuites, par des primes excessives, par des sollicitations de tout genre, à venir faire couvrir ses jumens par des étalons qui, en définitive, ne lui conviendraient pas. Les chevaux des haras ne conviennent qu'à ceux qui veulent, franchement et avec intelligence, se livrer à l'élève et à l'éducation du bon cheval, et qui en ont les moyens. Que voulez-vous que la plupart des pauvres habitans des bruyères viennent faire à nos stations ? de mauvais chevaux, voilà tout. Avec de chétives jumens, mal conformées, mal nourries, ils ne peuvent penser à faire des chevaux de luxe, soit pour la selle, soit pour la voiture ; ils ne peuvent pas non plus espérer de faire des chevaux de troupe : leurs produits seront trop légers et trop grêles pour l'artillerie,

auront trop peu de taille pour la grosse cavalerie ; à peine, par-ci par-là, feront-ils quelques misérables chevaux de chasseurs, sans force et sans figure. Mais au moins feront-ils des chevaux pour l'agriculture ? non, ils n'en feront pas : il faut pour l'agriculture des chevaux bien pris et forts, acclimatés et faciles à nourrir. Les produits des haras, ayant tous plus ou moins de race, et demandant beaucoup de nourriture dans leurs jeunes années, ne conviennent pas à ce métier. En somme, c'est induire à mal les pauvres cultivateurs que de les jeter dans un genre d'élève qu'ils ne comprennent pas, et dont leurs habitudes et leur ignorance les éloignent encore d'ici à quelques années. Je pense donc que les saillies gratuites, répandues à profusion, sont plus nuisibles qu'utiles à l'amélioration.

PRIX DE COURSES.

Jusqu'ici le département des Côtes-du-Nord est le seul qui se soit occupé des courses de chevaux, en votant des prix départementaux pour les courses de St-Brieuc. Si ces prix n'ont pas produit tout le bien qu'ils auraient dû produire, la cause en est au

genre de chevaux qui ont couru jusqu'à présent. Les courses de vitesse ne conviennent qu'à l'élève de la race pure, et jusqu'ici cette race a été en minorité sur l'hippodrome de St-Brieuc. Il n'en sera plus de même maintenant. Des amateurs ont fondé des établissemens, et importé à grands frais des jumens de race pure : il est donc juste de les en récompenser par des allocations plus considérables.

Les courses sont, dans l'état actuel de l'amélioration chevaline en France, un des plus puissans modes d'encouragement et de perfectionnement. Elles se divisent en deux catégories bien distinctes : en courses au galop, destinées à l'amélioration de la race pure, type de l'amélioration des autres races, et en courses au trot, destinées à l'éducation du cheval de service. Nous traiterons plus amplement ce sujet au chapitre consacré spécialement à l'institution des courses en Bretagne. Nous n'en parlons ici que pour engager MM. les membres des conseils généraux à voter généreusement des allocations pour les courses qui peuvent s'établir dans leurs départemens, quel que soit le genre qui soit adopté comme plus convenable aux localités. C'est, de tous les encouragemens signalés jusqu'ici, le plus fécond, le

plus rationnel et le plus équitable. Une course est un juge infaillible : nous reviendrons sur ce sujet.

Le département des Côtes-du-Nord est celui de toute la Bretagne qui fait le plus de sacrifices pour l'amélioration des races. Depuis long-temps déjà le conseil général vote pour cet objet une somme assez considérable, qui, cette année, monte à 22,600 fr., ainsi qu'il suit :

8,000 fr.	pour primes aux étalons.
5,800	aux poulinières.
2,800	pour prix de courses.
6,000	pour achat de poulinières.

Le nombre des étalons approuvés et fournis par le département est de vingt ; celui des poulinières est de quatre-vingts.

Le département du Finistère consacre annuellement environ 6,000 fr. pour l'amélioration chevaline. Ces fonds sont, depuis quelques années, employés spécialement à primer des chevaux entiers, mode d'amélioration, selon nous, le plus défectueux, ainsi que nous l'avons établi plus haut.

Le département du Morbihan vote annuellement environ 6,000 fr., pour primes aux jumens poulinières et achats de jumens dans le Bas-Léon.

Le département d'Ille-et-Vilaine contribue aux allocations distribuées aux poulinières par les comices agricoles.

Une réflexion en terminant.

Les États de Bretagne votaient, à la tenue de 1787, 200,000 fr., c'est-à-dire 100,000 fr. par an pour l'amélioration des races chevalines, somme qui, en suivant le cours du numéraire, serait au moins doublée aujourd'hui. Il faudrait donc, pour égaler la sollicitude hippique de nos pères, que les départemens de Bretagne votassent environ 50,000 fr. chacun. Nous sommes loin de là ! car, en ajoutant la dépense particulière de l'administration générale pour les haras en Bretagne aux fonds votés actuellement par les conseils généraux, il manquerait encore près de 20,000 fr. par département pour égaler ce qui se faisait dans une époque reculée et que nous regardons comme à demi-barbare par rapport à nous.

Qu'on ne demande donc plus pourquoi les races sont dégénérées depuis un demi-siècle ; la raison serait facile à trouver.

Le département d'Ille-et-Vilaine, contribue aux allocations distribuées aux poulinières par les comices agricoles.

Une réflexion en terminant.

Les États de Bretagne votaient, à la tenue de 1782, 200,000 fr., c'est-à-dire 100,000 fr. par an pour l'amélioration des races chevalines, somme qui, en suivant le cours du numéraire, serait au moins doublée aujourd'hui. Il faudrait donc, pour égaler la sollicitude hippique de nos pères, que les départemens de Bretagne votassent environ 80,000 fr. chacun. Nous sommes loin de là : car, en ajoutant la dépense particulière de l'administration générale pour les haras en Bretagne aux fonds votés actuellement par les conseils généraux, il manquerait encore près de 20,000 fr. par département pour égaler ce qui se faisait dans une époque reculée et que nous regardons comme à demi-barbare par rapport à nous.

Qu'on ne demande donc plus pourquoi les races sont dégénérées depuis un demi-siècle ; la raison serait facile à trouver.

CHAPITRE IV.

Histoire Physiologique du Cheval en Bretagne.

Le cheval fut, chez les peuples anciens, le premier agent de la civilisation ; ce fut lui qui anima les vastes solitudes de l'Orient et qui jeta à la postérité les noms glorieux de Babylone et de Memphis ; ce fut aussi par le cheval que les Gaulois, nos pères, se créèrent une nationalité qui, après avoir menacé celle de Rome, tomba enfin devant Rome et César. La Petite-Bretagne, reculée dans les Gaules, protégée par ses montagnes et par ses forêts, se défendit plus long-temps que les autres peuplades contre les invasions des vainqueurs Italiens ou Scandinaves ; elle conserva ses mœurs et ses habitudes,

et on y retrouve encore aujourd'hui les vestiges des temps les plus anciens de notre histoire. L'amour du cheval, une des passions les plus vives des Celtes, est encore un trait caractéristique des Bretons de la Montagne ; à cette époque, comme dans les siècles qui suivirent, la possession d'un cheval était un droit exclusivement réservé à la classe guerrière de la nation. Le cheval servait de monture aux cavaliers, et s'attelait aux chars de guerre que César appelle *Essedes*. Le cheval servait aussi au commerce pour transporter les marchandises dans l'intérieur des terres, c'est ce que nous apprend Diodore de Sicile. Quant à l'agriculture, on n'y employait que des bœufs : c'est seulement sur la tapisserie de la reine Mathilde, monument du x[e] siècle, que l'on trouve, pour la première fois, un cheval attelé à une charrue.

Les Celtes excellaient dans tous les exercices du corps ; la course, la danse, la lutte, l'équitation étaient leurs passe-temps favoris : ils entraient même dans leurs rites religieux. Les courses de chevaux, encore maintenant en usage dans toutes les fêtes de la Basse-Bretagne, remontent à l'époque Celtique. On trouve dans un des chants populaires, publiés ré-

cemment par M. de La Villemarqué, intitulé *Merlin-Barz*, Merlin Barde, le fragment suivant : « Il a » équipé son poulain rouge ; il l'a ferré d'acier poli ; » il l'a bridé, et lui a jeté sur le dos une housse » légère. Il lui a attaché un anneau au col, et un » ruban à la queue. Et il l'a monté, et est arrivé » à la fête nouvelle ; comme il arrivait au champ de » fête, les cornes sonnaient.

» La foule était pressée, et tous les chevaux bon» dissaient.

» Celui qui aura franchi la grande barrière du » champ de fête au galop, en un bond vif, franc » et parfait, aura pour épouse la fille du roi.

» A ces mots, son jeune poulain bai hennit à tue» tête, bondit et s'emporta, et souffla du feu par les » naseaux, et jeta des éclairs par les yeux, et » frappa du pied la terre ; tous les autres étaient » dépassés et la barrière franchie d'un bond.

» Sire, vous l'avez juré, votre fille Linor doit » m'appartenir. »

Cette Linor, d'après M. de La Villemarqué, serait Aliénor, fille de Budik, chef des Bretons d'Armorique, qui mourut vers 509 : voilà donc une course

en Bretagne au ve ou vi^e siècle, et une course avec tous ses détails :

On ferre le cheval avant la course ;

On le pare de rubans ;

Le son du cor annonce le départ ;

Il y a un saut de barrière :

Seulement les prix de course ne sont plus maintenant des filles de rois.

Ce fragment, comme nous l'avons dit, ne remonte qu'au vi^e siècle ; mais il est probable qu'il consacre des habitudes plus anciennes. On ne retrouve là ni les mœurs des Romains, ni les coutumes soldatesques des premiers Francs : il faut donc attribuer aux courses bretonnes une origine nationale qui se perd dans la nuit des temps.

Les Romains n'étaient pas, comme on sait, aussi cavaliers que les Gaulois ; ils n'apportèrent d'autres changemens, sous ce rapport, que dans le luxe des équipages ; cependant, il est à croire que les peuples tributaires qui composaient leurs armées, et dont plusieurs, comme les Numides, les Ibériens, les Germains, étaient d'excellens cavaliers, laissèrent des traces de leur passage dans les habitudes hippiques des Celtes et dans l'amélioration du cheval. Je serais

même porté à croire que le cachet oriental, qui s'est conservé dans les races chevalines des montagnes de Bretagne, a peut-être pour origine les étalons africains des légions romaines, qui composèrent pendant longtemps les garnisons des Ossismiens et des Venettes, peuples de Carhaix et de Vannes. Dans la *Notice des dignités de l'Empire,* règnes de Dioclétien et de Constantin, on lit ce qui suit :

« *Præfectus Maurorum Venetorum.*

» *Præfectus militum Maurorum Osismiacorum.* »

Mais la grande époque équestre de la Bretagne fut celle qui suivit la domination romaine : c'est alors que la chevalerie prit naissance, la chevalerie qui, seule, pouvait réunir sous le sceptre de l'honneur militaire tant de peuples brisés, si différens de mœurs, d'habitudes et de langages : tous entendirent sa voix. Dans les temps de hontes et de crimes, l'honneur et la vertu ne se rallient qu'au bruit des armes. La gloire de cette institution, qui régna huit cents ans sur le monde, doit revenir en partie à la Bretagne : c'est dans ses frais vallons que s'élevaient les destriers de Tristan du Léonnais, et des Preux de la Table-Ronde ; c'est sur ses collines sauvages que bondissaient les cavales de la tendre Genièvre

et d'Isseult de Cornouailles. Une fée donna à Gradlon un superbe coursier appelé *Gadifer*.

Le cheval, chez les peuples orientaux et chez les peuples du Nord, était considéré comme le symbole de la guerre : dans tous les anciens chants Bretons, les chefs belliqueux sont comparés à des chevaux marins, à des chevaux de guerre :

Mé wel ar morvarc'h énep tont,
Ken a gren ann aot gand ar spont.
....
Dalc'h mat ta, dalc'h mat ta, morvarc'h ;
Darc'h gand hé benn, darc'h mat ta, darc'h !

« Je vois le cheval de mer venir à sa rencontre et » faire trembler le rivage. . . . .

» Tiens-bon ! tiens-bon, cheval de mer ; frappe-le » à la tête, frappe fort, frappe ! »

Il est à remarquer que partout où se trouvent les meilleures races de chevaux, se trouvent aussi les chevaliers les plus renommés. Soit que les guerriers de ce temps aient mis plus de soin à perfectionner une race d'animaux si utiles pour eux, soit que l'habitude de se servir de chevaux vigoureux à une époque où la force et la vitesse étaient tout,

ait donné le secret des grandes entreprises, toujours est-il que la Normandie, la Bretagne, l'Angleterre, le Limousin, les bords de la Seine et du Rhin, sont aussi vantés par le mérite de leurs coursiers que par la vaillance de leurs antiques héros.

Dans les lois Kymriques, on trouve de curieuses particularités touchant la valeur et la vente des chevaux. Il était dû tant pour un poulain de quatorze jours, tant pour celui d'un an et un jour, tant pour celui de trois ans. Si le cheval était accoutumé à la bride, et dressé comme palefroi ou comme cheval de bataille, la valeur était du double ; mais si c'était un cheval neuf ou une jument, il ne valait qu'un prix médiocre.

Il paraît que ce n'est pas de notre époque seulement que datent les fraudes des maquignons, car la loi prescrivait des délais pour l'action rédhibitoire ; trois jours pour le vertigo, trois mois pour la pulmonie, et un an pour la morve. On trouve encore dans les lois d'Howel d'Ha, des réglemens contre la brutalité envers les chevaux de louage : cet usage, qui s'est maintenu en Angleterre, aurait bien besoin d'être rétabli en France.

Les chevaux jouent un grand rôle dans l'histoire de Bretagne. Un duc de cette province, vers 1260, acheta la ville de Brest, moyennant une hacquenée blanche et 100 livres de rente. Dans les chants populaires de Bretagne, recueillis par M. de La Villemarqué, ouvrage remarquable, que j'ai déjà eu occasion de citer, les Bardes n'oublient jamais de faire mention de ce noble compagnon de l'homme aux affaires de guerre, de plaisir ou d'amour ; en voici quelques exemples :

L'Épouse du Croisé. « Peu de temps après, elle était belle à voir la cour du manoir du Faouët, toute pleine de gentilshommes, chacun avec une croix rouge sur l'épaule, chacun sur un *grand cheval*, chacun avec une bannière, s'en venant chercher le seigneur pour aller à la guerre. »

Les Templiers. « Trois moines, sur leurs *grands chevaux* bardés de fer de la tête aux pieds, au milieu du chemin ; trois moines rouges. »

Azenor la Pâle. « C'est *à cheval* qu'était messire Iven, quand il aperçut la belle Azenor.

» Elle était assise près de la fontaine, lorsque passa messire Iven ; messire Iven sur son *cheval blanc*, tout-à-coup au grand galop. Tout-à-coup

au grand galop, qui la regarde du coin de l'œil. »

Elégie de M. de Nevet. « Le jeudi matin, M. de Karné demandait, en revenant de la fête de la nuit,
» En revenant chez lui sur *son cheval*, vêtu d'un habit galonné. »

La Meunière de Pontaro. « C'est là qu'on voit les jeunes gens sur de *grands chevaux* enharnachés, avec des plumes à leurs chapeaux pour séduire les jeunes filles. »

Tous ces rapprochemens ne sont pas sans importance, car il en résulte pour nous la preuve que cet amour du cheval, ce besoin constant qu'en avaient les anciens Bretons, influèrent sur l'amélioration des races équestres, et que l'ancienne renommée des chevaux Bretons, comme beauté et comme bonté, leur était justement acquise.

Ce n'est que depuis un demi-siècle que les chevaux Bretons ont dégénéré; jusqu'alors, ils ont été rangés parmi les plus beaux et les plus vigoureux de l'Europe. Aujourd'hui, pour de simples chevaux de gendarmes, il faut recourir à la Normandie et à l'Anjou : mais les quarante bannerets Bretons, qui combattirent à Bouvines le 27 juillet 1214, n'allèrent pas demander honteusement à leurs voisins des che-

vaux de bataille ; c'était sur des coursiers Bretons, élevés sous leurs yeux, par leurs soins, souvent nourris et pansés de leur propre main, qu'ils affrontèrent la cavalerie du roi d'Angleterre, du comte de Flandre et de l'empereur d'Allemagne. Et pourtant la prééminence des chevaux Bretons au moyen-âge sur ceux d'aujourd'hui, ne porte pas seulement sur la qualité, mais encore sur la quantité. En 1394, le duc de Bretagne quitte Morlaix, pour aller assiéger le connétable Duguesclin, à la tête de 2,500 chevaliers : on sait que chaque chevalier avait avec lui 4 hommes, et même quelquefois 5, tous montés ; c'est donc au moins 10,000 chevaux qui, probablement, étaient du pays, car on sait aussi que le premier devoir des chevaliers était d'élever et de dresser des chevaux.

A la montre de noblesse de l'évêché de Quimper, en 1481, il comparut 900 hommes d'armes et de trait, tous montés sur des chevaux désignés ainsi : *suffisans, bons, puissans*. Or, avec les coustilleurs, les archers et les pages, il faut compter au moins le quadruple de ce nombre, ce qui fait 3,600 ; mais il est dit que 50 chevaliers ne s'y présentèrent pas, à cause des charges qu'ils avaient à la cour,

ce qui augmente notre chiffre de 200 environ ; enfin, ceux des paroisses de *Crozon, St-Coulit, le Mur, Milliac, Merséac, du Beaudeau, Réaugau* et *Corlay* ne vinrent pas à la montre : on peut encore porter au moins 200 pour ces nouveaux absens ; en tout 4,000. Maintenant, si l'on fait attention qu'il ne fut présenté que des chevaux solides, et de l'âge de trois ans au moins, que, d'un autre côté, les jumens étaient exclues du service de la guerre, on trouvera qu'il existait alors dans l'évêché de Quimper au moins 10,000 chevaux, dont le moindre était *suffisant* pour porter un homme d'armes, couvert de fer, etc., etc. L'évêché de Quimper comprend la moitié du département du Finistère, plus quelques communes du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Cette contrée est loin maintenant d'en posséder un si grand nombre, loin de là.

Autrefois l'élève du cheval était regardée comme l'occupation la plus noble de la terre ; les plus grands seigneurs ne dédaignaient pas d'entrer dans tous les détails des soins minutieux qu'elle exige.

Charlemagne, empereur d'Occident, passait lui-même en revue tous les poulains de ses vastes domaines, le jour de la St-Martin d'hiver. Les hommes

riches du moyen-âge, dont la politique et l'ambition n'occupaient point les veilles, n'eurent guères d'autre passion que celle du cheval : on connaissait alors tous les genres de croisement qui pouvaient améliorer les races ; on faisait venir à grands frais de l'Arabie, des côtes africaines ou d'Espagne, des étalons régénérateurs. On rivalisait de château à château, de contrée à contrée, de province à province ; les tournois, les passes-d'armes, les carrousels, les chasses à courre, servaient plus encore à faire admirer le mérite des coursiers que l'adresse des écuyers : c'était à qui aurait les plus beaux et les meilleurs ; et le plus magnifique présent qu'on pût se faire entre princes et rois, était un présent de chevaux. Le duc de Lancastre, au siége de Dinan, voulant honorer dignement le vaillant Duguesclin, lui donna le plus beau cheval de ses écuries.

Lorsque le système militaire changea, lorsqu'une armée soldée et permanente fut constituée, les habitudes champêtres disparurent ; la noblesse, dépouillée de ses droits, s'affranchit de ses devoirs ; les grands propriétaires quittèrent les champs pour la ville, et, de laboureurs, ils se firent courtisans : alors la science chevaline disparut. Des larges et

commodes écuries des châteaux, les chevaux tombèrent dans les crèches humides et obscures des chaumières : l'ignorance disposa des croisemens ; la misère rationna les alimens ; les préjugés prirent la place des connaissances judicieuses, fruits d'expériences séculaires, et les races arrivèrent rapidement à cette dégradation où les a trouvées le commencement de ce siècle. On a vu, dans un chapitre précédent, tout ce que les États de Bretagne avaient fait pour remédier à cet état de choses ; c'est ce qui fait que, jusqu'à la révolution, les races bretonnes conservèrent une haute prééminence ; mais, à cette époque, le dernier coup fut porté à l'industrie chevaline : les encouragemens cessèrent. Le peu de cultivateurs riches, qui s'occupaient encore de cette branche si importante du commerce agricole, l'abandonna, et les réquisitions forcées vinrent arracher au fond des campagnes tout ce qui restait de types précieux. Maintenant l'élève du cheval en Bretagne est en général le partage des cultivateurs pauvres et peu éclairés : à quelques honorables exceptions près, peu de grands propriétaires se sont livrés à cette grande et difficile étude. De pauvres chevaux grêles et chétifs dans les montagnes et les pays

incultes ; des chevaux massifs, sans vigueur ni race, dans les pays où la nourriture est abondante et relâchante : voilà, en somme, le spectacle hippique qu'offre la Bretagne ; et ces mêmes contrées qui, naguères, remontaient facilement des régimens de cavalerie, peuvent à peine fournir aux remontes de chaque année trois ou quatre cents chevaux de toute arme !

Cependant, malgré tout ce qu'on a pu faire pour changer leurs habitudes et leurs mœurs, les Bretons ont encore la passion du cheval ; elle se lie à tous leurs besoins, à toutes leurs habitudes, et à toutes leurs croyances. Les Bretons des montagnes sont toujours à cheval ; rien n'est plus curieux que de voir, au retour des foires et marchés, serpenter au flanc des collines ces rustiques cavalcades. Le harnachement du cheval consiste ordinairement en un léger bât, garni d'une peau ou d'un coussin, serré au milieu par une sangle ; leur bride est fort dure, et les étriers sont remplacés par deux cordes doubles, dans lesquelles le pied s'enfonce jusqu'au talon. Leur pose a quelque chose d'oriental ; le corps est droit et parfaitement d'aplomb ; les genoux sont relevés à la hauteur de l'arçon. Assis ainsi sur leurs

petits chevaux à l'œil de feu et au sabot de fer, avec leurs guêtres serrées à la jambe, leurs larges pantalons, leur gilet étroit, leur veste flottante et leurs longs cheveux noirs pendant sur leurs épaules, ils ne ressemblent pas mal à une caravane de quelque peuplade Levantine. Les femmes vont assises à droite, usage ancien qui remonte aux Romains. C'est à cheval que l'on se rend aux assemblées appelées *Pardons*, aux baptêmes, aux enterremens, aux plaisirs ou aux affaires de la famille. Mais c'est surtout aux noces que la cavalcade est de rigueur; malheur au convive qui n'a pas un cheval à monter dans cette occasion solennelle : honneur à celui qui possède un brillant et surtout un rapide *bidet*, car la fête ne sera pas complète s'il ne se fait plusieurs courses en l'honneur du jeune ménage : nous en donnerons plus loin la description.

Mais si les chevaux sont l'ornement de toutes les fêtes, ils ont aussi leurs fêtes particulières. Le jour de St-Eloi, patron des maréchaux, tous les chevaux, au nombre de plusieurs milliers, sont amenés de toutes parts à la chapelle qui lui est consacrée : là se trouve une fontaine; on y fait boire les chevaux; on leur verse dans l'oreille quelques gouttes de l'eau

qu'on y puise, et on revient au galop. Le cheval qui a fait ce pélerinage est exempt de maladies et d'accidens pour toute l'année : ailleurs, on les promène lentement autour de la fontaine avant de les y faire boire. Ces usages remontent évidemment aux temps les plus anciens.

Les Bretons sont très-orgueilleux de leurs chevaux, et surtout du nombre que chacun d'eux en possède ; aussi n'est-il pas rare de voir, les jours de marché, venir aux villes des charrettes fort peu chargées, traînées par cinq ou six forts chevaux. Cette coutume appartient surtout au pays de Léon.

Voici la description des courses rustiques de la Bretagne, qui, comme nous l'avons dit, remontent à une haute antiquité :

La fête du village du pardon aura lieu dimanche. Les jeunes gens ont fait une collecte entre eux ; une partie est employée à payer la musique champêtre qui fera danser les jeunes filles, l'autre à donner une course de chevaux. Une jeune génisse, un mouton, un chapeau et des rubans, voilà les prix réservés aux vainqueurs : quelques francs en ont fait les frais ; mais l'honneur n'est pas là : il est dans la branche de laurier que le vainqueur aura droit

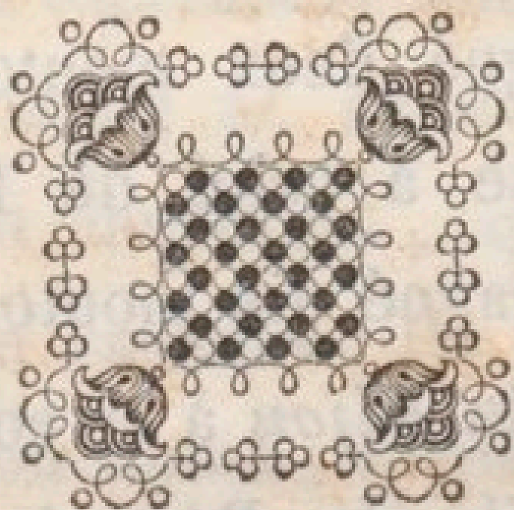
d'attacher à la tête de son cheval, dans les applaudissemens de la foule, dans l'orgueil de la victoire achetée par des périls : il n'en est point de noble sans cela. La nouvelle se répand au près et au loin; on la publie à l'issue de la messe ; les *c'héméners* (tailleurs) la portent de chaumière en chaumière, et le jour dit, les concurrens arrivent de toutes parts, quelquefois de trente à quarante kilomètres. Le coureur est un cheval des montagnes, plus laid que beau, plus petit que grand ; sa tête est toujours belle et expressive, ses jambes sont nerveuses et sèches, ses sabots durs et parfaitement conformés : tout annonce la vigueur et l'énergie chez ce petit être dégénéré, orgueil et trésor de son pauvre maître *. Sa selle est un sac garni de paille, attaché avec une corde ; le plus souvent il n'en a pas. Sa bride est une longe nouée au-dessus de la tête ; quelquefois un mors y est attaché, quelquefois la

* Dans presque toutes les contrées de la France, l'âne est l'humble serviteur du pauvre, tandis qu'en Bretagne, le cheval est le serviteur du pauvre comme du riche. Tout homme qui a une cabane, a un cheval, et quelquefois plusieurs : ils paissent sur la montagne et boivent l'eau des vallées.

corde en tient lieu. Le jockey est un petit homme de douze à quinze ans ; sa chemise et sa culotte de toile composent tout son ajustement : un mouchoir relève sa longue chevelure ; ses jambes sont nues ; il porte un éperon, mais la boucle de cet éperon blesse ses pieds, et souvent son sang se mêle à celui qui jaillit de la veine de son coursier. Cependant la foule se presse autour des concurrens : ils sont à cheval, le départ s'apprête, un fouet léger siffle dans leurs mains ; les parens, les amis les entourent ; on leur fait les dernières recommandations, on leur donne les dernières instructions ; leur œil brille de joie et d'espérance. Rien n'est gracieux comme leur pose noble et assurée sur ces petits chevaux fringans et impatiens, qui se cabrent et mordillent leur frein rustique. Ils partent !!! souvent au nombre de dix ou douze, quelquefois plus ; mais quel terrain ont-ils à parcourir ? C'est tantôt une route dure et inégale, tantôt des marais fangeux, tantôt des sentiers serpentant dans les rochers. Quand on n'a pas vu ces luttes périlleuses, on ne peut s'en faire l'idée ; là est un torrent à franchir, là une descente rapide suivie d'une montée aussi rude, là un bourbier épais : rien ne les arrête ; ils

volent à travers les bruyères, les rochers, les ravins, comme un groupe de sylphes aériens suspendus aux crinières des chevaux errans dans les bois. Ils font ainsi des courses de quatre à cinq kilomètres. Rarement il arrive d'accidens ; le pied sûr du cheval, la main ferme et l'œil vigilant du cavalier sont leurs sauve-gardes. Ils arrivent !!! la foule se partage, des cris d'enthousiasme s'élèvent de toutes parts, chacun s'intéresse au victorieux : l'homme et le cheval sont l'objet des empressemens de l'assistance ; le laurier et les rubans brillent à leur tête. On veut savoir le nom du cheval, son âge, sa race ; c'est le héros de la fête, on ne s'entretient que de lui : il a quatre ans ; il a déjà gagné deux moutons au pardon de Scaër, une génisse à celui de Rostrenen. L'année dernière, il avait gagné dix moutons en divers lieux. Il a battu un fils de *Bijou* à la course de St-Brieuc. Pour lui, il est fils de *Bédouin ;* sa mère n'avait jamais été battue !!..... On dirait une scène de New-Market ; mais ce n'est pas pour 25,000 £ que le Breton a couru, c'est pour un mouton de 3 fr. ! Et on l'appelle barbare !.... Ah ! barbares sont ceux qui voient ce spectacle avec froideur ; barbares sont ceux qui n'ont pas compris tout l'avenir caché sous cette

rusticité ; barbares sont ceux qui n'ont pas su tirer parti de cet amour inné, instinctif, ardent, impérissable des Bretons pour le noble compagnon de l'homme! Que voulez-vous qu'ils fassent de plus? qu'ils aient de superbes harnais quand ils ont à peine du pain ; des vêtemens de soie quand ils n'en ont pas de toile! Ils font ce qu'ils peuvent!!! venez à eux ; ranimez avec de l'or la cendre de ce foyer, et vous verrez l'étincelle qui en jaillira.



CHAPITRE V.

Établissemens hippiques, et principaux éleveurs de Bretagne.

Jusqu'ici nous n'avons parlé qu'en généralité des éleveurs de Bretagne ; mais, si la peinture que nous avons faite de l'élève du cheval dans ce pays ne paraît pas très-satisfaisante, il ne faut pas en conclure que les choses ne tendent pas à s'améliorer sensiblement. On verra, dans ce chapitre, que de nombreuses exceptions se font remarquer ; et, si la progression vers un avenir meilleur suit une progression aussi rapide qu'elle l'a fait depuis quelques années, la Bretagne marchera sous peu de temps à la tête des contrées hippiques de France, position, du reste, que lui assurent les élémens de succès suivans :

Convenance du sol pour l'élève du cheval ;

Goût prononcé de la population pour les habitudes équestres ;

Bas prix des fourrages et éminence de leurs qualités nutritives.

Nous observerons ici la division départementale, plus appropriée à notre sujet.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Dans le centre du Conquet, au château de Cohars, commune de Ploumoguer, M. Gauguet a créé un établissement important. On y trouve de vastes écuries parfaitement tenues, des boxs pour les jumens poulinières et les poulains, des paddocks dans le genre anglais ; enfin, tout ce qu'il faut pour élever sûrement et convenablement des chevaux. Son haras consiste, en ce moment, en un cheval de pur-sang, *Théodore*, deux jumens de pur-sang, *Sola* et *Woodbine*, deux poulinières de race Anglo-Cotentine, quatre de la belle race du Conquet, trois Anglo-Bretonnes, et plusieurs autres plus communes. Les soins bien entendus prodigués aux poulinières et aux poulains, la manière dont ceux-ci sont nourris et élevés, tout

fait espérer les plus brillans résultats de cet établissement, qui n'en est encore qu'à son début*.

M. le comte de St-Luc, un des agriculteurs les plus distingués de Bretagne, possède quelques jumens dont il a obtenu des produits remarquables; c'est à lui qu'appartient *Queen mab,* jument de pur-sang.

M. de Kertanguy avait formé, près de Morlaix, un établissement appelé Haras-de-St-Georges; plusieurs étalons d'espèce carrossière et de trait, et un assez grand nombre de belles jumens s'y faisaient remarquer : il serait à désirer qu'un bon système d'amélioration vînt donner de l'activité à cet établissement placé dans un pays très-convenable.

Parmi les personnes qui s'occupent plus particulièrement de l'élève du cheval, on peut citer encore : MM. de Guilloré, près Châteauneuf; — Gowland, à Carhaix; — Silliau, à Lanmeur; — Le Rouge de Rusunan, à St-Pol; — de Guébriant, *idem*; — Réal, à Plouvorn; — de Forsan, à St-Vaugué; — Fagon, à Milizac; — Adolphe du Laz, à Pratulo; — Lou-

* Cet établissement vient d'être vendu et dispersé; heureusement les élémens précieux qui le composaient sont restés dans le pays.

boutin, à Briec ; — de Kerstrat, à Trohannet ; — de Tromelin, à Morlaix ; — Dudresnay, *idem* ; — Félix, à St-Martin ; — de Pennélé, *idem* ; — de Kervasdoué, à Landerneau ; — Rodelec du Portzic, à Saint-Pierre ; — Madec, à Quimper ; — de Kerhorre, à Saint-Pol ; — de Pompry, à Châteaulin, etc.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

Le département des Côtes-du-Nord est un de ceux, de toute la France, qui possèdent le plus grand nombre de jumens de pur-sang ; on y compte au moins quarante têtes d'animaux de cette race, tant en jumens qu'en poulains et pouliches : le plus considérable des établissemens où ils se trouvent est celui de M. Wollaston, agriculteur très-distingué. Depuis cinq ans environ, M. Wollaston a formé un haras au château de Crénan, près Quintin. Il y a réuni six jumens de pur-sang : *Anne de Bretagne, Eucharis, Facelia, Fidelity, Orvillina* et *Pendulum mare*. Deux des poulinières du haras de Crénan appartenaient à M. Gudin, le célèbre peintre. D'après des arrangemens pris entre lui et M. Wollaston, M. Gudin est intéressé maintenant dans tout l'établissement.

Dire que M. Wollaston était un sportman renommé dans la Grande-Bretagne, dire que c'est lui qui a élevé *Young-Ratler,* dont il a doté la France; c'est donner l'idée de ce que peut être un établissement dirigé par lui. De charmans paddocks, entourés de haies vives, contiennent les poulinières et les poulains; des écuries bien disposées, en stalles ou en boxs, reçoivent les jeunes chevaux. Cet établissement est un modèle sous tous les rapports, et par le bon entendement, et par la simplicité des moyens.

M. le comte de Rosmorduc a formé son établissement tout auprès de celui-ci, non loin de Quintin, sur la route de St-Brieuc : jusqu'ici cet amateur distingué s'était borné à élever quelques chevaux qu'il faisait courir à St-Brieuc, d'autres qu'il destinait à ses équipages; c'est à lui qu'appartient *Malvina,* à laquelle de fréquentes victoires de courses ont donné une certaine célébrité dans la province. Depuis un an, M. de Rosmorduc a considérablement augmenté son établissement, dans lequel il possède maintenant quatre jumens de pur-sang : *Hortense, Marionnette, Panope* et *Malvina.*

Les personnes qui se livrent, mais d'une manière

moins étendue, à l'élève du cheval de pur-sang, sont MM. de Kergariou, dont le père doit recevoir ici le juste tribut d'hommages dus à sa mémoire. C'est M. le marquis de Kergariou qui a introduit en Bretagne le cheval de pur-sang. Cultivateur zélé et désintéressé, il n'avait d'autre but dans ses essais que la prospérité hippique de son pays : espérons que son noble exemple sera suivi par sa famille.— M. Ollitraut Dureste, de Quintin, qui possède deux jumens de pur-sang d'un grand mérite, *Penultima* et *Théodorine;* — et M. de Coaridouc, à Guingamp.

Parmi les amateurs, on distingue principalement MM. de Goyon, à Guingamp;—Lesné, à Lamballe;— Marjot, à *idem;* — de Catuelan, à Leslay; — de Lescouët, à St-Brieuc; — Rouxel, à *idem;*—Baron du Taya, à l'Hermitage;—Félix Carré, aux Rochers; — Belhomme, à St-Nicolas, et un grand nombre d'autres.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

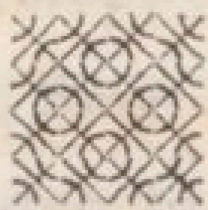
Le département du Morbihan est, comme on l'a déjà vu, un pays moins adonné à l'élève du cheval que les départemens des Côtes-du-Nord et du Finis-

tère ; il y a peu d'établissemens hippiques : le seul qui mérite attention est celui de M. Le Mane, près de Vannes. Il serait à désirer, pour cet établissement, que les bonnes méthodes d'amélioration y fussent employées ; cela serait un modèle pour le pays.

Ce département ne possède qu'une jument de pur-sang, *la Douce ;* elle appartient à M. Louis de Kerstrat.

Les principaux amateurs du pays sont MM. de Fournas du Botderu, à Plouay ; — Noël de La Touche, à Ploërmel ; — de Pluvier, à Plouay ; — du Liscoët, à Pontivy, etc.

La belle ferme de St-Germain, à Langonnet, appartenant à M. Quinchez, de Lorient, possède plusieurs bonnes poulinières.



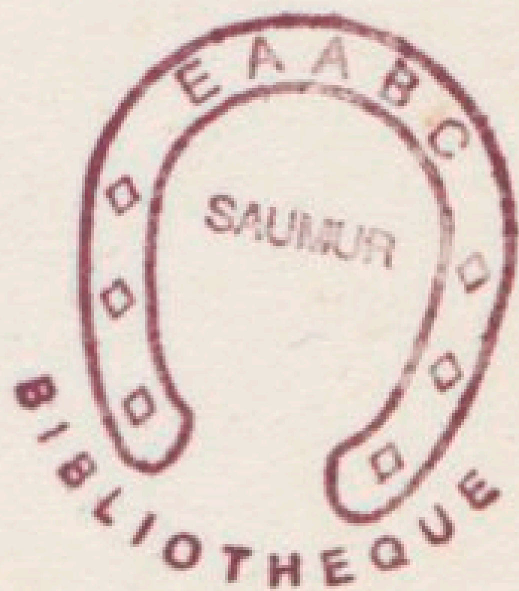


CHAPITRE VI.

Des Fourrages et autres substances employées en Bretagne à la nourriture des Chevaux.

DE L'AVOINE.

L'avoine est le principal aliment des chevaux ; elle remplace l'orge qui, dans l'Orient et les pays méridionaux, est en quelque sorte l'unique nourriture de ces animaux. Le cheval mange l'avoine en naissant ; elle développe ses muscles, et peut seule lui former une forte et robuste constitution. Dans l'âge mûr, lorsque le cheval est soumis à un travail forcé, l'avoine peut et doit même, dans certains cas, être son seul aliment ; enfin, lorsque la décrépitude l'atteint, c'est encore au moyen de



l'avoine que l'on peut redonner un peu d'activité et d'énergie à son sang refroidi.

On a dit que l'avoine était échauffante, qu'elle était trop irritante pour les jeunes poulains ; quelques personnes ont même pensé qu'elle donnait la fluxion périodique. Quant à cette dernière objection, elle est tellement absurde qu'elle ne mérite pas la réfutation. Il est certain que si vous venez tout d'un coup à donner de l'avoine en abondance à un cheval qui n'en a jamais mangé, vous donnez de l'activité à son sang, et déterminerez par là des affections qui existaient en germe chez un sujet débile et lymphatique : ainsi, si les poumons sont atteints, vous risquez à déterminer une conjestion pulmonaire, si le larynx une gourme, si les yeux une fluxion, etc. Mais de là, à faire naître ces maladies, il y a tout un monde : au contraire, c'est par l'usage de l'avoine dans le jeune âge que l'on peut détourner l'effet des affections lymphatiques, dans lesquelles il faut ranger la fluxion ou ophthalmie périodique.

Nous avons dit qu'on accusait l'avoine d'être échauffante : il est certain que, parmi les principes qu'elle contient, il y en a quelques-uns, comme la résine, le principe amer, le tanin, qui sont irritans et légè-



rement échauffans ; mais ces subtances sont tellement modifiées par la présence de l'amidon et du glutin, qu'il ne reste à l'avoine qu'une propriété tonique et fortifiante. Aussi, dans l'état normal, et même dans certaines graves affections, l'avoine ne paraît avoir que de favorables propriétés ; les chevaux poussifs en mangent leur ration ordinaire sans en éprouver le plus léger inconvénient, tandis qu'une seule poignée de foin augmente sensiblement leur affection : l'avoine est au cheval ce que la *pièce de bœuf est à l'homme*.

L'avoine se donne en grain ; quelques personnes pensent qu'il y a plus d'avantage à la concasser ; c'est une erreur : car l'avoine, aliment nutritif et énergique, doit être long-temps triturée et imbibée de salive avant d'être en état de s'assimiler complétement, et pour cela il est besoin du travail de mastication qu'exige déjà le bris de l'écorse. Si on la donne concassée, les animaux la mangent gloutonnement, et il peut s'en suivre de grands désordres dans les intestins.

Il paraîtrait aussi que les propriétés de l'avoine moulue diffèrent essentiellement de celle donnée en grain, de même que le sucre râpé perd une partie

des qualités du sucre en pain. Le principe amidonial, développé dans l'un comme dans l'autre cas par la pulvérisation, doit en effet modifier sensiblement ces substances. C'est ainsi qu'en Orient, en Afrique et en Espagne, où l'orge est employée comme nourriture fortifiante et tonique du cheval, l'orge moulue est regardée, ainsi que chez nous, comme nourriture rafraîchissante et adoucissante : aussi, convaincu par l'analogie et l'expérience, je regarde l'avoine moulue comme un aliment essentiellement rafraîchissant.

Le sol de la Bretagne convient merveilleusement à la production de l'avoine : aussi la trouve-t-on à très-bas prix et d'excellente qualité. Non-seulement les terres fertiles du littoral en produisent une énorme quantité, mais elle forme encore le produit principal des pays de montagnes. On en cultive de plusieurs sortes ; mais l'avoine d'hiver est généralement considérée comme la meilleure. Cependant on cultive, dans certaines localités, une grosse avoine blanche d'été, fort semblable à celle des environs de Londres, qui est parfaite, et que les chevaux mangent avec le plus grand plaisir : cette avoine pèse ordinairement de 52 à 53 kilo. l'hectolitre.

Le bas prix et la bonne qualité de l'avoine sont les raisons qui devraient le plus engager les Bretons à s'occuper de chevaux.

DU FOIN.

Le foin est, avec l'avoine, la principale nourriture du cheval. Malheureusement on le récolte si mal en France, qu'on est venu à en redouter les effets, et qu'on est obligé de rationner sévèrement les chevaux sur cet aliment. On en donne ordinairement 3 à 4 kilo. par vingt-quatre heures au cheval léger, et 5 à 7 kilo. au cheval de tirage ; une plus grande quantité a souvent des effets fâcheux, principalement lorsqu'on craint que le cheval ne devienne poussif. En Angleterre, où les foins sont parfaitement faits, et où ils proviennent presque tous de prairies artificielles, on le donne à volonté : il n'en résulte jamais d'inconvénient.

On divise les foins en deux espèces principales :

Les foins des prairies artificielles, et les foins des prairies naturelles.

Le foin des prairies artificielles se divise également en deux :

1° Le foin des prairies de graminées ;

2° Le foin des prairies de légumineuses.

Le foin des prairies naturelles se subdivise, d'après les auteurs, en trois espèces :

1° Le foin des prairies basses ;

2° Le foin des prairies du milieu ;

3° Le foin des prairies hautes.

Cette division est incomplète, mais nous n'entrerons ici dans aucune discussion à cet égard : nous nous bornerons à dire que le foin des prairies basses et humides, quand il est bien récolté, peut convenir quelquefois au gros bétail, mais que, dans aucun cas, il ne peut convenir aux chevaux.

Le foin des prairies hautes, arrosées à volonté, convient fort bien aux chevaux, qui en sont très-friands ; mais la nature des herbes qui le composent et la fermentation qui s'y établit, le rendent irritant et échauffant ; il ne doit être donné qu'avec de grandes précautions.

Le foin des prairies du milieu est bon lorsqu'il est bien récolté.

Le foin des prairies artificielles de graminées est le meilleur de tous ; il n'est point échauffant, et sans être aussi nourrissant que le foin des prairies

naturelles, il l'est cependant beaucoup, surtout lorsqu'il est récolté avant la floraison : c'est celui qui convient spécialement pour l'élève des jeunes poulains.

Le foin des prairies de légumineuses est très-bon pour les chevaux ; mais il demande beaucoup de précautions à cause de ses propriétés échauffantes, surtout lorsqu'il n'a pas été récolté avec tout le soin possible. Celui de Luzerne ne doit être donné que mélangé avec de la paille.

Trois choses caractérisent le bon foin : 1° les prairies sur lesquelles il a été récolté ; 2° la nature de l'herbe qui le compose ; 3° la manière dont il est fait. Pour être bon, le foin doit avoir une couleur légèrement verte ; les tiges doivent être menues, souples, faciles à casser, et avoir conservé leurs fleurs et leurs feuilles ; l'odeur doit en être agréable et légèrement aromatique : enfin, la saveur doit être douce, sucrée et ne laisser, dans aucun cas, aucune impression aigre ou acerbe.

Il faut que le foin soit fauché à l'instant où la majorité des plantes est en pleine floraison.

On reconnaît les mauvais foins : 1° lorsqu'ils sont composés d'herbes d'une mauvaise qualité ; 2° lors-

qu'ils sont vasés ; 3° lorsqu'ils sont rouillés ; 4° lorsqu'ils sont décolorés pour avoir mûri sur pied ; 5° lorsqu'ils ont été mouillés pendant la floraison ; 6° lorsqu'après avoir été récoltés trop tôt ou avoir été mouillés, ils se sont échauffés dans le grenier, et ont contracté une mauvaise odeur.

Le foin en Bretagne est de diverses qualités ; et, d'après ce que nous avons dit, on doit concevoir qu'il est meilleur pour les chevaux dans la montagne que dans la plaine. En effet, dans toute la montagne de Bretagne, le foin est d'excellente qualité, mais les méthodes agricoles sont si arriérées dans ce pays, qu'en général il est très-mal récolté : cependant on trouve de bons foins dans les environs de Rennes, et en général dans tout le département d'Ille-et-Vilaine. Dans le Morbihan, les environs de Vannes, de Pontivy, et les alentours du haras de Langonnet fournissent d'excellens foins, mais peu substantiels ; dans le Finistère, le foin est bon aux environs de Quimper, de Châteauneuf et de Carhaix ; cette dernière localité avait même, sous ce rapport, une renommée ancienne qui est méritée à juste titre. On trouve de bons foins terriens dans les environs de Morlaix et du Conquet ; dans les Côtes-du-Nord, le

foin est bon à Guingamp, à Corlay, et dans les environs de Lanvollon.

Sur les côtes, le foin provient généralement de prairies basses et humides ; il est gros, rempli de jonc, et de moins bonne qualité : cependant s'il était bien fait, il n'y aurait que demi-mal ; mais, presque toujours, il est très-mal récolté. Dans le Léon surtout, le foin est tellement mauvais, que l'on est obligé d'en faire venir de loin : cela tient principalement à ce que les chevaux sont presque tous nourris aux racines et plantes légumineuses. On fait peu attention à la récolte du foin, qui ne sert que dans les hivers trop rudes, et n'est pas, comme ailleurs, la base de la nourriture. C'est un tort ; car, comme nous l'avons dit, le bon foin est un des meilleurs alimens que l'on puisse donner au cheval.

LA PAILLE.

La paille de froment est un aliment peu nutritif, mais très-sain, et dont le cheval peut user à volonté sans inconvénient ; récoltée dans les pays maigres, elle contient beaucoup de plantes fourragères, ce qui la rend plus nourrissante. Pour que la paille soit bonne, il faut qu'elle soit d'un beau jaune clair,

qu'elle soit fraîchement battue, sèche et exempte de toute odeur. La paille rouillée et moisie est très-dangereuse.

Une coutume excellente, c'est de hacher la paille pour la donner aux chevaux, avec ou sans mélange d'avoine : lorsque la paille est grosse et dure, comme il arrive souvent dans les terrains gras et bien cultivés, cela est indispensable.

La paille de seigle est très-bonne pour les chevaux; elle est adoucissante, et convient merveilleusement aux chevaux poussifs, et à ceux qui ont la poitrine délicate.

La paille de froment est ordinairement très-bonne en Bretagne : sur tout le littoral, et dans toutes les contrées où l'agriculture est avancée, on trouve d'excellente paille ; mais dans la Montagne et les pays maigres, on cultive très-peu de froment. Il faut alors faire venir la paille de loin, ce qui, outre les frais de transport qui l'a renchérissent beaucoup, a une foule d'inconvéniens. On ne peut alors se la procurer dans toute sa fraîcheur, et souvent, dans le trajet, elle se trouve exposée à la pluie et aux intempéries des saisons. Je pense que, dans ce cas, on peut la remplacer, jusqu'à certain point, par la

paille de seigle ; car autant la bonne paille est avantageuse , autant elle est nuisible lorsqu'elle est avariée.

LA CAROTTE.

Parmi les alimens secondaires du cheval , la carotte doit occuper le premier rang. Si ses qualités nutritives ne sont pas égales à celles du foin et de l'avoine , toujours est-il que , dans une foule de circonstances , elle les remplace avantageusement , ou même encore leur vient en aide. Ainsi , dans le jeune âge et dans la vieillesse , dans les cas de maladies ou d'affections internes , l'usage de la carotte est d'un effet merveilleux , tandis qu'en bonne santé , elle tient le cheval frais et en bon poil. Donnée en petite quantité , elle ne diminue nullement sa vigueur et son énergie ; les chevaux d'ailleurs s'en montrent très-friands. Malheureusement , son prix est ordinairement trop élevé pour qu'elle puisse être généralement employée ; on ne la donne en Bretagne qu'aux chevaux de luxe , et encore dans de rares occasions : il serait à désirer que son usage se répandît de plus en plus.

DES PANAIS.

Dans le Léon, et généralement sur tout le littoral du Nord, on cultive en grand le panais pour la nourriture des bestiaux. Cet aliment paraît convenir à la race bovine. M. de Dombasle le regarde comme égalant en valeur nutritive les carottes de bonne qualité : cela peut être, mais ses propriétés sont d'une nature toute différente à l'égard de la race chevaline. Le panais est débilitant, il porte au système lymphatique et ne convient en aucune sorte au cheval, dont il détruit l'énergie, appauvrit les muscles et le système osseux, et développe outre mesure l'obésité et les formes lourdes et empâtées.

On doit regarder l'usage du panais comme une des causes de la dégénération de la race bretonne. Déjà, en 1666, Querbrat Calloët, auteur breton, reprochait aux éleveurs de sa province l'usage de cet aliment pour le cheval.

L'AJONC.

L'ajonc, que l'on appelle *lande* en Bretagne, forme une partie essentielle de la nourriture du cheval breton. Cette plante contient beaucoup de parties nutri-

tives, et un principe amer et résineux qui lui donne quelques-unes des propriétés énergiques de l'avoine : c'est ce qui contribue à donner aux chevaux des montagnes du Morbihan et de la Cornouaille beaucoup de vigueur et de fonds, malgré le peu de soin que l'on prend d'eux. Malheureusement, cet aliment tend à disparaître à mesure que l'agriculture fera des progrès : c'est ordinairement dans les terres incultes qu'on le récolte. C'est une méthode vicieuse de cultiver l'ajonc pour lui-même, sa récolte ne produisant pas assez, comparativement aux autres plantes fourragères.

L'ajonc doit être pillé avec soin ; sans cette précaution, il exige une mastication trop laborieuse qui peut avoir de fâcheux résultats.

DE QUELQUES AUTRES PLANTES FOURRAGÈRES.

Parmi les plantes employées le plus habituellement à la nourriture des chevaux, on distingue principalement la luzerne, la vesce, le sainfoin et le trèfle. Nous dirons un mot de chacun d'eux.

La luzerne ne vient pas généralement bien en Bretagne ; les larges rochers granitiques, qui forment une

partie du sous-sol, ne permettent pas à ses racines de s'étendre en liberté : cependant on en trouve de très-belle sur quelques points du littoral. C'est un fourrage très-sain et très-nutritif, mais dont on ne doit user qu'avec précaution, tant en sec qu'en vert.

La vesce et le sainfoin n'y réussissent pas non plus. Lorsque le terrain leur convient, ce sont de très-bons fourrages.

Le trèfle est un fourrage excellent ; il réussit à merveille en Bretagne. Il est à regretter que les habitudes routinières qui président à l'agriculture, s'opposent à ce que son emploi se généralise. Au lieu de ces jachères improductives, qui attristent de toutes parts l'œil du voyageur, on pourrait voir partout des champs de trèfle, qui produiraient une masse énorme de fourrages, et permettraient d'élever un plus grand nombre de bestiaux, et des races plus belles.



CHAPITRE VII.

Des maladies et affections les plus communes aux Chevaux bretons.

En général, malgré l'humidité qui y règne, le climat de Bretagne est fort sain pour les chevaux. Quels que soient leur race et leur mérite, ces animaux y ont ordinairement un bon tempérament ; leur constitution est peu maladive ; le cornage y est presque inconnu ; la pousse y est peu commune, surtout dans les campagnes, et les tumeurs osseuses du jarret, qui sont presque toujours héréditaires, sont rares dans les espèces indigènes.

Cependant il est une affection grave, qui fait beaucoup de tort au commerce des chevaux en Bretagne : je veux parler de la fluxion ou ophthalmie périodique.

La fluxion périodique, répandue en général dans toute la Bretagne, mais principalement dans le Léon et sur le littoral des Côtes-du-Nord, fait, depuis quelques années surtout, de si rapides progrès, qu'on y voit des fermes entières remplies de chevaux aveugles. Il est grand temps d'arrêter ce fléau, ce qui, heureusement, n'est pas difficile, comme on va le voir.

Les symptômes caractéristiques de la fluxion périodique sont : le larmoiement, l'inflammation de la conjonctive, la tuméfaction des paupières, l'aspect blanchâtre de la cornée transparente à sa partie supérieure, le trouble de l'humeur aqueuse, enfin la matière floconneuse qui se développe dans le fond de la chambre antérieure.

Les causes qui produisent cette affection sont nombreuses : les auteurs en ont reconnu de plusieurs sortes ; mais la première, et celle à laquelle il importe le plus de remédier, est l'hérédité. Les judicieuses observations de MM. de Bonneval, Mangin, de Moussy, Huzard, ont démontré, jusqu'à l'évidence, l'hérédité de la fluxion ; ce dernier même n'hésite pas à dire qu'il croit à la possibilité de créer une race de chevaux aveugles de naissance, en accouplant

entr'eux, pendant plusieurs générations, des individus fluxionnaires. On a remarqué en outre que le mâle, plus que la femelle, contribuait à la prédisposition de la fluxion chez le produit. Quoiqu'il en soit, un éleveur soigneux doit rejeter de ses écuries tout étalon, toute poulinière qui en sont atteints, ou qui, par suite, en sont devenus borgnes ou aveugles. Il y va même de la délicatesse et de l'honnêteté; car celui qui, pour satisfaire une vile cupidité, livre au commerce des produits chez lesquels il sait qu'un jour se développeront les vices de leurs auteurs, commet une action qui, pour n'être pas punie par les lois, n'en est pas moins coupable et honteuse.

Les causes prédisposantes de la fluxion sont d'abord : le travail de la dentition, l'usage d'une nourriture trop lymphatique ou trop échauffante dans le jeune âge; les alimens mal récoltés, rouillés, fermentés; le paissage des pâturages marécageux; l'habitation des lieux humides; l'action des brouillards, et le séjour des écuries basses, obscures, et où on laisse séjourner long-temps les fumiers. Cette dernière cause a surtout tant d'effet, que je lui attribue à elle seule au moins la moitié des cas qui se présentent en Bretagne.

Un jour, un cultivateur de la côte se plaignait à moi qu'il avait plusieurs chevaux atteints de la fluxion : je lui demandai à les voir. On ouvrit une espèce d'étable basse, sans fenêtres, et qui n'avait qu'une porte très-étroite et constamment fermée. Il en sortit d'abord un poulain, puis un autre, puis une poulinière, puis deux jeunes pouliches, en tout cinq animaux : ils étaient entassés dans un espace qui à peine eût dû en contenir deux ; le fumier sur lequel ils croupissaient s'élevait à un demi-mètre au-dessus du sol, et répandait une odeur infecte ; un air chaud et méphitique s'exhala de la porte quand elle fut ouverte : aussi la poulinière, une pouliche et un des poulains étaient aveugles. Je fis au propriétaire mon sincère compliment de ce que les deux autres ne le fussent point encore, et lui prédis que, sous peu de temps, ils le deviendraient, s'il continuait à les tenir dans un lieu aussi malsain et aussi étroit. Malheureusement ce n'est pas le seul cas semblable qu'on puisse citer ; on peut dire que si toutes les écuries des cultivateurs de Bretagne ne présentent pas un si affligeant tableau, il n'y en a pas *une seule* à laquelle il n'y ait des reproches fondés à faire.

On voit, par ce qui précède, qu'il ne faut que du soin pour éviter cette terrible maladie. D'abord, le choix de pères et de mères sains, ensuite de bons alimens et les soins hygiéniques les plus simples. Ce n'est pas une maladie inhérente au pays, mais qui tient seulement à l'incurie des éleveurs; cependant, on ne doit pas se dissimuler que l'humidité de l'atmosphère et la fréquence des brouillards en Bretagne, ne puissent être pour quelque chose dans le développement de cette affection : c'est donc une raison de plus pour la combattre par des soins mieux entendus, et une nourriture plus saine.

Nous avons dit ailleurs que c'était un absurde préjugé de croire que l'avoine donnait la fluxion périodique; nous n'y reviendrons pas ici : nous répéterons seulement qu'un des plus puissans moyens de détruire les germes de cette maladie est, au contraire, de donner de l'avoine aux jeunes poulains.

Si, comme nous l'avons dit, la pousse est plus rare en Bretagne que dans quelques autres contrées, il n'en est pas moins vrai de dire qu'elle y fait de grands ravages, et qu'il est important d'arrêter les progrès de cette maladie qui, de même

que la précédente , ôte toute valeur au cheval.

La pousse a pour symptômes un trouble dans les fonctions respiratoires , l'altération du flanc , l'expiration partagée en deux mouvemens séparés par un temps d'arrêt.

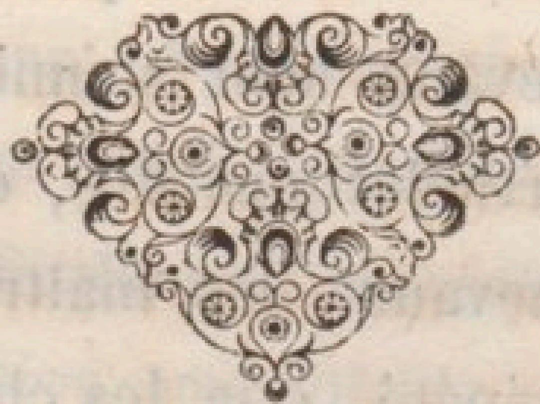
La première cause de la pousse est l'hérédité. Nous ne rapporterons pas ici toutes les preuves données par les auteurs à l'appui de cette opinion ; mais il est avéré que nulle affection ne se transmet avec plus de certitude que celle-ci , tant du côté du père que de celui de la mère : quelques exceptions ne sauraient détruire un fait constaté par mille preuves. Quant aux causes qui la développent spontanément , et qui tiennent au dérangement des voies respiratoires , nous répéterons ce qu'en dit le *Dictionnaire usuel de Médecine Vétérinaire*.

« Les observations physiologiques prouvent que » la course , le saut , les grands efforts pour en- » traîner de lourds fardeaux , nécessitent chez les ani- » maux une contraction musculaire qui ne saurait se » soutenir sans la fixité du thorax , opérée par une » grande inspiration que l'animal prolonge. Si donc » l'inspiration est un acte essentiel pour cette fixité , » il pourra arriver que , pendant une ou plusieurs ins-

» pirations, grandes, brusques et répétées, la résis-
» tance opposée par les vésicules pulmonaires soit
» vaincue par la force élastique de l'air inspiré, et
» qu'elles se dilatent ou se déchirent. Ce qui vient à
» l'appui de cette opinion de l'étiologie de l'emphysème
» pulmonaire, c'est que l'on a remarqué que ce sont
» les chevaux énergiques, courageux ou ardens, lors-
» qu'ils sont soumis à des travaux pénibles et de
» longue haleine, ou à des courses intempestives et
» prolongées au-delà de leur force, dont l'expiration
» devient promptement entrecoupée, ou dont les flancs
» présentent le *contre-temps* ou *soubresaut* de la
» pousse. On trouve beaucoup plus de chevaux à res-
» piration entrecoupée dans les grandes villes, et
» notamment à Paris, que dans les campagnes. Cette
» différence vient des services pénibles et irréguliers
» auxquels les chevaux sont soumis dans les villes.
» Bourgelat et Barthelet ont dit, et depuis eux les
» marchands de chevaux, les maîtres de poste et les
» vétérinaires ont répété, que les chevaux auxquels on
» donne plus de foin que d'avoine sont ceux qui de-
» viennent promptement poussifs; et que les chevaux
» auxquels on donne plus d'avoine que de foin sont
» moins susceptibles de contracter cette affection. L'effet

» produit par le foin sera d'autant plus prompt, et les » flancs s'altéreront d'autant plus vite, que le foin » sera de mauvaise qualité, et que les chevaux seront » soumis à des travaux pénibles, ou à de longues » courses immédiatement après le repas. »

Après la fluxion et la pousse, les affections les plus communes en Bretagne sont les maladies de peau : malandres, solandres et peignes aux jambes, causées par la malpropreté des écuries, et le défaut de soins hygiéniques. On remarque aussi un grand nombre d'aplombs faussés par l'inégalité et la mauvaise disposition du sol des écuries, ainsi que par un travail forcé dans le jeune âge.



CHAPITRE VIII.

Des Courses en Bretagne.

Les courses sont utiles, sous plusieurs rapports, pour l'élève du cheval ; et la grande preuve à en donner, c'est que toutes les nations qui ont été fameuses par le mérite de leurs chevaux les ont soumis à des épreuves qui devaient en décider la vitesse, la force et le fonds ; en un mot, les qualités que demandaient leurs besoins, leurs caprices ou leur position. Juger un cheval sur ses formes, ce serait juger un bœuf sur sa vitesse. La France seule est la nation, et cela depuis deux siècles seulement, où la déplorable manie de juger un cheval sur l'apparence est venue bouleverser les saines idées hippiques. Avec un tel système, poussé à l'extrême,

on concevrait qu'on puisse arriver à un degré d'abâtardissement tel, que des chevaux, très-beaux en apparence, ne seraient plus capables de mettre un pied l'un devant l'autre.

« Que le bon soit toujours camarade du beau, dès demain je chercherai femme, dit Lafontaine. »

Mais ce qu'il dit de la femme peut s'appliquer parfaitement au cheval ; le divorce est très-commun entre le bon et le beau en matière chevaline ; et, avec les proportions de Bourgelat pour seul guide, il y a dix à parier contre un que vous arriverez à une franche rosse. Il y aurait même à se demander si cette beauté idéale, qui naît de la rondeur des formes, de certaines poses du corps, d'un ensemble satisfaisant à l'œil, que les Français sont habitués à rechercher, constitue la véritable beauté, et si la perfection d'un animal ne serait pas, en principe, d'être *le mieux établi que possible pour remplir le but que la nature lui assigne.* Ainsi, il est certain que les Anglais, qui ne font consister la beauté d'un cheval que dans ses qualités, n'en ont pas les mêmes idées que nous. Quoiqu'il en soit, l'épreuve des qualités d'un cheval est la seule base que l'on puisse prendre pour juger de son mérite.

Donc, le premier, le grand avantage des courses est d'établir en principe que les qualités d'un cheval doivent passer avant sa conformation, que le bon cheval vaut mieux que le beau cheval. Maintenant, si l'on descend dans l'application, on trouvera encore plusieurs avantages aux courses : les courses de vitesse et les prix qui s'y disputent sont le plus puissant, et même le seul encouragement nécessaire pour l'entretien et l'élève de la race pure, principe de la régénération de toutes les autres ; c'est par les dédommagemens pécuniers, et les jouissances de l'amour-propre qu'elles procurent, que de riches amateurs consentent à faire des avances considérables, avances qui ne seraient jamais suffisamment couvertes sans les prix de courses : ainsi, sans les courses, point de chevaux de sang ; sans les chevaux de sang, point d'amélioration. Mais ce n'est pas encore tout : si les courses de vitesse ont l'avantage de désigner les bons producteurs, les courses de barrière et au clocher, les chasses à courre, les courses de chevaux au trot, attelés ou montés, ont l'avantage de prouver le mérite des jeunes chevaux destinés à tous les services. C'est par les épreuves auxquelles ils seront désormais soumis, que les chevaux français repren-

dront le rang que nos déplorables coutumes leur avaient fait perdre, et détruiront la vogue des chevaux étrangers dans les écuries des gens riches : on reconnaîtra maintenant qu'un cheval français vaut un cheval étranger, en le voyant briller sur les hippodromes, ou franchir les barrières ou les ravins.

Enfin, les courses entretiennent l'habitude et le goût du cheval si négligé en France, le goût du cheval qui s'allie si bien cependant avec nos habitudes agricoles, notre position continentale, le besoin de nos services vicinaux, et l'importance de nos armées.

Ainsi, pour nous résumer, les courses sont utiles :

1° Comme seul moyen de juger le mérite des chevaux, tant de production que de service ;

2° Comme le plus puissant moyen de dédommager les éleveurs de leurs avances ;

3° Comme spectacle indispensable pour entretenir le goût du cheval chez une nation où les besoins militaires et commerciaux en font une nécessité.

D'après ce que nous avons établi plus haut, les courses se divisent en deux catégories bien dis-

tinctes, et qu'il faut se garder de confondre :

1° Les courses de vitesse, que nous appellerons courses de race ;

2° Les courses de barrière et les courses au trot, que nous appellerons courses d'épreuve.

Les courses de race sont, dans l'état actuel de nos habitudes et de nos besoins, exclusivement réservées à la race pure dont elles seules peuvent déterminer le mérite et l'énergie : c'est par elles que les filiations d'un sang précieux peuvent se maintenir et se propager indéfiniment ; c'est par les prix qui y sont attachés que les éleveurs sont dédommagés de leurs avances ; c'est par la magie du spectacle qu'elles offrent que se popularise le goût des races types et du sang régénérateur.

Les courses de vitesse organisées sont introduites en France depuis 1807. Long-temps incomprises, elles commencent à sortir de la longue enfance où notre ignorance des choses hippiques les avait maintenues ; chaque jour elles acquièrent de l'importance et ne laisseront bientôt plus rien à désirer sous le rapport du but améliorateur.

Les courses d'épreuves se divisent en courses aux barrières, courses au trot de chevaux montés,

courses au trot de chevaux attelés à un et à deux : leur utilité est de la dernière évidence. Les Anglais, les Américains, les Allemands, les Suisses, les Italiens les ont mises en usage depuis des siècles ; ces épreuves sont même l'institution primitive des courses. Dans les temps anciens, on s'occupait moins du soin des races que de l'aptitude du coursier en lui-même à tous les usages auxquels il était destiné. C'était ainsi qu'avaient été primitivement constituées les courses de chars des anciens, et les courses du moyen âge, d'où sont venues celles d'Angleterre : dans ce pays, les courses au clocher, les courses de barrières et les courses au trot sont encore en grande faveur. Dans certaines contrées du Nouveau-Monde on donne tant d'importance aux courses au trot, que les courses de vitesse sont même défendues par les lois.

En France, les courses au trot ont été introduites récemment : c'est en Normandie qu'elles ont commencé, et l'auteur de ces pages a été assez heureux pour n'être point étranger à leur fondation.

Voici le projet qui, soumis à l'administration et adopté par les sociétés agricoles et les amateurs de Normandie, a donné naissance aux courses de Caen,

de St-Lo, de Cherbourg, etc. Il peut s'appliquer entièrement à la Bretagne et à tout le nord de la France ; car, suivant l'expression de l'auteur hippique anglais le plus renommé, John Lawrence : *The trot is the caracteristic pace of the northern as the gallop is the southern horse.* Le trot est l'allure des chevaux du nord, et le galop celle des chevaux du midi.

« La Normandie avait autrefois le privilége de » fournir des chevaux au luxe de la France et même » de l'Europe. A cette époque, le service que l'on » exigeait de ces animaux, la position de ceux qui » les employaient n'étaient pas les mêmes qu'aujour- » d'hui ; il suffisait qu'ils fussent de forte taille, de » formes brillantes, et qu'ils eussent cette beauté » luxuriante que donne l'herbe abondante des vallées » normandes ; quant à l'éducation, on ne leur en » demandait point ; les piqueurs et écuyers des » princes et des riches se chargeaient de leur ins- » truction. Ces habitudes n'existent plus ; le luxe » a adopté les modes anglaises ; il faut que les » chevaux soient nés de races énergiques, soient » nourris au grain dès leur jeune âge, et dressés, au » moins en partie, au service de la selle et de la

» voiture. Il semblerait alors que les éleveurs dussent » se conformer à ces exigences, et élever les chevaux » qui conviennent à leur époque ; il n'en est pas » ainsi : la routine, les préjugés, la crainte de perdre, » font continuer aux éleveurs leurs anciens usages : » on ne leur achète donc plus de chevaux ; le luxe » se remonte à l'étranger ; des capitaux énormes » sortent de France, et une des plus belles et des » plus fécondes industries de la Normandie languit et » dépérit chaque jour. Comment remédier à cet état » de choses ? comment faire entendre aux éleveurs » qu'en agissant ainsi, ils compromettent leurs in- » térêts et ceux de la France entière ? ce n'est pas » chose facile. Leur dire, leur expliquer ! ils ne » vous croient pas ; et si, pour leur malheur, quel- » ques-uns isolément consentent à bien faire, ils n'en » ont le plus souvent pour récompense qu'une amère » déception ; car l'habitude étant prise d'acheter des » chevaux étrangers, et la chose étant convenue qu'un » cheval normand ne peut être qu'une rosse, l'éle- » veur qui aurait fait des sacrifices, qui aurait bien » élevé et dressé ses chevaux, ne trouvera pas à les » vendre, ou du moins ne rentrera pas dans ses » frais : cela s'est vu. Si donc on trouvait un moyen

» de forcer la masse des éleveurs, par l'appât de » quelque argent présent, à élever convenablement; » d'un autre côté, si l'on forçait l'amateur à recon- » naître que ces chevaux qu'il méprise valent ceux » qu'il achète à l'étranger, et cela non par des rai- » sons verbales ou écrites, mais par des épreuves » faites sous ses yeux; ce moyen ne serait-il pas » avantageux? On a pensé que des épreuves ou courses » au trot, établies à époques fixes, offriraient ce ré- » sultat: c'est ce qu'il faut examiner.

» La Normandie est principalement destinée par la » nature à fournir des carrossiers; l'allure habituelle » des chevaux de cette espèce est le trot; mais il » ne suffit pas qu'un cheval ait de beaux mouvemens » d'épaules, qu'il trotte droit et franchement; il faut » encore qu'il puisse soutenir cette allure; il faut » qu'il le fasse étant attelé ou monté. Si des courses » étaient établies, tous ceux qui voudraient y prendre » part devraient, de longue main, y préparer leurs » chevaux. Une nourriture convenable, des soins appro- » priés leur seraient donnés, et le cheval, en état » de soutenir la lutte, serait de fait, et par cela seul, » le cheval de commerce prêt à être acheté par le » luxe; on comprendrait enfin par là que tout le

» mérite d'un cheval ne consiste pas dans sa graisse » et sa corpulence, mais dans ses qualités et ses » allures. C'est ainsi que, par des moyens détournés, » on viendrait à bout de vaincre une routine et des » préjugés que l'on ne vaincra pas directement : l'es- » poir d'obtenir le prix de ces courses, l'amour- » propre, moteur de beaucoup d'actions, encourage- » ront les éleveurs à des dépenses qu'une triste expé- » rience les empêche de faire. La castration de jeune » âge serait aussi déterminée par cette institution ; on » pourrait ne permettre l'entrée aux courses qu'aux » chevaux hongres et aux jumens. Ce serait encore » un moyen prompt et certain de faire disparaître » ces deux affreuses maladies qui affectent commu- » nément les chevaux normands, et qui donnent tant » de craintes à ceux qui les achètent, je veux dire » la pousse et le cornage. On pourrait être certain, » après une course de fond et de vitesse, de la » santé et de la respiration de ses chevaux. D'un » autre côté enfin, les amateurs venus eux-mêmes » aux foires, verraient les chevaux tels qu'ils se con- » serveraient au service, et seraient à même d'appré- » cier leur mérite. L'Angleterre, dont nous devons » tirer notre instruction chevaline puisque nous adop-

» tons les résultats de la leur, nous offre des » exemples analogues. Outre les courses au trot, qui » y sont fort nombreuses, il y a aussi des *chasses* » au renard et des *chasses* au clocher, où les jeunes » fermiers viennent étaler aux yeux des acheteurs le » mérite de leurs chevaux. Ces genres d'épreuves » sont à-peu-près impraticables chez nous ; on pense » donc que des courses au trot pourraient les rem- » placer avec avantage. »

Nous allons maintenant passer en revue les courses établies ou à établir en Bretagne.

COURSES ANCIENNES ET NATIONALES DES MONTAGNES DE BRETAGNE.

Nous avons déjà parlé de ces luttes, intéressantes sous le rapport historique, auquel se livrent les cavaliers aux longs cheveux des montagnes de Bretagne : leur origine se perd dans la nuit des temps; c'est un dernier vestige de ces institutions viriles de la France d'autrefois, institutions que les Anglais ont su continuer en les perfectionnant, et que nous avons laissé dépérir jusqu'à les méconnaître ou les honnir. Qui a jamais entendu parler, dans la France

du XIXe siècle, des courses bretonnes?... qui les a vues sans dédain et presque sans moquerie? C'est pour des faits semblables qu'il est vrai de dire que nous sommes le plus léger et le plus inconstant des peuples. Les courses de Bretagne sont dégénérées, c'est vrai; mais elles vivent, et elles vivent de cette vie tenace qui est le propre des mœurs bretonnes, de ce peuple qui s'est surnommé lui-même *Pen-calet* — *Tête-dure*. Il faudrait peu de chose pour les amener à un but profitable à l'amélioration, sinon par elles-mêmes, du moins par les goûts hippiques qu'elles entretiennent dans les masses; mais ce peu de chose est bien difficile, 1° à cause de cette vertu de constance et de fermeté qui, poussée trop loin, devient vice, et qui fait que, tout en conservant ses habitudes, le Breton ne veut pas y toucher, même pour les améliorer;

2° A cause de la pauvreté du peuple des campagnes, et de l'apathie des gens riches;

3° A cause de l'opposition systématique de beaucoup d'hommes influens, et du peu de goût qu'ils ont de seconder les instincts et le génie populaires.

Toutefois, si jamais on veut s'occuper des courses de la Basse-Bretagne, nous allons indiquer les moyens de le faire avec succès pour leur faire acquérir le degré de perfection et d'utilité auxquelles elles peuvent aspirer.

Les courses font partie, comme nous l'avons dit, de toutes les fêtes bretonnes ; il n'y a point de pardons, de noces, d'assemblées religieuses ou politiques sans courses. Le prix consiste en une génisse, un mouton, des rubans et des chapeaux. Ces prix, comme on le voit, sont trop minimes, et ne peuvent dédommager les coureurs d'aucun de leurs frais ; il faudrait donc qu'une société de courses s'établît dans chaque canton, que chaque membre fournît une cotisation de 2 fr. par an ; le montant de la souscription servirait à augmenter les prix de courses, qui consisteraient en selles, en bridons et équipages, choses fort négligées en Bretagne, et sans lesquelles on ne peut convenablement se livrer à l'élève des chevaux, le harnachement formant une partie essentielle de l'hygiène, et étant la base du dressage pour tous les services.

Les membres de la société nommeraient entre eux des commissaires qui présideraient aux courses,

choisiraient le terrain, feraient les réglemens, décerneraient les prix, empêcheraient les fraudes et les ruses de s'introduire dans ces luttes, et amèneraient peu-à-peu cette institution à seconder l'amélioration des races.

Une des premières règles à établir serait l'admission de poids pour les différens âges : sans poids réglés, les courses n'ont aucun mérite, et ne peuvent avoir aucun avantage réel, ni aucun intérêt.

Les sociétés de courses s'occuperaient principalement de la formation des poules, ou mises en commun, formées par le concurrens. Ces mises, quelque peu considérables qu'elles soient, auraient l'avantage d'initier les habitans des campagnes au grand secret des associations, secret auquel plusieurs états d'Allemagne, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, etc., doivent leur magnifique agriculture.

Je ne fais qu'indiquer ici l'organisation des courses populaires ; je sais qu'il faudra long-temps avant que le germe de cette idée puisse se développer : honneur aux hommes philanthropes qui voudront l'entreprendre ; ils auront bien mérité de leur pays.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD. — COURSES DE ST-BRIEUC.

Organisées par le décret impérial du 4 juillet 1806, les courses de St-Brieuc eurent lieu, pour la première fois, les 14 et 15 juin 1807 ; il y avait trois prix de 1,200 fr. et un de 2,000 fr. ; le temps le plus court pour parcourir les quatre kilomètres fut de 7 minutes 30 secondes : ce fut un cheval de trait, appelé *Canaris*, appartenant à M. Claude Berton, qui remporta le grand prix. L'hippodrome fut établi sur une belle grève, derrière la tour en ruines de Cesson, à une lieue de St-Brieuc. Les collines et les dunes du rivage forment un vaste amphithéâtre, qui se garnit à l'instant des courses d'une foule de spectateurs. Malheureusement, au lieu de disposer une piste ovale, on se contente de planter un poteau de départ, puis sur les grèves au loin un autre poteau autour duquel il faut tourner court pour revenir au but. Ce genre d'hippodrome, le plus défavorable de tous pour la beauté du spectacle, la vitesse des coureurs et la facilité du parcours, a subsisté pendant

vingt-quatre ans*: on conçoit cependant ce qu'une telle méthode a de vicieux. Le cheval, pour tourner, est obligé de ralentir considérablement son allure, ce qui lui fait perdre beaucoup de temps, ou de faire un long circuit pour tourner, ce qui lui fait perdre du terrain et du temps : ainsi, dans la petite course de deux mille mètres, en supposant le poteau de tournée placé à mille mètres du poteau de départ et d'arrivée, le cheval fera la route suivante :

D'un poteau à l'autre.	**1,000 mètres.**
Pour tourner, environ.	**150**
Retour.	**1,000**
Total.	2,150

Tandis que sur l'hippodrome ovale, le cheval qui arrive au but n'a fait effectivement que mille neuf cent cinquante mètres environ, puisque la distance de deux mille mètres est mesurée du milieu de la piste ; ainsi le cheval, courant à St-Brieuc pour deux mille mètres, fait évidemment près de deux cents mètres de plus que celui qui court à Paris, à

* Un hippodrome ovale vient d'être établi à St-Brieuc.

Versailles, etc. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que les courses de St-Brieuc aient constamment offert une vitesse moindre que celle des autres localités, sans que pour cela il faille l'attribuer à la médiocrité des chevaux. D'un autre côté, à part la brillante originalité du mouvant tableau des courses, avec son fond d'Océan et sa magnifique bordure de rivages, les grèves sont fort désavantageuses par elles-mêmes pour la vitesse des coureurs, incommodes pour préparer les chevaux, et nuisibles à l'agrément des courses mêmes, en ce qu'il faut attendre la marée qui, comme l'on sait, n'attend personne. Il serait à désirer que l'on pût trouver ailleurs un terrain convenable : il y va du succès à venir des courses.

Les courses de St-Brieuc n'ont pas été, dès leur début, aussi favorables à l'amélioration des races qu'elles auraient dû l'être ; c'est du reste un reproche qui peut s'appliquer à toutes les courses établies en France à cette époque. Les courses de vitesse sont indispensables, comme nous l'avons dit, pour l'élève de la race pure ; mais elles ne peuvent nullement seconder par elles-mêmes l'élève des fortes races. Or, le commerce du littoral de la Bretagne,

et surtout des environs de St-Brieuc, consiste principalement en chevaux de trait ; c'était donc jeter les éleveurs dans une fausse voie, que de les pousser à l'élève du cheval léger qui, après la course, n'était propre à rien, n'ayant ni assez de sang pour devenir reproducteur, ni assez de gros pour devenir cheval de service : c'est ainsi que les meilleures institutions tournent souvent à mal, faute d'être comprises.

Aussi, ne considérait-on généralement les courses de St-Brieuc que comme un spectacle propre à attirer du monde dans la ville et y jeter de l'argent : c'était une manière de fête publique, avec rubans, musiques, fronfrons, et pas autre chose. Il y a encore des personnes qui pensent ainsi, et qui regardent en pitié l'importance qu'y attachent les hommes d'intelligence et de patriotisme.

Pendant longues années, les courses de St-Brieuc ne furent qu'un vain spectacle sans but et sans utilité ; pendant longues années, les petits chevaux des montagnes vinrent déployer leur vigueur sur les grèves, sans gloire pour eux et sans profit pour l'amélioration. Ce ne fut que vers 1820, que quelques éleveurs comprirent enfin la portée de cette

institution. A cette époque commençait en France l'introduction des chevaux de sang ; les saines doctrines hippiques s'élaboraient péniblement au milieu des préjugés, et à travers des difficultés de tout genre. On trouve, parmi les concurrens, les noms de MM. Ollitraut Dureste, de Saisy, de Rosmorduc qui, les premiers, amenèrent des chevaux de valeur sur l'hippodrome. M. le marquis de Kergariou, auquel la Bretagne doit beaucoup pour l'amélioration de ses races chevalines, fit courir, pour la première fois, en 1824. Cette même année vit aussi les débuts de M. de Couaridouc, dont le nom n'a cessé, depuis cette époque, d'être cité parmi ceux des sportmen bretons.

Une preuve à l'appui de ce que nous avons avancé, que les courses faites sans intelligence hippique sont plus nuisibles qu'utiles, c'est que nous trouvons dans une note annexée au compte-rendu des courses de St-Brieuc pour l'année 1825, que sur *quarante-six* chevaux présentés cette année il n'y en avait que dix au-dessus de *six pouces*, cinq de *cinq pouces*, et le reste au-dessous de cette taille. Quelle amélioration peut-on espérer en encourageant des races de chevaux de service, dont la plus haute

taille n'est pas même propre à la cavalerie légère?

Les étrangers ne commencèrent à envoyer leurs chevaux aux courses de Basse-Bretagne que vers 1828 ; à cette époque, MM. Lavech et Menars vinrent accélérer la réforme qui s'opérait lentement, et amenèrent sur l'hippodrome des chevaux qui, sans être de premier mérite, étaient toujours sur la ligne de ceux qui devaient être encouragés.

Ce fut en 1833 que M. Wollaston fit courir pour la première fois : cet éleveur distingué a contribué, plus que personne, à changer la face des courses de St-Brieuc, et à les faire tourner au profit de l'amélioration. Son haras, dont nous parlons dans un autre chapitre, est un des établissemens hippiques les plus remarquables de la province. Lui, et M. le comte de Rosmorduc, sont les deux rivaux qui se disputent maintenant le sceptre des courses de Saint-Brieuc.

En 1839, une société de courses s'est formée dans le département des Côtes-du-Nord. Elle compte maintenant plus de cent membres, et s'augmente tous les jours. Il y a lieu d'espérer quelle formera prochainement une association de deux ou trois cents personnes, réunissant les amateurs et les hommes

d'action du pays qui voudront attacher leur nom à une de ses institutions les plus fécondes.

Depuis plusieurs années, le nombre considérable de chevaux de pur-sang introduits dans la circonscription de Langonnet, et le voisinage des éleveurs d'Angers et de Nantes, ont donné une grande importance aux courses de St-Brieuc ; malheureusement, les fonds destinés aux prix n'ont pas augmenté en proportion. Il serait juste que St-Brieuc eût des prix au moins égaux à ceux d'Aurillac, de Bordeaux ou de Limoges, qui ne possèdent pas, à beaucoup près, un si grand nombre de chevaux de pur-sang. Si le conseil général, de son côté, y affectait une plus forte somme ; si la ville faisait un prix, et si la société dont nous avons parlé prenait l'importance qu'elle doit avoir, les courses de St-Brieuc seraient, avant deux ans, citées parmi les plus belles et les plus importantes de la France entière.

COURSES DE SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE.

Les courses de l'arrondissement de Lannion sont établies à St-Michel, sur des grèves pareilles à celles de St-Brieuc ; l'hippodrome est aussi mal disposé.

Aussi, quoique ces courses comptent plusieurs années d'existence, elles ont peu gagné en importance. Si un hippodrome convenable était établi, nul doute qu'elles ne réunissent un plus grand nombre de sociétaires, et que des prix plus considérables ne fussent offerts aux concurrens. Ces courses sont établies dans un pays abondant en chevaux, et où se trouvent de bons et intelligens éleveurs ; mais c'est surtout le cheval de tirage qui s'élève dans cette contrée : il est juste de l'encourager. Il faudrait donc adjoindre aux courses de vitesse, des courses au trot pour les jeunes chevaux : je ne doute pas que cette innovation ne donne beaucoup d'importance et d'avenir aux courses de St-Michel.

COURSES DE CORLAY.

Nous voilà dans la montagne de Bretagne, dans le pays classique des courses. On peut dire que les courses de Corlay datent de deux mille ans ; mais il faut avouer quelles ne peuvent pas être citées comme un exemple de la perfection indéfinie des institutions humaines. Il est probable qu'au temps où les prix consistaient en superbes domaines, en

manteaux d'hermine, en chaînes d'or, et en vastes troupeaux de bœufs, les brillans coursiers de la Cornouaille étaient autre chose que les petits et chétifs bidets que nous y voyons aujourd'hui ; mais ce qui fut peut être encore : le même soleil dore vos collines, les mêmes eaux sillonnent vos vallées ; avec la volonté qui crée, et la patience qui conserve, vous pouvez, Bretons des montagnes, faire revivre cette prospérité agricole et hippique qui fit de vous un peuple renommé par le monde ; mais il faut vouloir.

La ville de Corlay aura l'honneur d'être comptée une des premières dans la voie du progrès : des courses organisées y ont eu lieu cette année ; le conseil général a bien voulu accorder une subvention pour l'année prochaine, et il est à croire que des souscriptions nombreuses viendront s'y joindre. Les courses de Corlay, pour réussir, doivent se partager en courses de vitesse et de trot, avec exigence de taille pour ces dernières : il est important que la race du pays, qui ne manque ni de sang ni de vigueur, prenne de la taille et de l'ampleur.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN. — COURSES DE LANGONNET.

Depuis deux ans, un hippodrome est établi dans la forêt attenante au dépôt d'étalons de Langonnet; des courses ont lieu à l'époque du Pardon, le 1er dimanche de septembre de chaque année. Les prix sont faits par la société de courses du département du Morbihan, qui compte environ quatre-vingts membres; par une allocation du conseil général, et par l'administration des haras. Ces courses, qui n'en sont encore qu'à leur début, ont déjà fait sensation dans le pays, et tout leur présage un brillant avenir.

COURSES DE PLOERMEL.

M. Noël de La Touche, sous-préfet de Ploërmel, amateur et éleveur de chevaux, a profité de la juste influence dont il jouit pour fonder des courses dans la lande de Mi-Voie, entre Josselin et Ploërmel. Ces courses ne sont encore qu'un essai; mais, avec le temps, elles acquerront de l'importance. On ne peut du reste choisir, pour une institution nationale, une plus magnifique arène : on sait que c'est dans

ces plaines qu'eut lieu le mémorable combat des Trente, et les ombres des compagnons de Beaumanoir ne peuvent que se réjouir de voir le théâtre de leur gloire devenir celui des fêtes patriotiques de leurs neveux.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Le département du Finistère n'a pas encore de courses organisées, mais il est grandement question de former une société dans ce but*. Le conseil général a ouvert, dans la dernière session, un avis favorable à cette institution, et M. le préfet, baron Boullé, toujours empressé de favoriser les intérêts de ses administrés, s'occupe activement de son organisation. Les courses de chevaux seront un puissant moyen d'amélioration pour les races du Finistère. Ce pays, si anciennement vanté pour ses beaux et bons coursiers, et qui fournit encore un si énorme chiffre à la production chevaline de la France, a besoin d'être retrempé. L'usage des *bidets* d'amble

* Deux sociétés se sont organisées dans le Finistère, et des courses ont eu lieu, en 1841, sur le bel hippodrome de La Martyre.

a perdu les races légères, si propres au service du luxe et de la guerre, et l'usage des lourds et matériels étalons de trait fait un tort immense à ses belles races de tirage : c'est avec les courses de vitesse, et les épreuves au trot, que l'on peut rendre aux unes et aux autres leurs qualités ; on verra par là quels sont les producteurs qui donnent le plus de vigueur, d'action et de force. Je ne doute pas qu'au bout de deux ou trois années, il ne se soit accompli dans ce beau pays une révolution tout à l'avantage de la race chevaline, objet d'un si grand commerce pour lui.

Les courses me sembleraient bien placées dans deux localités : pour les races du Haut et Bas-Léon, à La Martyre ; pour les races de Cornouaille, à Quimper. Les courses au trot devraient dominer à La Martyre ; on verrait là, attelés et montés, tous les chevaux de diligence, de poste, d'artillerie, et de tirage pour les voitures de luxe, qui sortent en si grand nombre de ce pays. Les éleveurs, forcés d'éprouver leurs chevaux, perdraient l'habitude de les engraisser à l'étable, méthode funeste qui nuit étrangement à leur commerce ; ils s'habitueraient à les dresser eux-

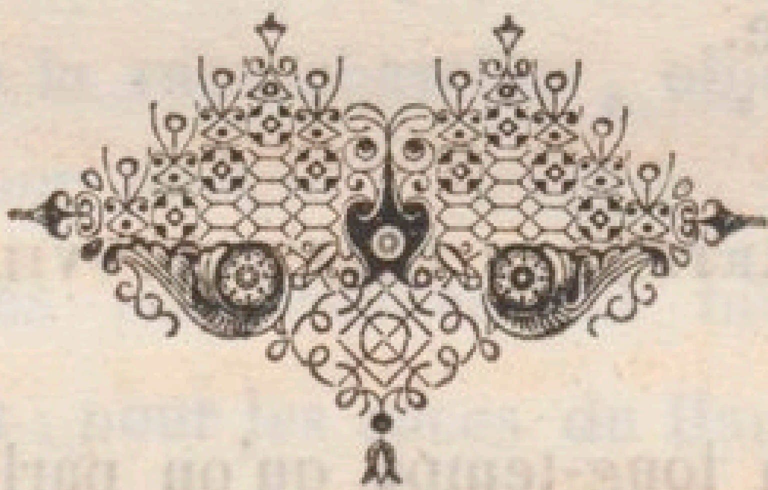
mêmes, et en trouveraient certainement un débouché plus facile, et des prix plus élevés.

Les courses de Quimper devraient avoir pour base les épreuves de vitesse plus appropriées au goût, aux habitudes du pays, et au genre de chevaux qu'on y élève. Du reste, le mélange de ces deux modes d'essai ne peut, ainsi que nous l'avons dit, qu'être avantageux à tous deux. Les courses qui ont lieu à Caen doivent être le modèle des courses à établir dans le Finistère, particulièrement de celles de La Martyre.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Il y a déjà long-temps qu'on parle d'établir des courses à Rennes ; une société avait même existé en projet : il serait bien à désirer que sa formation pût avoir lieu. Un hippodrome serait parfaitement placé dans les environs de cette belle cité, et les riches amateurs qu'elle renferme, ou qui habitent les villes et les campagnes voisines, y trouveraient un aliment au goût qui les distingue. Ces courses seraient un intermédiaire entre celles de la Basse-Bretagne et celles de Normandie, de Nantes, d'An-

jou, etc.; elles compléteraient le système d'encouragemens hippiques nécessaire à la Bretagne pour la régénération de ses races.



CHAPITRE IX.

Du Cheval de pur-sang.

La définition exacte du cheval de pur-sang est assez difficile à faire. En effet, chacun là-dessus a son opinion, et les auteurs comme les amateurs ne sont pas plus d'accord sur ce point : les amateurs du Jockey's club ne regardent comme cheval de pur-sang que celui qui a sa généalogie au Stud Book anglais.

L'administration des haras, conformément aux instructions de M. le ministre, en exécution de l'ordonnance du roi en date du 3 mars 1833, regarde comme cheval de pur-sang les chevaux de pur-sang Anglais, et les chevaux de pur-sang Arabes, Turcs, Barbes et Persans, ainsi que la descendance qui

provient, soit des deux races distinctes, soit de leur mélange entre elles.

Maintenant, en reculant la difficulté, on se demande qu'est-ce qu'un cheval de pur-sang anglais ?

Or, les Anglais ne sont pas plus d'accord sur cela que les Français : quelques-uns veulent que les chevaux inscrits au Stud Book soient la descendance pure et sans mélange des chevaux orientaux de père et de mère ; d'autres veulent que ce soit seulement l'ancienne race du pays, modifiée par de judicieux croisemens avec le cheval oriental. Enfin, une troisième opinion tient le milieu entre celles-ci ; et, reconnaissant quelques familles pures, mais en très-petit nombre, auxquelles on donne le nom de *thorought breed*, ne voit dans les autres, inscrites au Stud Book, que le résultat d'un métissage, *très-long et très-suivi*, des chevaux orientaux avec les meilleures jumens de courses, soit du pays, soit venues de Normandie ou d'Espagne. Le Stud Book, d'après cette version, serait seulement un recueil de généalogies de chevaux de courses, *race* horse, dans lequel les amateurs peuvent faire leur choix, d'après la réputation et les hauts faits des ascendans. Quoiqu'il en soit de ces opinions, nous voyons que

le sang oriental est toujours le type de nos races *pures*. Aussi, pour revenir à la question posée, nous donnerons, *en principe*, la définition suivante du pur-sang :

Descendance pure et sans mélange de la race orientale, grandie et modifiée par la nourriture et le climat du nord.

STUD BOOK BRETON.

REGISTRE DES CHEVAUX DE PUR-SANG,

Nés ou importés en Bretagne depuis l'organisation du Dépôt Royal de Langonnet.

Depuis l'établissement des haras en Bretagne, les dépôts de Lamballe et de Langonnet ont reçu trente

étalons Arabes ou de pur-sang Anglais, dont dix-huit sont morts, réformés ou déplacés. Voici leurs noms :

Bedouin.	Arabe	S. B. F. 1er v. p.	253
Blunder.	Anglais	*id.*	12
Calif.	Arabe	*id.*	255
Camerton.	Anglais	*id.*	16
Emilius (Young). . .	*id.*	*id.*	32
Gallipoly.	Persan	*id.*	268
Heureux.	*id.*	*id.*	274
Kochlany.	Arabe	*id.*	278
Médany.	*id.*	*id.*	281
Mikhawy.	*id.*	*id.*	282
Renégat.	*id.*	*id.*	288
Saraff.	*id.*	*id.*	290
Sésostris.	*id.*	*id.*	293
Snail.	Anglais	*id.*	72
Stamford.	*id.*	*id.*	49
Tadmor.	Arabe	*id.*	297
The Moor.	Anglais	*id.*	56
Treffy.	Arabe	*id.*	299

POULAINS DE PUR-SANG,

Qui ont passé au D. R. de Langonnet.

Boleslas.	Anglais	*id.*	220
Egbert*.	*id.*	*id.*	206
Esope.	*id.*	*id.*	100

* Vendu, en 1832, à M. de Rosmorduc.

ÉTALONS DE PUR-SANG

Existant dans la circonscription du dépôt de Langonnet en 1840.

—

S. B. F. 1er v. p. 5. et p. 143.

Alcibiade.

(*H. R.*)

B., né en France, chez M. Le Gigan, en 1830.

Son père, Harry ; sa mère, Fair Helen.

Le père de Harry, Master Henry ; sa mère, Y Chryseis.

Le père de Fair Helen, Crecy ; sa mère, Morgianna par Coriolanus.

Au D. R. de Langonnet depuis 1834.

—

S. B. F. 1er v. p. 6. et p. 221.

Algérien.

(*H. R.*)

B., né en France, au Haras Royal du Pin, en 1833.

Son père, Captain Candid ; sa mère, Tigresse.

Le père de Captain Candid, Cerberus ; sa mère, Mandane, sortie de Y. Camilla.

Le père de Tigresse, Tigris ; sa mère, Hirondelle, par Gohanna, et Grey Skim, par Woodpecker.

Au D. R. de Langonnet depuis 1837.

—

S. B. An. 4e v. p. 209. S. B. F. 1er v. p. 8.

Anglesea.

(*H. R.*)

Al., né en Angleterre, en 1830.

Son père, Sultan ; sa mère, Mona.

Le père de Sultan, Sélim ; sa mère, Bacchante, sortie de Mercury Mare.

Le père de Mona, Partisan ; sa mère, Miltonia, par Patriot.

Au D. R. de Langonnet depuis 1838.

—

S. B. F. 1er v. p. 19. et p. 134.

Caton.

(*H. R.*)

B., né en France, au H. R. du Pin, en 1830.

Son père, Tigris ; sa mère, Éléonore (Dick Andrews Mare.)

Le père de Tigris, Quiz ; sa mère, Persepolis.

Le père d'Éléonore (Dick Andrews Mare), Dick Andrews ; sa mère, Éléanor.

Au D. R. de Langonnet depuis 1836.

—

S. B. Ang. 4e v. p. 82. S. B. F. 1er v. p. 25.

Dangerous.

(*H. R.*)

Al., né en Angleterre, en 1830.

Son père, Tramp ; sa mère, Défiance.

Le père de Tramp, Dick Andrews ; sa mère, Gohanna Mare, sortie de Fraxinella.

Le père de Défiance, Rubens ; sa mère, Little Folly.

Au D. R. de Langonnet depuis 1839*.

* Ce cheval est parti pour Angers en 1841.

S. B. F. 1er v. p. 188.
et 2e v. p. 11.

Jean Bart.

(*H. R.*)

B. b., né en France, chez M. de La Bastide, en 1834.
Son père, Harlequin ; sa mère, Nanny-shanks.
Le père d'Harlequin, Cervantes ; sa mère, Flora.
Le père de Nanny-shanks, Mac Orville ; sa mère, Orville Mare.
Au D. R. de Langonnet depuis 1839.

—

S. B. Ang. 4e v. p. 198.
S. B. F. 1er v. p. 57.

Muezzin.

(*H. R.*)

B., né en Angleterre, en 1833.
Son père, Sultan ; sa mère, Miss Cantley (sœur de Burleigh.)
Le père de Sultan, Sélim ; sa mère, Bacchante.
Le père de Miss Cantley, Stamford ; sa mère, Mercury Mare (sœur de Silver.)
Au D. R. de Langonnet depuis 1837.

—

S. B. F. 1er v. p. 65.
et 172.

Pickle.

(*H. R.*)

B., né en France, chez M. Brown, en 1833.
Son père, Mustachio ; sa mère, Luna.
Le père de Mustachio, Whisker ; sa mère, Léon Forte.
Le père de Luna, The Flyer ; sa mère, Moonshine.
Au D. R. de Langonnet depuis 1839.

S. B. F. 1[er] v. p. 296.

Shouaïman.

(*H. R.*)

Gris, Arabe, né en 1818, acheté à M. Polany; venant de Syrie.

Le père et la mère de Shouaïman, Arabes.

Au D. R. de Langonnet depuis 1836.

—

S. B. F. 1[er] v. p. 73. et 118.

Snail (YOUNG).

(*H. R.*)

B., né en France, au H. R. du Pin, en 1827.

Son père, Snail; sa mère, Comus Mare.

Le père de Snail, Stamford; sa mère, Bourdeaux Mare, sortie de Prophet Mare.

Le père de Comus Mare, Comus; sa mère, Sancho Mare, sortie de Ringtail.

Au D. R. de Langonnet depuis 1834.

—

S. B. An. 2[e] v p. 50. S. B. F. 2[e] v. p. 18.

Théodore.

M. Gauguet (Finistère.)

B., né en Angleterre, en 1819.

Son père, Woful; sa mère, Coriander Mare.

Le père de Woful, Waxy; sa mère, Pénélope.

Le père de Coriander Mare, Coriander; sa mère, Wildgoose.

A fait la monte de 1838 et 1839, dans le département des Côtes-du-Nord.

—

S. B. F. 1er v. p. 160. **Youssouf.**

(*H. R.*)

Al., né en France, chez M. de Kergariou, en 1835.

Son père, Bédouin ; sa mère, Hirondelle.

Le père et la mère de Bédouin, Arabes.

Le père d'Hirondelle, Haleby, Arabe ; sa mère, Witch.

Au D. R. de Langonnet depuis 1841.

POULINIÈRES.

S. B. F. 1er v. p. 102 et 160. 2e v. p. 27. **Anne de Bretagne.**

M. Wollaston (Côtes-du-Nord.)

B. b., née chez M. le marquis de Kergariou, en 1833.

Son père, The Moor ; sa mère, Hirondelle, sortie de Witch.

1838 }
1839 } vide.

1840 B. M. par Dangerous.

1841, vide.

S. B. An. 4e v. p. 310. S. B. F. 2e v. p. 35. **Blanche.**

M. Duplessis de Grénédan (Côtes-du-Nord.)

G., née en Angleterre, en 1834.

Son père, Château-Margaux, ou Skim ; sa mère, Thalestris.

Le père de Château - Margaux, Whalebone; sa mère Wasp.

Le père de Skim, Gohanna; sa mère, Grey Skim.

Le père de Thalestris, Alexander; sa mère, Rival.

1838. B. F. par Nonsense. Morte au lait.

1839 } vide.
1840 }

—

S. B. F. 1er v. p. 129 et 213. 2e v. p. 62.

Douce (la).

M. Louis Tréourret de Kerstrat.

Al., née au H. R. du Pin, en 1821.

Son père, Haphazard; sa mère, Selim Mare.

1834 Al. F. Sarah, par Bédouin (Arabe.) M. Lescornet.

1835 }
1836 } vide.
1837 }
1838 }

1839. B. F. Miss Flora, par Théodore. M. le marquis de Kergariou.

1840, vide.

1841. Al. M. Mab-Elet, par Dangerous.

—

S. B. F. 1er v. p. 140 et 215. 2e v. p. 72.

Eucharis.

M. Wollaston (Côtes-du-Nord.)

B., née au H. R. du Pin, en 1829.

Son père, Tigris; sa mère, Sir David Mare.

1837. M. par Pickpocket. Mort au lait.

1838, vide.

1839. Al. F. Coffin, par Anglesea. M. William Gowland.

1840. Al. M. Crénan, par Dangerous. M. Wollaston.

1841. Al. F. Charis, par Dangerous. *id.*

—

S. B. F. 1er v. p. 142 et 230. 2e v. p. 74.

Facelia.

M. Wollaston (Côtes-du-Nord).

B. b., née au Haras de Meudon, en 1831.

Son père, Wanloo ; sa mère, Vittoria.

1837. B. M. Goëland, par Alteruter. } M. Wollaston.
1838. B. M. Confesseur, par Terror. }
1839. B. M. Minuit, par Anglesea. }

1840 } vide.
1841 }

—

S. B. An. 4e v. p. 373. S. B. F. 1er v. p. 145 et 2e v. p. 77.

Fidelity.

M. Wollaston (Côtes-du-Nord).

B. b., née en Angleterre, en 1828.

Son père, Worthy ; sa mère, Moggy.

1838, vide.

1839. B. F. Melrose, par Anglesea.

1840 } vide.
1841 }

—

S. B. An. 4e v. p. 135 pour la mère. S. B. F. 2e v. p. 90.

Hortense.

M. le comte de Rosmorduc (Côtes-du-Nord).

B., née en Angleterre, en 1833.

Son père, Gaberlunzie ; sa mère, Shrimp.

Le père de Gaberlunzie, Wanderer ; sa mère, Selim Mare.

Le père de Shrimp, Greyleg; sa mère, Gutty.

1839 }
1840 } vide.
1841 }

—

S. B. F. 1er v. p. 208.
2e v. p. 104.

Lavinia.

M. Bellanger (Ille-et-Vilaine.)

B., née au Haras de Meudon, en 1830.

Son père, Tancrèd; sa mère, Rosina.

Le père de Tancrèd, Selim; sa mère, Hambletonian Mare.

Le père de Rosina, Sir Henry Dimsdal; sa mère, Mary.

—

S. B. F. 1er v. p. 130.
2e v. p. 110.

Malvina.

M. le comte de Rosmorduc (Côtes-du-Nord).

N., née chez M. le marquis de Kergariou, en 1833.

Son père, The Moor; sa mère, Douce (la.)

Le père de The Moor, Muley; sa mère, Blac Beauty.

Le père de Douce (la), Haphazard; sa mère, Selim Mare.

—

S. B. F. 1er v. p. 107.
2e v. p. 114.

Marionette.

M. le comte de Rosmorduc (Côtes-du-Nord).

B. b., née chez M. Fasquel, en 1834.

Son père, Sylvio; sa mère, Burlesque.

Le père de Sylvio, Trance; sa mère, Hébé.

Le père de Burlesque, Blucher; sa mère, Boadicea.

—

S. B. An. 3e v. p. 111.
S. B. F. 1er v. p. 192
et 2e v. p. 135.

Orvillina.

M. Wollaston (Côtes-du-Nord).

B., née en Angleterre, en 1826.

Son père, Orville; sa mère, Driver Mare.

1838. B. F. Nora Creina, par Muezzin. M. William Gowland.

1839. B. M. Paddywhack, par Anglesea. M. Wollaston.

1840, vide.

1841. B. F. Eveline, par Dangerous. *id.*

—

S. B. An. 3e v. p. 369.
S. B. F. 2e v. p. 137.

Panope.

M. le comte de Rosmorduc (Côtes-du-Nord).

B., née en Angleterre, en 1826.

Son père, Abjer; sa mère, Shuttle Mare.

Le père d'Abjer, Truffle; sa mère, Briseis.

Le père de Shuttle Mare, Shuttle; sa mère, Delpini Mare, sortie de Tuberose.

1840 } vide.
1841 }

—

S. B An 3e v. p. 373.
et 4e v. p. 238.
S. B. F 1er v p. 196
et 2e v. p 138.

Pendulum Mare.

M. Wollaston (Côtes-du-Nord).

B., née en Angleterre, en 1826.

Son père, Pendulum; sa mère, Shuttle Mare, sortie de Drone Mare.

1837. B. M. Y. Cadland, par Cadland. M. Wollaston.

1838. B. M. par Royal Oak. Mort au lait.

1839. B. M. Regulator, par Anglesea. M. Wollaston.

1840 }
1841 } vide.

—

S. B. An. 3e v. p. 436.
S. B. F. 1er v. p. 197
et 2e v. p. 139.

Penultima.

M. Dureste (Côtes-du-Nord).

B., née en Angleterre, en 1824.

Son père, Whisker; sa mère, Vicissitude.

1838, vide.

1839. G. F. par Algérien, Anglesea ou Shouaïman. M. de Mirabeau.

1840, vide.

1841. B. F. par Dangerous.

—

S. B. An. 3e v. p. 106.
S. B. F. 2e v. p. 143.

Queen Mab*.

M. Gowland Raphaël (Finistère).

B., née en Angleterre, en 1823.

Son père, Pionner; sa mère Discord.

Le père de Pionnier, Whiskey; sa mère, Punella.

Le père de Discord, Popinjay; sa mère, Briseis.

1839 }
1840 } vide.
1841 }

—

* Elle a appartenu à M. le marquis d'Osmond. Vendue à M. Gowland Raphaël, en 1838.

S. B. F. 1er v. p. 130. et 2e v p. 148.

Sarah.

M. de Kerdrell (Morbihan).

Al., née chez M. de Kergariou, en 1834.
Son père, Bédouin (Arabe); sa mère, Douce (la).
Bédouin, Arabe, ramené de Syrie.
Le père de Douce (la), Haphazard; sa mère, Selim.
1840. Morte pleine par Caton.

—

S.B. An. 4e v. p. 298. S.B.F. 1er v. p. 329 et 2e v. p. 151.

Sola.

M. Gauguet (Finistère).

B., née en Angleterre, en 1822.
Son père, Partisan; sa mère, Whalebone Mare.
1838. Al. M. par Nonsense. Mort au lait.
1839. Al. F. Mlle Louise, par Théodore. M. Gauguet.
1840. B. M. Solus, par Y. Snail. M. Gauguet.
1841. Al. F. Sylphide, par Théodore. *id.*

—

Racing calendar. 1829. p. 26. S.B.F. 1er v p. 330 2e v. p. 157.

Théodorine *.

M. Dureste (Côtes-du-Nord).

B. b., née en Angleterre, en 1835.
Son père, Théodore; sa mère, Tancreda.
1839, vide.
1840. B. M. par Dangerous. M. de Kerstrat.
1841, vide.

—

* Vendue, en 1841, à M. Lorois (Morbihan).

S. B. An. 3e v. p. 364 et 471.
S. B. F. 2e v. p. 168.

Woodbine.

M. Gauguet (Finistère).

Al., née en Angleterre, en 1819.

Son père, Walton; sa mère, Selima.

Le père de Walton, Sir Peter; sa mère, Dungannon Mare.

Le père de Selima, Selim; sa mère, Pot8o's Mare.

1839. B. F. Miss Cohars, par Théodore. Morte.

1840. Al. M. Mort au lait.

1841. B. M. Young Théodore, par Théodore.

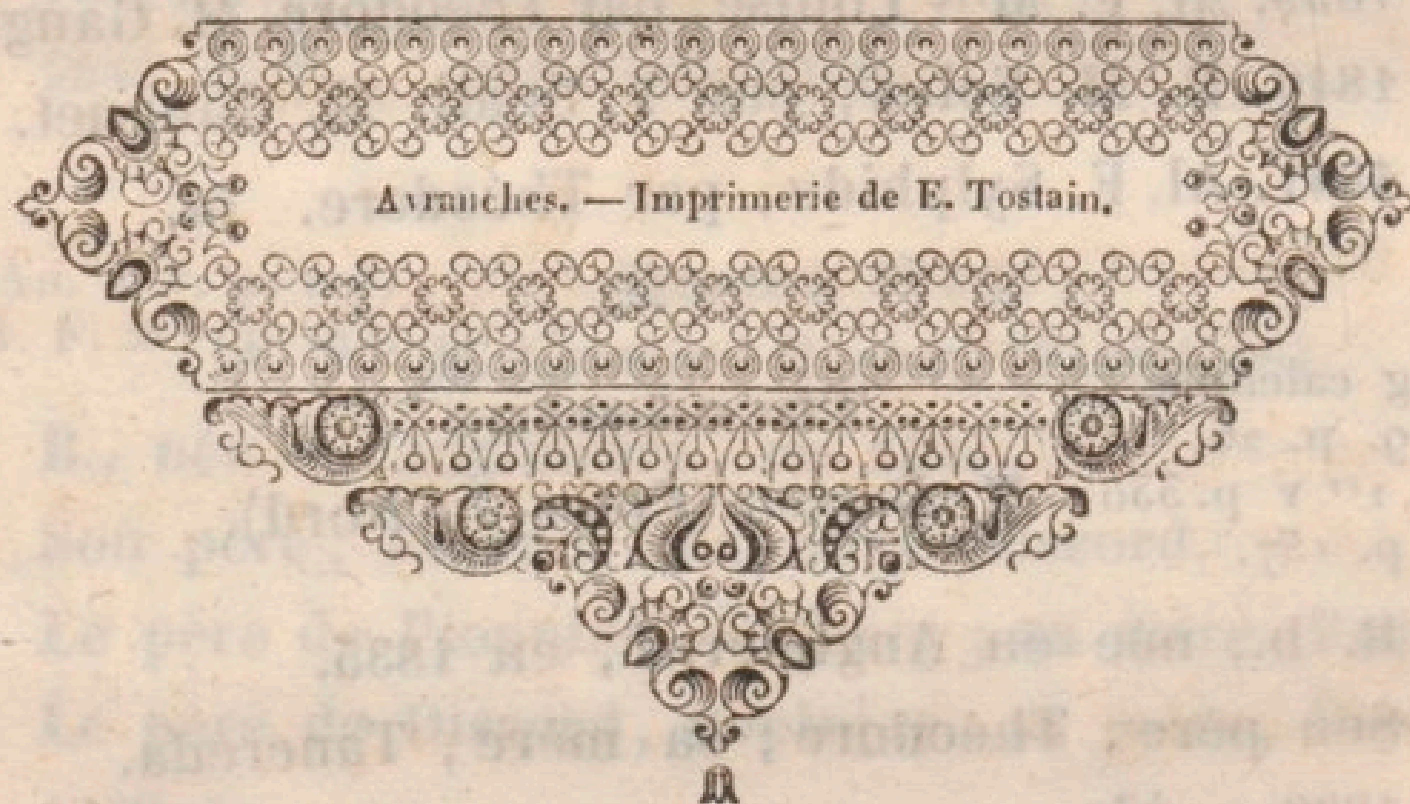

Avranches. — Imprimerie de E. Tostain.

TABLE DES MATIÈRES.



CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

FIN DE LA TABLE.

